



Agrocampus *de Saintonge*

Conseil d'Administration
Session du 14 Novembre 2022

Délibérations votées



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil d'administration du 14 Novembre 2022

DELIBERATIONS ET AVIS VOTES

N° DELIBERATION	INTITULE
22 – 52	Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14/11/2022
22 – 53	Approbation de l'autorisation de signer les contrats, les conventions et les marchés
22 – 54	Approbation de la sortie d'inventaire – Exploitation du Renaudin
22 – 55	Approbation des tarifs des produits de l'Exploitation de Jonzac
22 – 56	Approbation des tarifs des produits de l'Exploitation de Chadignac
22 – 57	Approbation de l'attribution d'une prime exceptionnelle aux salariés en CDI – Exploitation de La Pichonnerie
22 – 58	Approbation des schémas directeurs des exploitations
22 – 59	Approbation de l'aménagement du calendrier scolaire
22 – 60	Approbation des rectificatifs apportés aux règlements intérieurs des lycées
22 – 61	Approbation du changement de rémunération des assistants d'éducation
22 – 62	Approbation du calendrier des stages du LEGTA Georges Desclaude – Année scolaire 2022/2023
22 – 63	Approbation des mobilités collectives du LEGTA Georges Desclaude – Année scolaire 2022/2023
22 – 64	Approbation du financement des mobilités collectives du LEGTA Georges Desclaude – Année scolaire 2022/2023
22 – 65	Approbation de la présentation des plans d'évaluation du Bac Général et Bac STAV – LEGTA G. Desclaude
22 – 66	Approbation de la demande d'ouverture d'un enseignement optionnel facultatif pratiques professionnelles « Animateur animalier » - LEGTA Georges Desclaude
22 – 67	Approbation de la vente d'un véhicule électrique – LEGTA Georges Desclaude
22 – 68	Approbation du nouveau MAP en Bac Pro Vente - LPA Le Renaudin
22 – 69	Approbation du projet de lutte contre le décrochage scolaire – LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac
22 – 70	Approbation du budget prévisionnel du projet de lutte contre le décrochage scolaire – LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac
22 – 71	Approbation de l'utilisation de la taxe d'apprentissage – LPA Le Renaudin
22 – 72	Approbation de la vente d'un véhicule électrique – LPA Le Renaudin
22 – 73	Approbation de la facturation des coûts formations du CFAA17
22 – 74	Approbation de la facturation des prestations d'enregistrement des contrats par le CFAA17
22 – 75	Approbation de l'évolution des structures/carte des formations du CFAA17 – Rentrée scolaire 2023
22 – 76	Approbation de l'évolution des structures/carte des formations du CFAA17 et du CFPPA – Rentrée scolaire 2023
22 – 77	Approbation de l'évolution des structures/carte des formations du CFAA17 – Rentrée scolaire 2023
22 – 78	Approbation de l'attribution d'une indemnité d'équipement – CFAA17 et CFPPA
22 – 79	Approbation des changements de rémunération – CFAA17
22 – 80	Approbation des changements de rémunération – CFPPA
22 – 81	Approbation des sorties d'inventaires – Exploitation de La Pichonnerie et CFA
22 – 82	Approbation de la remise gracieuse – LEGTA Georges Desclaude
22 – 83	Approbation de la DM n° 3 – 2022
22 – 84	Approbation du Budget Primitif 2023
22 – 85	Approbation du rapport de la Directrice

La Directrice de l'Agrocampus de Saintonge

Myriam HUET

Le Président du Conseil d'Administration

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-52

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 52

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de la Vice-Présidente, Mme Margarita SOLA,

Début de séance

CA installé :

Quorum : 16

Présents : 24

Absents
ou Excusés : 6

Vote de la délibération

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Approuve l'ordre du jour :

- Election du/de la Président(e) du Conseil d'Administration
- Adoption du compte-rendu du 24/06/2022
- Rapport de la Directrice de l'Agrocampus
- Décision Modificative N° 3 – 2022
- Budget primitif 2023
- Délibérations
- Questions diverses

Pièce jointe : -

La Vice-Présidente,



Margarita SOLA

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22 - 53

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 53

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PASSATION DE CONVENTIONS, DE CONTRATS ET DE MARCHES

à l'exception des contrats et conventions dont l'importance justifie une délibération spécifique du CA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AIBLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Autorise la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge :

à signer les conventions suivantes :

- o Conventions liées à la pédagogie et la FPCA
- o Les conventions de partenariat avec divers organismes
- o Les conventions de mise à disposition des locaux et matériels

à signer les contrats suivants :

- o Contrats relatifs à la maintenance, l'hygiène et la sécurité des locaux
- o Contrats de prestations diverses concernant le fonctionnement de l'EPLEFPA

à signer les adhésions suivantes :

- o Adhésion aux groupements de commandes (notamment produits alimentaires et industrielles, vérification installations électriques et gaz, contrôle bactériologiques, traitement des déchets).
- o Adhésion aux associations ayant pour finalité de promouvoir l'Enseignement agricole ou de contribuer à ses missions.

à signer les marchés publics suivants (hors procédures formalisées) :

- o Marchés alimentaires
- o Marchés de fournitures et travaux liés au fonctionnement de l'EPLEFPA de Saintonge

Cette délégation lui est accordée jusqu'au 31/12/2023.

Le Conseil d'administration recevra une fois par an, au mois de mars, communication de la liste des contrats, conventions et marchés signés par la Directrice de l'EPLEFPA au titre de l'année précédente.

ACTE CADRE

**Vote de la
délibération**

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-54

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 54

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE & ALIENATION DE BIENS
EXPLOITATION DOMAINE DU RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ABLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Autorise la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge à effectuer la sortie d'inventaire et la vente suivante :

Tracteur d'occasion Massey Ferguson 3445 S

N° d'inventaire comptable : 2006 28154 1970

Vente à la société Diffusion Directe

Prix : 8 000€ HT

Valeur nette comptable : 0€

**Vote de la
délibération**

Votants : *24*

Pour : *24*

Contre : *0*

Pièce jointe : fiche d'amortissement

Le Président du Conseil d'Administration,



Valide

Identification

Nom du bien : **TRACTEUR MASSEY FERGUS 34455-S4RM** Exercice de création : 2006
 N° inventaire physique : **1970** Nombre d'éléments : 1
 N° inventaire comptable : 2006 28154 1970 Date d'achat : 11/04/2006

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 1773 Compte budgétaire : 2154
 Numéro de tiers : 601867 SEMAC COGNAC Origine de financement : Budget

Amortissement

Valeur du bien : **37 750,00** Durée : **7** années Taux : 14,29
 Calcul sur la base de : **37 750,00** Pour : **7** années d'amortissement
 Mode : **Budgétaire** Date de début : 01/01/2007
 Méthode : **Linéaire** Date de fin : 31/12/2013

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2007	28154		0,00	5 392,00	5 392,00	32 358,00
Euros	2008	28154		5 392,00	5 392,00	10 784,00	26 966,00
Euros	2009	28154		10 784,00	5 392,00	16 176,00	21 574,00
Euros	2010	28154		16 176,00	5 392,00	21 568,00	16 182,00
Euros	2011	28154		21 568,00	5 392,00	26 960,00	10 790,00
Euros	2012	28154		26 960,00	5 392,00	32 352,00	5 398,00
Euros	2013	28154		32 352,00	5 398,00	37 750,00	0,00

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N°22-55

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 55

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : TARIFS DES PRODUITS DE L'EXPLOITATION
« DOMAINE DU RENAUDIN »

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de Y. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé :

Quorum : 16

Présents : 24

Absents
ou Excusés : 6

**Vote de la
délibération**

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Approuve la tarification des produits de l'exploitation du Renaudin applicable à compter du 1er janvier 2023.

Pièce jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,



Tarif TTC des produits de l'exploitation au 01/01/2023

Désignation	Prix public	Prix Personnel EPLEFPA
	Départ Propriété	
- Cognac VS Sacrilège La bouteille de 0,70 l Les 6 bouteilles	19,90 € 113,40 €	17,00 €
- Cognac VSOP La bouteille de 0,70 l Les 6 bouteilles	29,00 € 168,00 €	24,00 €
- Cognac XO la carafe 0,70 l avec étui	62,00 €	54,00 €
- Pineau des Charentes Blanc La bouteille de 0,75 l Les 6 bouteilles	9,90 € 57,60€	8,70€
- Pineau des Charentes Rosé La bouteille de 0,75 l Les 6 bouteilles	9,90 € 57,60 €	8,70€
- Vin de Pays Charentais Blanc Chardonnay La bouteille de 0,75 l Les 6 bouteilles	4,20 € 24,00 €	3,50 €
- Vin de Pays Charentais Blanc Sauvignon La bouteille de 0,75 l Les 6 bouteilles	4,20 € 24,00 €	3,50 €
- Jus de raisin Blanc plat en 0,75 l - Jus de raisin Blanc gazéifié en 0,75 l	2,50 € 3,50 €	2,10 € 3,20 €
-Vin de Pays Charentais Rosé ou Rouge Bio En vrac, le litre Le bag in box de 5 l La bouteille de 0,75 l Les 6 bouteilles	1,50 € 13,00 € 4,80 € 27,00 €	1,20 € 11,00 € 4,20 €
- Miel toutes fleurs le pot de 500 g	7,00 €	6,00 €
- Bois de chauffage le stère en 1 m - Bois de chauffage le stère en 2 m à fendre	55,00 € 30,00 €	49,00 € 24,00 €

Nos remises :

De 300€ à 600€ TTC de commande : 4 % de remise

Plus de 600€ TTC de commande : 6 % de remise

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N°22-56

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 56

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : TARIFS DES PRODUITS DE L'EXPLOITATION
« Les Serres de Chadignac »

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *24*

Pour : *24*

Contre : *0*

Approuve la tarification des produits de l'exploitation de Chadignac à compter du 01/09/2022.

Pièce jointe : Tarifs Coulis de tomate & soupe de tomate/courgette

Le Président du Conseil d'Administration,



Exploitation Les Serres de Chadignac - Saintes 17100

TARIFS A COMPTER DU 01/09/2022

Produits	Conditionnements	Prix de vente
Coulis de Tomate	280 g	3,19 €
Coulis de Tomate	380 g	3,95 €
Soupe de Tomate & Courgette	490 g	3,35 €
Soupe de Tomate & Courgette	650 g	3,65 €



Les Serres de Chadignac

Coulis de tomate

Les légumes du lycée en conserve



Poids
380g



Les Serres de Chadignac

Soupe de tomate et courgette

Les légumes du lycée en conserve



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22- 57

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 57

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE
AUX SALARIÉS EN CDI**

EXPLOITATION LA PICHONNERIE

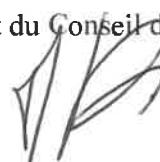
Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Considérant la longue période de l'épidémie de COVID 19 pendant laquelle les salariés de l'exploitation du Domaine de la Pichonnerie ont assumé la continuité du travail dans des conditions parfois difficiles et sans enregistrer d'absence de leur part,
Considérant le niveau exceptionnellement élevé de l'Excédent Brut d'Exploitation de l'exercice comptable 2021,
Vu la délibération n° 22-26 du CA du 24/06/2022 sur l'attribution d'une prime exceptionnelle aux salariés en CDI – Exploitation de La Pichonnerie,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

<p>Début de séance</p> <p>CA installé :</p> <p>Quorum : <i>16</i></p> <p>Présents : <i>24</i></p> <p>Absents ou Excusés : <i>6</i></p>	<p>Approuve : le versement d'une prime exceptionnelle (non reconductible pour les prochains exercices) destinée à reconnaître les efforts de chacun des 4 salariés en CDI présents sur cet exercice 2022 de l'Exploitation de la Pichonnerie – site Desclaude.</p> <p>Le montant distribué correspond à 4% de l'EBE (de l'exercice comptable 2021) de l'exploitation La Pichonnerie et sera calculée de façon à ce que chaque salarié perçoive un montant « net » identique.</p> <p>Le coût patronale (net perçu + charges) de cette prime est plafonné à 6 400 € pour l'ensemble des salariés.</p> <p>Le montant sera versé en une seule fois au cours du deuxième semestre 2022.</p>
<p>Vote de la délibération</p> <p>Votants : <i>24</i></p> <p>Pour : <i>24</i></p> <p>Contre : <i>0</i></p>	<p><i>NB : Cette délibération annule et remplace la délibération citée en référence dans les visas.</i></p>

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-58

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 58

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : SCHEMADIRECTEURS DES EXPLOITATIONS

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils d'exploitation de la Pichonnerie, du Renaudin, de Chadignac en dates respectives des 21/10/2022, 19/10/2022 et 13/10/2022,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve les 3 schémas directeurs des exploitations présentés.

Pièces jointes : 3 dossiers

Le Président du Conseil d'Administration,



EXPLOITATION PICHONNERIE - SAINTES



SCHEMA DIRECTEUR
21 OCTOBRE 2022

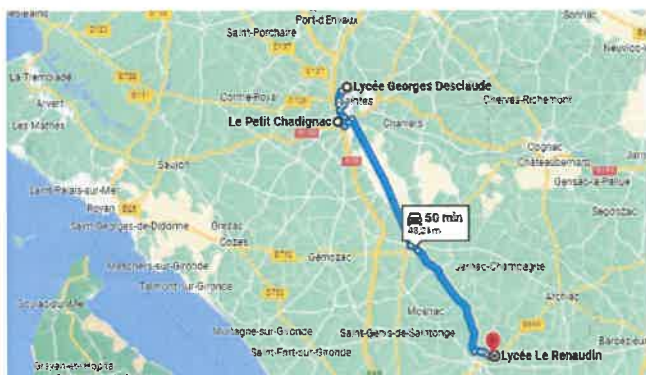
SCHEMA DIRECTEUR EPLEFPA-Agrocampus DE SAINTONGE Exploitation du LPA LE RENAUDIN

SCHEMA DIRECTEUR EXPLOITATION DE LA PICHONNERIE – SITE SAINTES - DESCLAUDE.

annexes :

- Diagnostic global de l'exploitation : grille HVE annexe 1a et 1b
- Déclinaison du cadre régional (voir annexe 2)

PRESENTATION DE L'EPLEFPA ET DE SON EXPLOITATION



Agrocampus de Saintonge : trois sites de formation et 8 centres constitutifs

La Carte des formations de l'Agrocampus de Saintonge concerne plus de 900 apprenants en dehors des formations de courtes durées de la formation continue.

LPA du Renaudin – nombre d'élèves : 145 élèves pôle viticulture

- Cycle bac professionnel : vigne et vin
- Cycle bac professionnel : grandes cultures
- Cycle bac professionnel : Technicien conseil vente en produits alimentaire
- 3^{ème} agricole

LPA CHADIGNAC – nombre d'élèves : 148 élèves pôle paysage, production florale et maraîchage

- Cycle bac professionnel : aménagements paysagers
- Cycle bac professionnel : production horticole
- Cycle bac professionnel : Technicien conseil vente univers jardin

LEGTA Georges Desclaudes – 200 élèves et 88 étudiants au total 288



- Filière générale et technologique
 - Bac général
 - Bac STAV production
 - Bac STAV aménagement
- BTS Gémeau : Gestion et Maîtrise de l'EAU
- BTS Aménagements Paysagers
- BTS : Technicien conseil Univers Jardins et Animaux de Compagnie

CFA et CFPPA

Formations concernées	CFA : apprentissage	CFPPA : formation continue Formations longues
CAPa métiers de l'agriculture Viticulture - Elevage	X	X
CAPa Jardinier paysagiste	X	X
BP aménagements paysagers	X	X
BP agro équipement	X	
BT REA viticulture œnologie	X	X
Bac pro aménagements paysagers	X	
CS Arboriste Elagueur	X	X
CS constructions paysagères	X	X
BTS Aménagements paysagers	X	
BTS technicien conseil univers jardin et animaux de compagnie	X	
BTS production horticole	X	
Titre professionnel métier de l'eau	X	
effectifs	305	40

L'utilisation pédagogique des trois exploitations concerne toutes les formations professionnelles en. Les trois exploitations : Le Renaudin, la Pichonnerie et le petit Chadignac ont un usage pédagogique pour les formations générales et les formations supérieures courtes également.

Présentation du domaine de La Pichonnerie

Depuis de nombreuses années le « système » de production de l'exploitation reste stable de par le nombre et la diversité des ateliers.

Pourtant, la mise aux normes des bâtiments d'élevage et le renouvellement du vignoble bouleversent les équilibres financiers.

Les facteurs de production

- Une surface agricole utile proche de 173 ha dont 55 ha en fermage.
Un parcellaire divisé par des hameaux résidentiels en zone périurbaine enclavé entre l'autoroute, la ville et le fleuve.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



LE DÉPARTEMENT CHARENTAIS
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES INTERPROFESSIONS ORGANISÉES



Des sols de valeurs agronomiques très hétérogènes et inondables pour une partie.

- La main d'œuvre permanente (4 salariés) aujourd'hui :
Historiquement, il y avait 3 salariés sur cette exploitation (jusqu'en 2019) qui avaient tous les 3 plus de 25 années de « travail en commun » ; en 2019 le départ d'un d'entre eux a déstabilisé le fonctionnement.
L'intégration des nouveaux « arrivants » (remplacement du 3ème et arrivée du 4ème) est plus difficile qu'il n'y paraît.
Création d'un quatrième poste de salarié agricole en C D I en 2019.
Compte tenu des besoins pendant certaines périodes de l'année, l'emploi de main d'œuvre saisonnière est incontournable (1 UTH sur l'année).
- Les bâtiments peuvent être récents et bien adaptés (stabulations) à vétustes et inappropriés (ancienne stabulation et hangars).
- **L'incendie d'un hangar de stockage de fourrages en octobre 2020, nous a contraint à réaliser une reconstruction.**
- Le parc matériel : la diversité des productions engendre des besoins importants (céréales, fourrages et vignoble) alors tous les moyens d'optimisation sont mis en œuvre : l'achat (tracteurs...), les entrepreneurs pour les récoltes, la CUMA (semis, fauche, épandage de fumier), la copropriété (remorques ...) et l'entraide.

Les ateliers de production et leur évolution

- Un atelier de productions céréalières d'une surface de 80 ha (cultures de ventes) dont 25 à 30 ha sont irrigués (attention une partie de cette surface passe alimentation du troupeau).
Autrefois entièrement destiné au maïs (de 1991 à 1998), on y produit maintenant l'ensemble des cultures traditionnelles de la région (orge de brasserie, blé tendre et blé dur, tournesol, maïs popcorn et maïs grain...) et seulement 25 à 30 ha (environ) sont irrigués chaque année (diminution des volumes d'eau de 70 % par rapport à 1991).
Les rendements sont souvent dans la moyenne du département.
- Un vignoble de 17 ha dont 2 ha en cépages rouges (destination Pineau des Charentes) et 1 ha en cépage Chardonnay destiné à l'élaboration de vin « effervescent » ; 14 ha en blanc pour le Cognac dont 2.5 ha ne sont pas encore en production (plantation 2020 et 2021). Un vignoble très jeune car il a fait l'objet d'une replantation (depuis 2006) sur les trois quarts de la surface.
L'absence de chai sur l'exploitation oblige de sous-traiter le transport, la vinification, la distillation et la commercialisation à la coopérative OCEALIA.

La fin de la crise du Cognac et la progression des volumes commercialisés permet l'augmentation « des droits à produire » ainsi de 6 hectolitres d'alcool pur par ha en 2005 nous passons à 14 hectolitres commercialisables par ha en 2021 (et de 600 € par hl d'alcool pur nous sommes aujourd'hui à 1200 € par hl d'alcool pur). Le vignoble vieillissant mené à l'économie depuis de nombreuses années était incapable de suivre cette évolution des « quantités normalement vinifiable » (QNV).

Il est important de mentionner **Le plan pluriannuel de restructuration du vignoble charentais** avec ses aides qui nous a permis ainsi de renouveler le vignoble à la destination « Cognac et Pineau des Charentes » entre 2006 et 2022.

Ainsi, nous sommes passé de 8 ha en 2005 à 17 ha aujourd'hui grâce au « business plan » mis en place par l'interprofession.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Les productions animales étaient représentées par un troupeau laitier et un troupeau viande (limousin) mais ce dernier disparaissait en 2002.
Au début des années 2000 ; le troupeau laitier était constitué de 25 à 30 vaches en production pour un quota de 220 000 litres par an avec un bâtiment déjà « remanié » deux fois et surtout ne répondant pas aux normes de lutte contre la pollution.

En 2002, l'échéance de la mise aux normes se rapprochant ; il a été décidé de conserver le troupeau laitier.

Compte tenu du contexte laitier des années 2006 (380 € pour 1000 litres), de la proximité de la ville et des contraintes sociales le choix s'est porté sur un projet de stabulation à logettes avec traite robotisée.

Un investissement important (895 200 €), opérationnel en novembre 2009 au moment de la crise laitière (280 € pour 1000 litres en 2009).

La production approche les 800 000 litres aujourd'hui avec 80 vaches adultes ;
Le volume de lait est aujourd'hui, entièrement livré à la coopérative (TERRA LACTA).
La présence de « Listeria » en 2019 nous a obligé d'interrompre la vente directe de lait cru qui a débuté en 2011.

Conclusions

- Un atelier lait dans un contexte économique en pleines turbulences, comme la plupart des productions agricoles aujourd'hui. C'est une filière en pleine déprise au niveau national, régional mais aussi départemental.

Pourtant, la Charente Maritime fait partie du bassin historique « laitier » du Nord de la région Nouvelle Aquitaine (5% de la production nationale aujourd'hui).

L'industrie laitière est encore présente sur notre département avec des investissements récents importants sur l'usine de SAVENCIA (3^{ème} français et 6^{ème} mondial) à Surgères ou se situe aussi le siège de notre laiterie coopérative (TERRA LACTA).

La présence de cet élevage sur notre exploitation est historique et se justifie par la présence d'une surface importante en prairies naturelles (40 ha) en zone de marais (NATURA 2000, MAE « préservation de la biodiversité »).

L'atelier « lait » absorbe 2.6 Unité de Travail Humain (UTH) sur un total de 5.

Le CFPPA vient de remettre en place des formations sur ce secteur car la demande en main œuvre est importante.

- Un atelier lait en « rythme de croisière » aujourd'hui dans une dynamique d'optimisation des coûts (groupe de producteurs pour analyse technico-économique des résultats et marge de progression) et une volonté d'optimiser la rentabilité grâce à un projet de vente directe de produits laitiers (avec la collaboration de l'ENILIA de Surgères).

- Un projet de transformation d'une partie de notre production de lait.



Ce projet doit être une priorité car cette exploitation souffre de l'inexistence d'un atelier de vente directe.

- L'aménagement d'une boutique de vente sur le site est acté par le Conseil Régional.
- Les formations « commerce » sont présentes sur tous les centres de l'EPL.
- Le Domaine de La Pichonnerie est la seule exploitation de l'EPL et des autres EPL du département (Bourcefranc et Surgères) à ne pas faire de vente directe.
- Les produits laitiers compléteraient idéalement les autres produits (alcool, légumes ...).

- Un vignoble jeune capable de répondre à la nouvelle « donne » sur l'organisation interprofessionnelle de la production.

Peu exigeant en matériel et en personnel ; il est aussi support de formations (CFPPA) et de nombreuses expérimentations sur la diminution des utilisations de pesticides.

L'embellie des cours du Cognac persiste, la rémunération reste aujourd'hui encore à un bon niveau.

- L'atelier « cultures de vente » représente une surface de 80 ha sur des sols argilo-siliceux parfois très vallonnés d'une valeur « agronomique » moyenne.

La maîtrise des coûts de production et la baisse de l'utilisation des pesticides est une préoccupation permanente ; il est toujours possible de réaliser des économies mais il sera important d'en mesurer le risque.

L'exploitation est en cours d'intégration la démarche HVE pour l'ensemble des ateliers, un diagnostic sur les pratiques actuelles vient d'être réalisé.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Une période de redressement de 2005 à 2008.

En effet, nous sommes partis d'une situation avec un fond de roulement net négatif de moins 31 525€ (2005) à plus 62 325 € en 2006 pour atteindre 146 000 € en 2008 soit 129 jours de fonctionnement.

Une chute importante du fond de roulement en 2009.

Le solde négatif du fond de roulement net des années 2009, 2010, 2011 et 2012 est pratiquement équivalent à notre autofinancement. Au cours de cette période nous avons réalisé des investissements importants (voir chapitre suivant).

En 2013 ; le Conseil Régional de Poitou-Charentes (à l'époque) juge que le fond de roulement du lycée + exploitation est trop élevé. Le remboursement anticipé de notre emprunt permet de baisser ce fond de roulement et limite le prélèvement du Conseil Régional.

Le Plan de Restructuration du vignoble conduit par l'interprofession sous l'égide de la CEE s'accompagne d'un versement d'une caution de 16 000 €.

Nous avons été remboursés à la suite de la réalisation de toutes les plantations engagées.

Depuis 2013, nous sommes dans une période de redressement de notre fond roulement malgré la crise de la production laitière.

⇒ Des investissements importants entre 2005 et 2021 :

➤ La construction du bâtiment d'élevage, du silo couloir, le renouvellement de certains matériels et du vignoble représentent un investissement global de 1 304 000 € HT.

- Silo couloir (2005) : 34 426 €
- Automoteur télescopique (2005) : 49 600 €
- Tubulaires bovins (2005) : 2 277 €
- Rabot (2006) : 1 300 €
- Andaineur (2006) : 5 260 €
- Remorque distributrice (2006) : 18 000 €
- Bâtiment « lait » (2009) : 789 648 €
- Automoteur télescopique (2018) (renouvellement) : 85 000 €

➤ Divers matériels et équipements pour 73 450 €.

- Pulvérisateur viticole d'occasion (2005) : 1 900 €
- Équipement informatique (2005) : 1 535 €
- Tracteur vigneron d'occasion (2006) : 10 000 €
- Tracteur « grosse puissance » (2012) : 60 000 €

➤ Le renouvellement et agrandissement du vignoble (2006 à 2022) 171 000 €.

⇒ Le financement de ces opérations :

120 000 € crédit agricole en 2006 à 3.67 % sur 15 ANS (terminé en 2022)

105 000 € banque populaire en 2008 5.2 % sur 20 ANS (remboursé par anticipation)

412 620 € Conseil Régional en 2009

13 000 € PMPOA en 2011

15 000 € reprise d'un ancien tracteur

308 300 € prélèvement sur le fond de roulement

96 000 € subvention sur restructuration du vignoble

En septembre 2012 remboursement anticipé de l'emprunt Banque Populaire 89 000 €.



⇒ La Capacité d'Autofinancement CAF :

Sur la période 2008 à 2021 la CAF de l'exploitation subie des variations importantes d'une année à l'autre.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	41 199€	-38 147€	33 034€	97 414€	72 448€	24 174€	109 719€
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	54 413€	53 579€	92 074€	143 846€	100 717€	119 602€	379 667€

Perspectives d'évolution des résultats de l'exploitation.

L'atelier laitier.

Produits.

Les recettes de cet atelier proviennent de :

La livraison du lait à notre coopérative (794 000 litres en 2021).

Aujourd'hui nous ne pouvons plus parler de **quotas** alors nous remplacerons ce terme par « **un droit à produire** » (686 980 l) notifié chaque année par notre « acheteur » la **coopérative de collecte de lait TERRA LACTA** elle-même en contrat exclusif de revente du lait collecté au groupe **SAVENCIA (ex BONGRAIN)**.

La production excédentaire (allocation provisoire) à notre « droit à produire » est acceptée chaque année du fait des « sous réalisations » des autres producteurs adhérents.

La « puissance de production » maximale de notre installation est atteinte.

- la variation du prix de référence du lait peut être importante au regard des dernières années.

⇒ 367 € pour 1000 litres en 2014.

⇒ 270 € pour 1000 litres en 2016.

⇒ 336 € pour 1000 litres en 2018.

⇒ 366 € pour 1000 litres 2021.

☺ 408 € pour 1000 litres sur les 6 mois de 2022 et une autre progression du prix est arrêtée pour les 6 prochains mois.

Un courrier dernièrement arrivé, nous annonce un prix de 425 € pour 1000 litres durant les 2 prochains mois.

La qualité du lait influence le prix, depuis de nombreuses années les bonifications sont supérieures aux réfections.



- La vente des animaux.

Il s'agit : ⇒ des vaches de réforme

⇒ Des veaux mâles nourrissons.

⇒ Des génisses.

Pour les deux premières catégories d'animaux, l'effectif commercialisable par an varie peu.

Les vaches en production ont une très bonne longévité dans notre élevage et de ce fait nous renouvelons peu le cheptel.

Le nombre de génisses élevées est toujours supérieur à nos besoins.

La demande en génisses laitières suit la courbe du prix du lait (plus les cours de lait sont élevés, plus la demande en génisses est importante). Le prix de l'animal peut donc varier fortement (de 1 000 € à 1 700 €), la rentabilité en est fortement affectée.

Nous commercialisons les animaux par une coopérative (CAVEB) dans la majorité des cas et en direct avec les éleveurs qui le souhaitent.

Compte tenu du niveau très faible de valorisation des génisses laitières vendues à « terme de gestation » ; nous avons décidé d'adapter le nombre de génisses élevées à nos besoins de renouvellement.

La variation d'inventaire

Conformément à la M 99 ; les animaux de plus de 2 ans et ayant « mis bas » ne sont plus dans les stocks du budget de fonctionnement mais en investissement aux immobilisations.

Ils sont évalués à 950 € par tête et amortis sur 4 ans.

Charges.

Depuis 2005, nous réalisons une étude technico-économique de notre atelier « lait » dans le cadre d'un groupe d'éleveurs de Poitou-Charentes ayant un système de traite robotisée et des conditions d'élevage proches.

Ainsi, nous pouvons nous comparer à la moyenne du groupe et mieux cerner nos points forts et nos points faibles.

Les marges de progression de notre élevage se situent au niveau de :

- Les achats d'aliments concentrés achetés à l'extérieur :

Il est possible de diminuer cette charge car notre élevage est au-dessus de la moyenne du groupe de 7 centimes d'euros par litre de lait.

Sur une production de 695 448 litres ; c'est 48 680 € d'économie possible.

- Les frais vétérinaires :

Là encore ; l'objectif serait de diminuer les frais véto de 26 € par vache sur un effectif moyen de 75 vaches et de faire une économie d'environ 2 000 €.

- Le coût de la reproduction : le coût moyen des semences de taureaux se situe entre 18 et 20 €, il est difficile de faire des économies sur ce poste. L'utilisation de semences sexuées entraînera une hausse des dépenses sur ce poste qui sera comblée par la meilleure valorisation des nourrissons « croisés ».

La variation de cette charge dépend donc du nombre d'animaux mis à la reproduction (effectif croissant de vaches et génisses) et de la fécondité.

Depuis le début de la guerre en Ukraine les charges en énergies et les prix des aliments progressent très fortement.

Les efforts portent essentiellement sur l'amélioration de l'autonomie alimentaire de notre troupeau afin de limiter les achats.



A ce jour, il est difficile d'affirmer que la progression des recettes couvrira l'augmentation des charges.

Le vignoble.

Nous sommes « viticulteur » et non « vigneron ».

La commercialisation de l'ensemble des produits vinicoles est contractualisée avec un seul opérateur (coopérative OCEALIA et ses filiales). La contractualisation nous assure les débouchés.

Le produit de cet atelier est basé sur :

- La surface en production et son potentiel de production : Depuis 2006 nous nous sommes engagés sur la restructuration du vignoble, ce programme se terminera en 2024.

- Le droit à produire est fixé par l'interprofession avant chaque récolte ; pour mesurer l'évolution, on peut se rappeler qu'il était de 6 hl d'alcool pur par ha en 2005 et qu'il était de 14,6 hl d'alcool pur par ha en 2018.

La conduite du vignoble est forcément différente quand on doit doubler la production.

Les cours du Cognac sont aussi très élevés car la demande reste très forte ; nous sommes donc dans une période euphorique.

- La destination du produit : Nous produisons du Cognac, du Pineau des Charentes et des vins de pays. La diversification est un atout mais la rentabilité du Pineau et des vins de pays est faible.

Si les conditions de production du Cognac persistent (quantités commercialisables et prix) ; il sera possible d'atteindre 150 000 € de chiffre d'affaires en 2022 alors qu'il était de 30 000 € en 2009 et ceci sans augmentation des charges surfaciques.

Les services extérieurs sont entièrement réalisés par notre coopérative (transport, vinification, distillation, stockage) et les dépenses sont en corrélation avec les quantités récoltées.

Les charges en viticulture :

Les charges opérationnelles de cet atelier sont essentiellement constituées par les engrais et les pesticides.

Nous sommes engagés depuis de nombreuses années sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le parc de matériel destiné au vignoble est peu important et quand il est remplacé ; nous optons souvent pour des outils d'occasion (tracteur, pulvérisateur...) ou neuf (travail du sol, enrouleuse de fils.) mais acheté en copropriété avec des voisins.

La main d'œuvre est une charge importante en viticulture et la principale difficulté est de répondre aux pointes de travaux (taille, tirage des bois, relevage).

Nous avons recours à une main d'œuvre occasionnelle souvent sans qualification.

L'utilisation pédagogique du vignoble est très importante et notamment dans le cadre des formations du CFPPA.



Les cultures de vente.

Les cultures et les surfaces.

Il faut partir d'un fait : Dans notre système, la production céréalière correspond à la surface restante après avoir enlevé le vignoble et la surface fourragère nécessaire à l'alimentation du troupeau.

On peut considérer que la surface des cultures de vente varie **entre 70 ha et 80 ha (par an)** en fonction de l'assolement et des rendements.

Une partie est irriguée (entre 25 ha et 30 ha) ce qui a l'avantage de sécuriser les rendements c'est le cas du maïs et de l'orge de brasserie.

Les surfaces en « culture sèche » sont souvent emblavées en céréales d'hiver et de printemps (blé tendre, orge de brasserie, tournesol...).

Nous essayons de diversifier la production vers des cultures à plus haute valeur ajoutée comme le blé améliorant et le maïs popcorn.

Culture en AB

Une parcelle (4.29 ha) (proximité du lycée) est conduite en Agriculture Biologique.

Nous choisissons des espèces qui ne sont pas présentes en « agriculture conventionnelle ».

- *Lentille*
- *Triticale*
- *Lin protéagineux*

Les résultats sont très aléatoires et l'invasion des adventices devient très problématiques.

La diminution des primes PAC.

A partir de la situation actuelle de l'exploitation et en considérant que la surface, l'assolement et le cheptel vif seront identiques durant les cinq prochaines années ; nous avons évalué l'incidence économique de la réforme de la PAC ;

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur des DPU	315 €	292 €	279 €	261	244 €	229 €	221 €	219 €	216 €
Montant versé	49 528 €	45 775 €	43 779	40 978 €	38 380 €	36 018 €	34 743 €	35640 €	33 610 €

L'incidence économique de la nouvelle PAC entraîne une baisse de 14 800 € entre 2013 et 2021.

Comment améliorer la situation économique de l'exploitation.

La valorisation du lait en vente directe.

- La production de lait (volume) est à son maximum (800 000 litres).
- Le prix est essentiellement fixé par la « loi du marché » et la maîtrise nous échappe.

Le contexte est très « particulier » aujourd'hui mais la production mondiale entraîne des variations importantes au fil des semaines.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'AVENTURE
DU VIVANT



- La fixation des prix était décidée auparavant pour une durée de trois mois ; ce n'est plus le cas aujourd'hui.
- Les éleveurs, par leurs organisations professionnelles ont très peu d'influence sur ce prix.

Notre marge de progression et la sécurisation des recettes sur cet atelier passent par la transformation en produits laitiers.

Nous avons déposé un projet dans le cadre de l'AMI pour transformer une partie de notre production.

Le projet repose sur une collaboration avec l'ENILIA de Surgères.

- **Le lait de notre exploitation est transporté vers l'ENILIA grâce à une cuve « isotherme » tractée par un camion « frigo ».**
- **Au retour, nous rapportons les produits transformés (yaourts, fromages...) à l'intérieur du camion.**
- **Les produits sont stockés dans une chambre froide située à l'intérieur d'un « bâtiment modulaire pré fabriqué ».**
- **Le bâtiment modulaire est équipé :**
 - * **D'une zone de mise en bouteille pour le lait cru (débouché existant).**
 - * **D'une zone de stockage (chambres froides).**

Les produits.

La surface de l'exploitation a peu de chance de progresser compte tenu du contexte périurbain (zone constructible), du peu de surface libérée et de la demande forte de la part des agriculteurs.

Il est même plus probable que certaines parcelles en fermage ou en propriété (du Conseil Régional) soient orientées vers la construction.

Les rendements : ils sont variables d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques. Ils sont souvent dans la moyenne du département mais il existe une marge de progression très faible par l'amélioration des techniques culturales.

Les prix de vente : jusqu'en 2011 les céréales étaient écoulees sur notre coopérative avec le paiement « acompte plus (éventuellement) complément de prix ».

Cette méthode est simple et sécurisante mais ne permet pas toujours la meilleure valorisation.

Depuis certaines récoltes (orge de brasserie, maïs grain, blé ...) sont vendues contractuellement avant la récolte à un prix ferme à notre coopérative ou à un négociant.

Jusqu'à nous avons amélioré notre rémunération mais la rentabilité est plus risquée.

La difficulté se situe au niveau du prix de commercialisation des céréales qui varie fortement d'une année à l'autre.

Exemple du maïs grain commercialisé jusqu'à 300 €/t en 2022 alors qu'il était à 120 €/t en 2017.



Les charges.

Depuis deux ans nous sommes membre d'un groupe d'agriculteurs dont l'objectif est de diminuer les charges (engrais, semences...) et optimiser la rentabilité économique des céréales.

Il est tout de même possible d'analyser notre performance sur la maîtrise des charges sur les cultures dans le cadre du suivi technico-économique de l'atelier laitier.

Il en ressort que nous sommes souvent parmi ceux qui ont les plus bas coûts de production en production végétales.

Il sera difficile de diminuer encore ces charges sans perte de production et en continuant de respecter la législation « environnementale » (directive nitrate).

L'analyse technico-économique de ces productions et la poursuite de l'irrigation pour l'assurance de la production sont primordiales.

Les autres charges :

Il s'agit des charges qui varient peu d'une année à l'autre et sur lesquelles nous avons peu d'influence.

- Eau
- Électricité
- Carburants
- Fermages
- Location de matériel et logement
- Primes d'assurance
- Transport sur achats et ventes
- Cotisations professionnelles
- Taxes sur les produits de l'exploitation
- Taxes foncières
- Charges d'intérêts
- Les amortissements

- Les charges salariales représentent environ 25 % des charges de fonctionnement. La progression annuelle correspond, en partie, à l'application des textes.

Pour l'autre partie la dépense correspond aux emplois saisonniers qui peuvent varier d'une année à l'autre. Il est possible de réaliser certains travaux par des prestataires mais il y aura un transfert de la charge sur le compte 611 sans garantir une baisse.

- Les services extérieurs représentent une dépense importante.

La dépense peut être diminuée mais, en contrepartie, il faudra investir en matériel et augmenter la masse salariale et il n'est pas avéré que nous soyons plus performants économiquement à la fin.



Atouts et contraintes pour l'exploitation G. Desclaude.

Vue de l'ensemble de l'exploitation :

ATOUTS	CONTRAINTES
Trois bâtiments (matériels, génisse et vaches laitières) sont en bon état	Le parcellaire est très divisé et de valeur agronomique très hétérogène.
La surface irrigable (75ha) et irriguée annuellement (35ha) permet d'assurer l'alimentation du troupeau	Compte tenu de la diversité des productions – grande diversité de matériels
L'intégration de l'exploitation dans le périmètre immédiat de la profession (CUMA, copropriété et entraide) favorise les échanges et limite les investissements.	Afin d'optimiser les temps de travaux et la mise en place de nouvelles pratiques, il est nécessaire d'investir ou de remplacer certains matériels.
La main d'œuvre stable et expérimentée assure le fonctionnement de l'exploitation	Deux bâtiments (ancienne stabulation et stockage du matériel) sont soit à réaménager ou à détruire.
Une comptabilité « analytique » type exploitation agricole (centre de gestion)	1 bâtiment nécessite des réparations importantes
Utilisation pédagogique de l'exploitation	

Pour l'élevage laitier :

ATOUTS	CONTRAINTES
Présence de 38 ha de prairies pour la production de foin et le pâturage des génisses.	Impossibilité de pratiquer le pâturage (pour les vaches en production) compte tenu de notre situation périurbaine.
Un outil de production aux normes et moderne	Baisse de la valorisation suite à la baisse du prix du lait (livraison coopérative) de 32% en trois ans.
Un niveau génétique élevé	Un coût de production élevé compte tenu du système de production.
AOC Beurre de Charentes Poitou	Amortissements élevés suite à la construction du nouveau bâtiment.
Adhésion à un groupe thématique : analyse technico économique « traite robotisée » de 12 éleveurs.	Besoins importants en énergie (électricité) et eau.
Signataire de la « Chartre de bonnes pratiques en élevage »	Pas de bâtiment « dédié » à la vente directe et transformation du lait (labo et magasin de vente)
Volume de vente directe « lait cru » important sans investissement	Besoin en formation pour le développement des médecines alternatives.
Mise en place de l'action « ECOANTIBIO »	



Pour les productions végétales :

ATOUTS	CONTRAINTES
Diversité des productions végétales.	Parcelle divisée et mitée par les constructions
Rotation longues	Prairies inondables au printemps et desséchantes en été.
Valorisation des déjections	Relief parfois accidenté
Présence d'une installation d'irrigation	Très grande hétérogénéité agronomique des sols
	Matériel de préparation des sols et semis dépassé
	Un point non réglementaire sur l'aire de remplissage des pulvérisateurs
	Perte d'étanchéité de la réserve tampon

Pour le vignoble :

ATOUTS	CONTRAINTES
Le vignoble est renouvelé à 80%	Il est le principal consommateur de pesticides.
Il est à 100% en AOC « Cognac et Pineau de Charentes »	Sa faible dimension ne permet pas d'investir sur des méthodes visant à réduire l'impact sur l'environnement.
Il est support de nombreuses actions d'expérimentation, de vulgarisation et de formation	Sa situation un peu excentrée de l'appellation limite les investissements en commun.
Le résultat économique positif en fait un atout pour l'équilibre financier l'exploitation	Malgré les efforts récents certains points réglementaires ne sont pas respectés.

Pour la pédagogie :

ATOUTS	CONTRAINTES
Diversification de l'exploitation – diversité des enseignements	Nécessité de contrôles permanents sur le respect de législations (travail, environnementales)
Ateliers « grandeur nature »	Besoins en moyens financiers et humains importants.

1.22 Les résultats technico économiques par atelier de production.

A) Les résultats technico économiques 2021

A) Les résultats technico économiques 2021

L'assolement 2021 169,62 ha

Les cultures de vente

Blé tendre	15,91	ha
Blé de force	14,69	ha
Blé dur	11,86	ha
Maïs (cult sèche)	1,29	ha
Maïs irrigué	9,39	ha
Maïs pop corn	5,44	ha
Maïs grain blo	1,00	ha
Orge de brasserie	13,16	ha
Colza d'hiver	10,04	ha
Total	82,78	ha

La surface fourragère

Prairies naturelles	38,22	ha
Maïs ensilage	18,00	ha
Luzeerne	5,95	ha
Sorgho fourrager	12,98	ha
Total	75,15	ha

Le vignoble

Vigne "Cognac"	8,75	ha
Vigne "vin de pays"	1,00	ha
Vigne "pineau"	1,44	ha
Vigne "rouge de France"	0,5	ha
Total	11,69	ha

L'atelier "bovin lait"

Volume de lait commercialisé	708 841	Litres
Effectif de vaches laitières	81	Vaches
Volume moyen commercialisé/VL	8 644	Litres/v

B) Analyse globale

Total produits	571 701	€
Total produits (hors aides découplées)	522 331	€
Total charges opérationnelles surfaciques	41 295	€
Total des charges opérationnelles animales	78 346	€
Total des charges de structure	337 843	€
Total charges	457 483	€
Poids des charges de structure (en % des chages)	73,85%	€
E B E	114 218	€

EBE/production	21,90%	€
EBE/ha	727	€
Total charges excepti+Intére+amorti	87 513	€
Total produits exceptio+reprise sur amo	23 671	€
Résultat d'exercice	50 376	€

C) Marge nette atelier "grandes cultures

Surface en ha	82,78	ha
Charges		
Charges en engrais	11 517	€
Montant par ha	139	€
Charges de semences	5001	€
Montant par ha	60	€
Charges de produits phytosanitaires	6 312	€
Montant par ha	76	€
Total des charges opérationnelles surfaciques	22 830	€
Montant par ha	276	€
Produits		
Volumes commercialisés en tonnes	553,25	€
Total produits en € (hors aides PAC)	87 720	€
Total produits en €/ha	1060	€
Marge Brute	64 889	€
Marge Brute par ha	784	€
Total produits (avec aide PAC)	108 452	€
Total par ha	1 310	€
Total charges de structure	53 239	€
Total/ha	643	€
Marge nette	32 383	€
Marge nette par ha	391	€

D) Marge nette "viticulture"

Surface du vignoble	11,69	ha
Charges en engrais	1 029	€
Montant/ha	88	€
Charges de semences	-265	€

Montant /ha	-23 €
Charges de produits phyto	8 751 €
Montant par ha	748 €
Total des charges opérationnelles	9 515 €
Montant par ha	814 €
Total des ventes	115 379 €
Total ventes/ha	9 868 €
Total variations inventaire	31 334 €
Total/ha	814 €
Marge brute	137 127 €
Marge brute /ha	11 734 €
Total produit	150 127 €
Total/ha	12 840 €
Total charges de structures	68 556 €
Total /ha	5 863 €
Marge nette	72 055 €
Marge nette par ha	6 163 €

E) Marge nette "bov/n lait"

Surface	81,45 ha
Charges "engrais"	3 234 €
Montant /ha	40 €
Charges de semences	4 761 €
Montant par ha	58 €
Charges de produits phyto	954 €
Montant/ha	12 €
Total des charges opérationnelles	8 948 €
Montant/ha	110 €
Volume commercialisé	708 840 litres
Ventes de lait	246 171 €
Ventes d'animaux	33 599 €
Total des ventes	292 254 €
Variation inventaire	-4 355 €



Total des charges opé surfaciques	8 948 €
Total des charges opé animales	78 346 €
Marge Brute	200 604 €
Marge Brute/1000 litres	283 €
Total des charges de structures	216 049 €
Marge nette	9 780 €
Marge nette/1000 litres	13,8 €

2. Stratégie moyen-long terme de l'EPLEFPA pour son exploitation.

Notre volonté est de présenter comment l'exploitation de La Pichonnerie peut s'insérer dans certains axes stratégiques qui ont une dimension parfois mondiale et/ou nationale et/ou régionale voir locale.

Stratégie globale :

- 2.1 Maintien de l'équilibre financier de l'exploitation.

Il est loin le temps où la ferme vivait en autarcie, l'exploitation est maintenant un système largement ouvert et en relation très forte avec son environnement.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Depuis une trentaine d'années les exploitations accumulent du capital qui se substitue de plus en plus au travail.

Une exploitation est un centre de décision orienté vers la poursuite d'objectifs qui sont parfois opposés (augmenter son revenu, améliorer les conditions de travail, assurer la pérennité de l'exploitation...)

Les principaux indicateurs qui mesurent l'efficacité « économique » d'une exploitation agricole sont :

↳ **Le revenu** : clé de la pérennité, il se mesure par le revenu net de l'exploitation par Unité de Main d'Œuvre.

↳ **L'efficacité productrice** : calculé par le poids de la Valeur Ajoutée sur le Produit brut qui permet de rendre compte de l'efficacité interne du système de production.

↳ **La capacité d'une exploitation agricole à faire face à ses dettes** (montant des dettes/ Excédent Brut d'Exploitation).

↳ **La Capacité d'Autofinancement (CAF)** mesure la capacité que possède une exploitation à financer de nouveaux projets.

Nos exploitations de lycées agricoles n'échappent pas à ces règles, il est très important de veiller à leurs santé « économiques » afin qu'elles puissent répondre aux objectifs que nous nous sommes fixé.

- 2.2 Prise en compte des exigences environnementales.

Les attentes environnementales de la société vis-à-vis de l'agriculture se traduisent par des législations importantes sur l'usage des produits phytosanitaires, la protection de l'eau contre les pollutions, la protection de la biodiversité et les conditions d'usage des OGM.

Les directives européennes de 2009 et 2018 visent à encourager le recours aux alternatives non chimiques et à rendre l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Lancée par l'adoption à Bruxelles en 1991 d'une Directive européenne ; la Directive Nitrates a pour objectif la protection de l'eau. Elle vise toutes les formes d'azote utilisées en agriculture (engrais chimiques, effluents, boues, compostes...).

Pour les agriculteurs, la préservation de la biodiversité se traduit concrètement dans le cadre des aides PAC par des obligations d'équivalents-surfaces en haies, jachères, bandes enherbées afin de recevoir le paiement « vert ».

La culture et la consommation des OGM largement développées en Amériques et en Asie, restent sévèrement contrôlées en Europe.

Nous formons les agriculteurs de demain ; il est important de prouver qu'il est possible de produire en réduisant notre impact sur l'environnement.

- 2.3 Transformation et commercialisation.

Les ateliers de transformation « à la ferme » et de commercialisation (individuels ou collectifs) de produits agricoles visent à accroître la viabilité et la pérennité des exploitations agricoles tout en favorisant une augmentation de la valeur ajoutée des produits en fonction des stratégies locales et d'enjeux de territoires.

Ils visent également à assurer le maintien de l'activité agricole et la diversité des productions sur les zones rurales.

Les exploitations agricoles dont le système est uniquement basé sur la production de matières premières montrent leurs limites et révèlent une grande fragilité.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Il est possible de produire moins et **collecter l'ensemble de la Valeur Ajoutée** en assurant la transformation et la commercialisation.

- 2.4 Production d'énergie renouvelable.

L'agriculture est souvent pointée du doigt comme l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Elle serait responsable de 20% des émissions totales, pourtant, un cinquième des énergies renouvelables est aujourd'hui produit par le monde agricole.

Un rapport parlementaire (juillet 2022) juge que cette forme d'énergie est insuffisamment exploitée aujourd'hui et formule une vingtaine de propositions pour développer cette production d'énergie dans le secteur agricole.

En 2019, 50 000 exploitations agricoles généraient 96 % du « biocarburant », 26% du biogaz, 83% de l'éolien et 13% du photovoltaïque.

Au total, les agriculteurs fournissent 20% de la production d'énergies renouvelables (soit 3.5% de la production nationale d'énergie).

Ce chiffre devrait tripler au cours des trois prochaines décennies pour atteindre la neutralité « carbone » en 2050.

Du biogaz, mais pas seulement.

Une grande partie du potentiel d'accroissement reposera sur la production de biogaz puisque le 31 décembre 2023 entrera en vigueur l'obligation de la collecte des biodéchets dans les villes.

Pour le photovoltaïque, les futurs appels d'offres vont promouvoir « l'agrivoltaïsme » (panneaux photovoltaïques orientables placés en hauteur afin de mieux protéger le foncier agricole et produire de l'énergie sans porter préjudice aux cultures.

3. Objectifs de résultats techniques et économiques poursuivis par atelier.

- Liens pédagogiques et professionnels

- Expérimentations et innovations

3.1 L'atelier « bovin lait ».

Notre élevage est situé dans une zone périurbaine d'une ville de 30 000 habitants.

Le foncier est fortement impacté par les terrains constructibles mais notre situation nous place idéalement pour la mise en place d'un circuit court en produits laitiers.

La présence de cet élevage sur l'exploitation est historique et la qualité des animaux est reconnue par les éleveurs. Le nombre des animaux reproducteurs vendus sur notre territoire (voir au-delà) en est la preuve.

La présence de cet élevage a permis de s'affranchir d'une « majeure » partie de la fertilisation « chimique » de nos sols car la production de matière organique est entièrement valorisée sur l'exploitation (plan de fumure annuel).

L'achat d'aliments concentrés OGM (type soja) n'est plus pratiquée depuis 2020, nous l'avons remplacé par des tourteaux de colza (partiellement) produits localement.

Les bâtiments sont récents et nous poursuivons la modernisation par la construction d'un nouvel hangar de stockage des fourrages (2022/2023).



Suite à un audit sur l'organisation du travail (2020) et le « bien-être animal » ; nous avons réalisé des investissements récents (financés partiellement par les AMI du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine) comme la ventilation des bâtiments, le box de vêlage, le couloir de contention.

Le fait d'adhérer à un groupe « éleveurs bovin lait » mis en place par la chambre d'agriculture et ceci depuis 2006, nous permet de disposer d'études annuelles technico-économiques.

Nous disposons ainsi d'un bon nombre de références (locales) et créer une dynamique d'éleveurs laitiers.

Les résultats économiques de cet atelier mettent en évidence un équilibre voir un petit excédent malgré notre spécificité sur la main d'œuvre entièrement salariale.

- **Notre projet porte :**
 - **Sur l'aménagement des cours et bâtiments d'élevage dans le but d'accueillir un automate d'alimentation.**
 - **Sur la transformation d'une partie de notre production en produits laitiers (en collaboration avec l'ENILIA de Surgères).**
 - **Sur l'aménagement d'une « boutique » de commercialisation des produits locaux (agriculteurs et lycées agricoles)**

Les objectifs poursuivis :

- **Sur la production de lait par le troupeau.**

La modernisation de l'élevage par l'automatisation afin de répondre à la problématique des conditions d travail.

Le métier d'éleveur laitier est très contraignant et il est de plus en plus difficile d'attirer les jeunes.

- **Après la mise en place de la traite robotisée (en 2009), nous souhaitons automatisée l'alimentation des animaux.**

Notre projet d'automatisation de l'alimentation a reçu un avis favorable du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour son financement dans le cadre d'un AMI.

La demande de financement présentée dans ce schéma directeur portera essentiellement sur les aménagements nécessaires (mise aux normes) à l'installation du robot d'alimentation.

Poursuivre l'effort d'indépendance « protéique » par la mise en place de cultures riches en protéines.

- **Nous poursuivons la modification de notre assolement et surtout l'agrandissement des bâtiments de stockage des fourrages (puisque les animaux sont de plus en plus nourris avec les fourrages produits sur l'exploitation).**

- **La transformation d'une partie du lait en produits laitiers.**

La production annuelle(vendue) du troupeau est de 770 000 litres de lait qui est (à l'heure actuelle) entièrement commercialisée par la coopérative.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**L'AVENTURE
DU VIVANT**



- **Notre objectif est de transformer 40 000 litres de lait annuellement ce qui nous permettrait d'en améliorer la valorisation.**
- De ce fait, nous pourrions « dés-intensifier » cet élevage afin de retrouver :
 - ↳ De la rusticité chez les animaux.
 - ↳ Une amélioration des taux de matières utiles (matière grasse et matière protéique)
 - ↳ Favoriser l'autonomie alimentaire (moins recours aux aliments concentrés)

Il est important de rappeler que dans le cadre de notre projet, il est prévu de déléguer cette opération à l'ENILIA de Surgères.

Malgré tout ; certains investissements sont indispensables sur notre exploitation (transport du lait frais et des produits laitiers après transformation (citerne, véhicule frigo, chambre froide ...)

- **L'aménagement d'une boutique sur le site « Desclaude ».**

Les circuits courts ; pourquoi s'engager ?

- Permettre aux agriculteurs de vivre de leur production.
- Sécuriser les ventes et maîtriser la filière.
- Valoriser l'image des produits fermiers.
- Accompagner la mutation de l'agriculture.
- Apporter un service de proximité aux consommateurs.
- Favoriser la traçabilité des produits consommés
- Valoriser la complémentarité des productions.
- Développer échanges et entraides.
- Mutualiser le coût de la vente directe.

Notre site accueil déjà un point de vente (ouvert une ½ journée par semaine) géré par les « Jeunes Agriculteurs » avec la participation de nos élèves de BTS Commerce.

- **Notre projet porte :**
 - **Sur la création d'une structure juridique commerciale (agriculteurs+ lycées agricoles) compatible et reconnue par l'administration (type GIEE ...).**
 - **Sur l'aménagement d'une grange existante en boutique.**

- Liens pédagogiques et professionnels

- Actuellement, l'exploitation et plus particulièrement l'atelier Bovins lait est un support pédagogique dans les activités suivantes :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Le bien
être
France*



- Cours et TD en Zootechnie en Bac Techno : la production laitière, le robot de traite, les conditions d'élevage ; anatomie du bovin, races bovines, bilan fourrager, pâturage.
 - En filière Bac G : interactions système d'élevage/agrosystème ; gestion des effluents d'élevage ; rumination, sélection génétique. Le lait, composition, caractéristiques.
 - Cours et TD en Agronomie en Bac Techno : rotations, couverts végétaux, atouts et contraintes du système de culture en place, interprétation d'analyse de sol et raisonnement de la fertilisation en cultures fourragères et grandes cultures, bilan hydrique ; travail du sol. Etude du blé. Exemple des pratiques de lutte contre les maladies et parasites en viticulture. Réduction des IFT.
 - En BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau : pilotage de l'irrigation.
 - En BTSA Commerce : comme support d'étude de marché.
 - En BAC PRO pour les élèves des LPA de Jonzac et de Chadignac.
 - En formation BTS Commerce du CFPPA et CFA
 - Mini-stages : 2 à 3 élèves chaque semaine.
 - Club ferme : tous les mercredis après-midi, une quinzaine d'élèves sont présents sur l'exploitation et participent à certains travaux sous la responsabilité des ouvriers d'exploitation.
- Pour ce projet de transformation laitière, les étudiants de BTS Technico-Commercial participeront sur 3 volets :
 - Etude de marché pour les débouchés des produits transformés (à partir de septembre 2019).
 - Merchandising, aménagement du point de vente communication (au 2ème semestre 2019/2020).
 - Contribution à la vente sur le site de vente directe.

- Expérimentations et innovations

A ce stade du projet, il n'est pas prévu d'expérimentations mais il est important de souligner que ces actions sont souvent issues d'une demande d'organismes ou de la profession.

Les projets d'expérimentations sont contractualisés au minimum par des conventions et que les demandes doivent faire l'objet d'une étude particulière afin d'en évaluer les conséquences techniques et économiques.

3.2 Le vignoble.

- Liens pédagogiques et professionnels
- Expérimentations et innovations

Notre vignoble est situé dans l'AOP Cognac et Pineau des Charentes au sein du cru des « fin bois ». Il a fait l'objet d'un renouvellement et d'un agrandissement de sa surface depuis plus de 15ans.

L'activité commerciale du Cognac est destinée à l'exportation (95% de la production) sur les continents américains et asiatiques essentiellement mais « l'euphorie » gagne d'autres pays aujourd'hui.

C'est un atout économique pour notre exploitation avec 150 000 € de chiffre d'affaires.

Il est l'atelier le plus excédentaire économiquement sur notre exploitation.



Il est support de nombreuses expérimentations conventionnées avec les principaux organismes d'expérimentation et de recherche de la région (chambre d'agriculture, station de recherche du BNIC et ITV).

Depuis 2009, le vignoble est intégré à un groupe « ECOPHYTO » dont l'objectif principal est la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse.

Le vignoble est support d'une journée technique (vulgarisation) chaque année pour laquelle participe de nombreux vigneron.

L'utilisation pédagogique de cet atelier est très importante pour les formation professionnelles (CFPPA et CFA) notamment pour la taille, la protection et la conduite d'engins.

Les enjeux pour les prochaines années sont essentiellement environnementaux et plus particulièrement sur les problématiques liées à l'utilisation de produits phytosanitaires.

- **Notre projet porte :**
 - **Sur l'achat de matériels de désherbage mécanique du vignoble.**

Les objectifs poursuivis.

-L'arrêt complet de l'utilisation des herbicides.

-L'arrêt complet de l'utilisation des produits phytosanitaires CMR pour les fongicides et insecticides.

-La diminution d'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

-L'enherbement du vignoble en période pluvieuse afin de limiter les percolations vers les nappes phréatiques.

Pour l'atteinte de ces objectifs, nous aurons des investissements à réaliser en machines agricoles essentiellement.

3.3 Les productions végétales.

La surface en cultures de vente varie (en fonction des années et des rotation) entre 80 ha et 87 ha.

Les rendements sont globalement bons (en année climatique « normale ») et surtout dans les moyennes du département.

Elles sont essentiellement destinées à l'alimentation humaine (blé biscuitier, blé tendre, blé dur, orge de brasserie, maïs popcorn, tournesol) ; d'autres sont plutôt orientées sur l'alimentation animal comme le maïs grain.

Les résultats technico-économiques varient en fonction du rendement et de la qualité, là encore nous appartenons à un groupe 30 000 dont l'objectif est de s'affranchir complètement du glyphosate.

Les mesures des quantités de pesticides utilisés sont réalisées chaque année ceci dans le but d'atteindre un niveau inférieur au maximum défini par H V E.

Pour le secteur des grandes cultures, les objectifs sont :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



- La modification de l'assolement, en effet, nous parviendrons à progresser sur notre autonomie alimentaire par la mise en place de cultures riches en protéines (luzerne, méteil, soja...).
- Les différents matériels dont disposons (propriété, CUMA, copropriété voire entreprises extérieures) suffiront.

- L'arrêt total de l'utilisation du glyphosate est programmer pour la fin de l'année 2024.

- La diminution des quantités de pesticides utilisés grâce à la « modulation des doses ».
- Pour atteindre cet objectif, nous allons modifier nos pratiques culturales :
- La couverture végétale des sols sera assurée sur une grande partie de l'année et nous en profiterons pour choisir des espèces (riches en protéines) qui pourront être récoltées pour l'alimentation du troupeau laitier.
 -
 - Le désherbage chimique sera remplacé (autant que faire se peut) par des désherbages mécaniques (binage, herse étrilles...).

Notre projet d'investissement porte sur :

- L'acquisition d'une bineuse pour les cultures à « grands écartements » (maïs, tournesol).
- L'achat d'un pulvérisateur « grandes cultures » équipé pour la modulation des doses.

- Liens pédagogiques et professionnels

- Expérimentations et innovations

- Les cultures annuelles sont de très bons supports pédagogiques notamment de par leur diversité :
 - Cours et TD en Agronomie en Bac Techno.
 - En filière Bac G : interactions système d'élevage/agrosystème.
 - Cours et TD en Agronomie en Bac Techno : rotations, couverts végétaux, atouts et contraintes du système de culture en place, interprétation d'analyse de sol et raisonnement de la fertilisation en cultures fourragères et grandes cultures, bilan hydrique ; travail du sol. Etude du blé. Exemple des pratiques de lutte contre les maladies et parasites en viticulture. Réduction des IFT.
 - En BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau : pilotage de l'irrigation.
 - Mini-stages : 2 à 3 élèves chaque semaine.
 - Club ferme : tous les mercredis après-midi, une quinzaine d'élèves sont présents sur l'exploitation et participent à certains travaux sous la responsabilité des ouvriers d'exploitation.
 - Les expérimentations mises en place sont plutôt des « vitrines » (cultures ou variétés) qui servent de support pour la vulgarisation auprès des agriculteurs.
- Elles font l'objet d'une présentation lors de journées « dédiées » sur notre site ou bien les résultats sont diffusés lors de réunions diverses



3.4 La production d'énergie renouvelable.

La filière solaire photovoltaïque s'est fortement développée en France à partir de 2009. En 2020, la production s'élève à 13,6 TWh, en hausse de 11,1 % par rapport à 2019. La filière a bénéficié au cours des dernières années d'une baisse sensible du prix des modules photovoltaïques.

L'autoconsommation photovoltaïque est par ailleurs en plein essor ces dernières années. En 2019, elle s'est élevée à 116 GWhs.

La production d'énergie renouvelable est une belle opportunité de diversifier les exploitations agricoles.

Elle offre la possibilité de réaliser des économies d'énergie quand on opte pour une autoconsommation ou de compléter les revenus si on choisit de revendre une partie de cette production.

Dans une conjoncture où l'énergie fossile se fait de plus en plus rare et contribue à la dégradation de l'environnement en réalisant des projets d'énergie renouvelable ; nous souhaitons participer à la transition énergétique en développant des sources d'énergie décarbonées (solaire).

- **Notre projet porte :**
 - **Sur la production d'énergie photovoltaïque à partir de « mat orientable ».**

Le principe d'un panneau solaire type « tracker »

Un panneau solaire capture le rayonnement du soleil pour le **transformer en électricité**. L'énergie produite a alors pour objectif de répondre, totalement ou partiellement, à des besoins énergétiques

La particularité du tracker solaire est de **suivre le soleil**. Il s'agit de l'un des nombreux systèmes photovoltaïques exploitables en **autoconsommation**.

La fourniture d'électricité de l'exploitation est assurée par ENEDIS à partir d'un transformateur situé en amont des différents centres (lycée, cfa, cfppa et exploitation). L'objectif de ce projet est autoconsommer 50% de l'énergie produite et donc de réinjecter l'excédent sur les autres consommateurs du site « DESCLAUDE ».

- **Liens pédagogiques et professionnels**
- **Expérimentations et innovations**

Comme ce thème s'y prête parfaitement, il est possible que les enseignants abordent l'énergie solaire en classe de mathématiques comme en classe de physique-chimie, en sciences de la vie et de la Terre, ou encore en classe de technologie. Une sensibilisation à l'augmentation des débouchés professionnels de la filière solaire dans les prochaines années peut être menée par le professeur référent en charge du « Parcours découverte des métiers et des formations »

4. Investissements envisagés.

Nom du projet	Objectifs visés	Action visée	Descriptif Investissements	Montant TTC prévisionnel	Rang de priorité
Aménagements pour automate	Modernisation et amélioration des conditions de travail	5. Equipement des bâtiments d'élevage	Pose de portes automatisées Protections sur silos Amélioration de cours	25 000 €	2
Transformation du lait	Sécuriser les ventes Valoriser l'image Accompagner la mutation « agricole	6. Système alimentaires durables	Véhicule frigo Citerne à lait routière Petits matériels fromagerie Chambre froide Conditionneuse lait cru	150 000 €	3
Boutique de commercialisation	Optimiser la VA Ajoutée Favoriser la traçabilité Développer l'entraide Mutualiser les coûts	8. Implications dans des collectifs d'agriculteurs 6. Systèmes alimentaires durables	Aménagement d'une grange du lycée en boutique de commerce de produits locaux des agriculteurs et lycées agricoles.	376 000 €	3
Désherbage mécanique du vignoble	Arrêt utilisation herbicide (glyphosate)	1. Sortir des pesticides de synthèse	Intercepts à axe rotatif Houe à doigts	27 000 €	1
Binage des cultures	Diminution de l'utilisation des herbicides sur les grandes cultures	1. Sortir des pesticides de synthèse	Bineuse	18 000 €	1
Modulation des doses de pesticides	Diminution de l'utilisation des pesticides sur grandes cultures	1. Sortir des pesticides de synthèse	Pulvérisateur équipé d'une rampe de modulation	22 000 €	1
Production d'énergie photovoltaïque « tracker »	Autonomie avec énergétique renouvelable	2. Aténuation de changement climatique	Installation de panneaux photovoltaïque ayant peu d'emprise au sol	74 000 €	2

1 Valorisation et conservation du patrimoine génétique

Vous n'élevez pas de races ou ne cultivez pas de cépage qui font l'objet d'un programme de conservation ou de protection.

2 Assolement

Nous avons comptabilisé 1,3ha sur l'exploitation en monoculture de maïs. Cet item coûte 3 points. Pourtant la surface en monoculture de maïs est négligeable en proportion de la surface assolée. L'autre bémol est une parcelle de 14ha. L'outil de diagnostic estime qu'en termes de diversité spatiale, cette parcelle est de taille trop importante.

3 Pesticides

Aujourd'hui vous atteignez la note de 8/13. Nous n'avons pris en compte dans le calcul que la surface assolable. L'introduction de méteil dans l'assolement pourra entraîner une diminution d'IFT ces prochaines années. Les récents changements offrent une perspective d'évolution de deux points.

4 Traitements vétérinaires

5 Valorisation par filière courte

Vous obtenez une bonne note pour cet item en 2019. Il risque d'être moins bon en 2020 en lien avec la vente directe de lait qui a été abandonnée pour des raisons sanitaires.

6 Contribution à l'équilibre alimentaire mondial

Pour améliorer cet item, il faut engager une diminution du « taux d'importation ». 4t d'aliment pour le bétail concentré achetées équivalent à 1ha de surface importée. Pour avoir une incidence sur cet indicateur, il faut donc diminuer les quantités d'aliments achetées. L'exploitation est engagée depuis 2020 dans une démarche pour renforcer l'autonomie alimentaire du troupeau avec l'introduction de méteils. Cet indicateur devrait donc être amélioré.

7 Bien-être animal

Vous soulevez un problème de boiterie. L'item « bien-être animal » fait l'objet d'une auto-évaluation par l'agriculteur. Vous vous êtes attribué la note de 1/3 à l'un des 4 items observés. La note globale retenue correspond à la note la plus faible attribuée pour chacun de ces 4 items. Vous obtenez donc seulement 1/3. Une démarche est engagée sur la structure pour réduire ce problème de boiterie.

8 Gestion de la ressource en eau

Pour progresser sur ce point, il faudrait que vous ne soyez pas irrigants ou que les volumes prélevés proviennent d'une retenue collinaire. Etant donné le barème d'évaluation, la réduction du volume prélevé via l'utilisation d'une sonde capacitive ou de variétés qui valorisent davantage la ressource, ne permet pas de gagner des points. Ces éléments sont pourtant d'importants leviers si l'on souhaite repenser sa gestion de la ressource en eau. La mise en place d'un dispositif d'irrigation localisée sur une partie de la surface irriguée apparaît comme le levier le plus facilement envisageable à l'échelle de la structure. Le goutte à goutte de surface apparaît comme la seule solution envisageable à moyen terme étant donné les contraintes logistiques et physiques de la structure.

9 Dépendance énergétique

Cet item prend en compte la consommation d'électricité, de fioul, de gaz et d'azote. Ces quatre valeurs sont converties en kilos joules. La consommation d'azote de l'exploitation apparaît comme optimisée. Le bilan apparent d'azote met en évidence l'équilibre de la balance azotée. Le principal moyen pour améliorer cet item serait de travailler sur la consommation électrique de l'atelier bovin lait. Votre consommation électrique se situe dans la moyenne. L'institut de l'élevage a produit un document de référence sur « Les consommations d'énergie en bâtiment d'élevage laitier. La moyenne était évaluée à 780 kWh/VL ou 0,1kWh/ litre de lait. Sur l'exploitation en 2019, nous comptabilisons 77,4 UGB en salle de traite et 655 191 L de lait produit soit une consommation estimée entre 60 000 kWh et 65 000 kWh. La consommation réelle est de 67 000 kWh. D'après l'étude de l'institut de l'élevage, la modification du système fourrager (introduction de méteil) va réduire la proportion de maïs (%maïs/SFP). La diminution de cet indicateur devrait avoir une incidence favorable sur la consommation de fioul.

10 Démarche de qualité

Pour améliorer cet item, il faut faire certifier un processus de fabrication des productions agricoles.

11 Intensité du travail

On demande à l'agriculteur d'estimer sa surcharge de travail annuelle en nombre de semaines. Vous avez estimé avoir une surcharge de travail 10 semaines/an. L'outil de diagnostic comptabilise -1point par semaine surchargée. Comme cet indicateur est évalué sur 7 points, vous obtenez la note de 0.

12 Transmissibilité

La valeur du capital d'exploitation s'élève à plus de 500 000€. L'outil de diagnostic vous attribue donc la note de 0.



Agrocampus de Saintonge



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Valeur des indicateurs de durabilité de l'exploitation
Méthode IDEA Version 3

Exploitation de : LEPA GEORGES DESCLAUDE		Fait le : 19/02/2021		Par : Mme Pimouquet		
Echelle	Composante	Indicateurs	Score Obtenu	Score Pris en compte	Maximum possible	
Echelle de durabilité agroécologique	Diversité Domestique	Diversité des cultures annuelles et temporaires	A1	22	14	14
		Diversité des cultures pérennes	A2	11	11	14
		Diversité animale	A3	12	12	14
		Valorisation et conservation du patrimoine génétique	A4	0	0	6
		DIVERSITE DOMESTIQUE	Sous-total:		33	33
	Organisation de l'espace	Assolement	A5	1	1	8
		Dimension des parcelles	A6	4	4	6
		Gestion des matières organiques	A7	3	3	5
		Zones de régulation écologique	A8	8	8	12
		Contribution aux enjeux environnementaux du territoire	A9	2	2	4
		Valorisation de l'espace	A10	5	5	5
		Gestion des surfaces fourragères	A11	0	0	3
	ORGANISATION DE L'ESPACE	Sous-total:		23	33	
	Pratiques agricoles	Fertilisation	A12	8	8	8
		Effluents organiques liquides	A13	3	3	3
		Pesticides	A14	8	8	13
		Traitements vétérinaires	A15	0	0	3
		Protection de la ressource des sols	A16	6	5	5
		Gestion de la ressource en eau	A17	1	1	4
		Dépendance énergétique	A18	2	2	10
PRATIQUES AGRICOLES		Sous-total:		27	34	
Total:			83	100		

Echelle de durabilité socioterritoriale	Qualité des produits et des territoires	Demarche de qualité	B1	3	3	10
		Valorisation du patrimoine bâti et du paysage	B2	5	5	8
		Gestion des déchets non organiques	B3	5	5	5
		Accessibilité de l'espace	B4	5	5	5
		Implication sociale	B5	4	4	6
		QUALITE DES PRODUITS ET DU TERRITOIRE	Sous-total:		22	33
	Emploi et services	Valorisation par filières courtes	B6	5	5	7
		Autonomie et valorisation des ressources locales	B7	8	8	10
		Services, pluriactivité	B8	5	5	5
		Contribution à l'emploi	B9	5	5	6
		Travail collectif	B10	5	5	5
		Pérennité probable	B11	3	3	3
	EMPLOI ET SERVICES	Sous-total:		31	33	
	Ethique et développement humain	Contribution à l'équilibre alimentaire mondial	B12	4	4	10
		Bien-être animal	B13	1	1	3
		Formation	B14	5	5	6
		Intensité de travail	B15	-3	0	7
		Qualité de vie	B16	4	4	6
		Isolement	B17	3	3	3
		Accueil, hygiène et sécurité	B18	4	4	4
ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN	Sous-total:		21	34		
Total:			74	100		

Echelle de durabilité économique	Viabilité	Viabilité économique	C1	20	20	20
		Taux de spécialisation économique	C2	4	4	10
		VIABILITE	Sous-total:		24	30
	Indépendance	Autonomie financière	C3	15	15	15
		Sensibilité aux aides	C4	8	8	10
		INDEPENDANCE	Sous-total:		23	25
	Transmissibilité	Transmissibilité	C5	0	0	20
		TRANSMISSIBILITE	Sous-total:		0	20
	Efficience	Efficience du processus productif	C6	15	15	25
		EFFICIENCE	Sous-total:		15	25
Total:			62	100		



Agrocampus
de Saintonge



Localisation (région naturelle): La Saintonge romaine

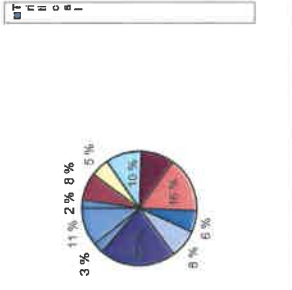
Unités de travail: 6,5 UTH

Unités de travail "non salariées": 1 sera considérées comme non salariées

Usages du Sol

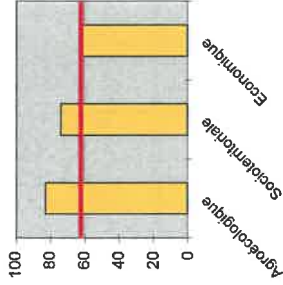
Cultures	Surface (ha)	nb d'illots	Surf. vente (ha)
Triticale	4,3	2	4,3
Blé tendre d'hiver	14,0	4	14
Blé dur d'hiver	9,0	2	9
Blé de force	18,0	3	18
Orge de printemps brassicole	16,6	3	15
Mais grain	28,0	4	1,5
Vigne	11,0	19	11
Sorgho fourrager	14,3	7	0
Préfle	38,2	23	0
Terrenants	5,1	2	0
Mais fourrage	19,0	3	0
SAU	178		
SDA	167		
Surf associable SFP	105		

Répartition des cultures en % SAU

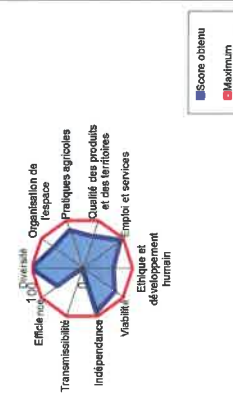


Rotations:

Durabilité de l'exploitation (note la plus faible)

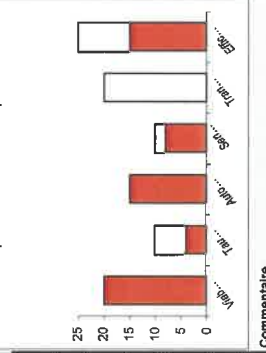


Quelles composantes constituent les principales forces et faiblesses de la durabilité de l'exploitation?

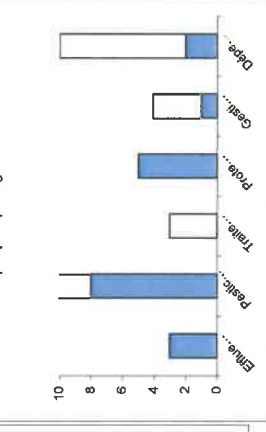


Zoom sur quelques indicateurs

Par exemple: durabilité économique



Par exemple: pratiques agricoles



Ateliers et effectifs	Productions		S. O. Qualité, vente directe	Résultats techniques remarquables
	Productions annuelles	Productions annuelles		
Bovins Lait (UGB=99,1)	655 197 L	OUI		

Résultats économiques		Équipements et aménagements	
EBE (moyen sur 3 ans)	100 876 €	Bâtiments:	
Besoin de Financement	44 229 €	Subventions d'exploitation	33 879 €
Subventions d'exploitation	33 879 €	Subventions CAD, MAE	
Capital (hors forcé)	1 296 984 €	Matériel:	

Travaux d'aménagement (irrig, drain...)

Services rendus au territoire (cahier des charges territorialisé, contractualisations avec certains acteurs du territoire):

Autres spécificités:

Historique de la mise en place du système actuel

Conclusions

Commentaire du diagnostic IDEA
Appréciation de la situation générale: Situation favorable et équilibrée

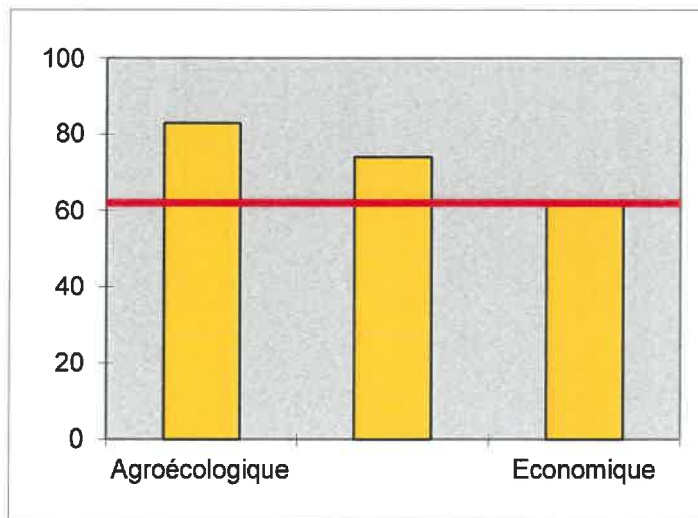
Repérage des priorités: Autonomie alimentaire du troupeau

Perspectives d'évolution: Intégration de méteils dans l'assolement pour améliorer l'autonomie alimentaire et protégée du troupeau. Cela permettra un gain sur l'efficacité énergétique, aujourd'hui pénalisée par l'achat de concentrés. La maîtrise de la conduite des méteils fourragers permettra aussi de diminuer la pression polluante et peut-être d'allonger des rotations avec retour fréquent de maïs.

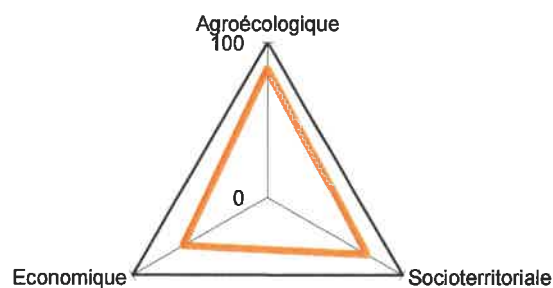
Parmi les trois échelles de durabilité du système agricole, quelle est celle qui constitue le facteur limitant ?

Méthode IDEA version 3

Durabilité	Valeur de l'exploitation	Maximum
Agroécologique	83	100
Socioterritoriale	74	100
Economique	62	100
Note de durabilité	62	



Durabilité de l'exploitation



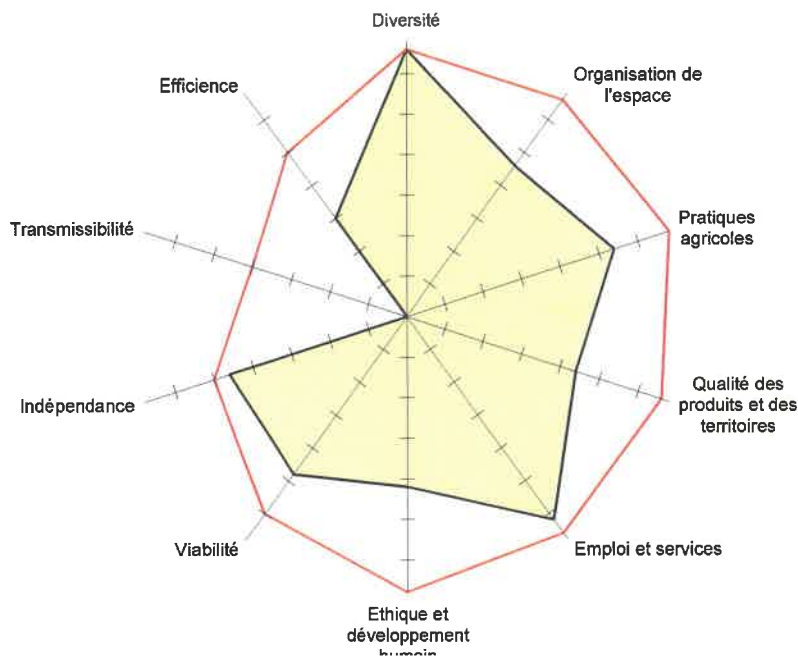
Quelles sont les composantes les plus durables de l'exploitation ?
Quelles sont les composantes dont il serait souhaitable d'améliorer la durabilité ?

Méthode IDEA version 3

	Score obtenu	Maximum
Diversité	33	33
Organisation de l'espace	23	33
Pratiques agricoles	27	34
Qualité des produits et des territoires	22	33
Emploi et services	31	33
Ethique et développement humain	21	34
Viabilité	24	30
Indépendance	23	25
Transmissibilité	0	20
Efficiency	15	25

Score obtenu

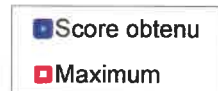
Maximum



Quelles sont les composantes les plus durables de l'exploitation ?
 Quelles sont les composantes dont il serait souhaitable d'améliorer la durabilité ?

Méthode IDEA version 3

			Regle de 3 pour ramener tous les	
	Score obtenu	Maximum	Score obtenu	Maximum
Diversité	33	33	100	100
Organisation de l'espace	23	33	70	100
Pratiques agricoles	27	34	79	100
Qualité des produits et des territoires	22	33	67	100
Emploi et services	31	33	94	100
Ethique et développement humain	21	34	62	100
Viabilité	24	30	80	100
Indépendance	23	25	92	100
Transmissibilité	0	20	0	100
Efficience	15	25	60	100

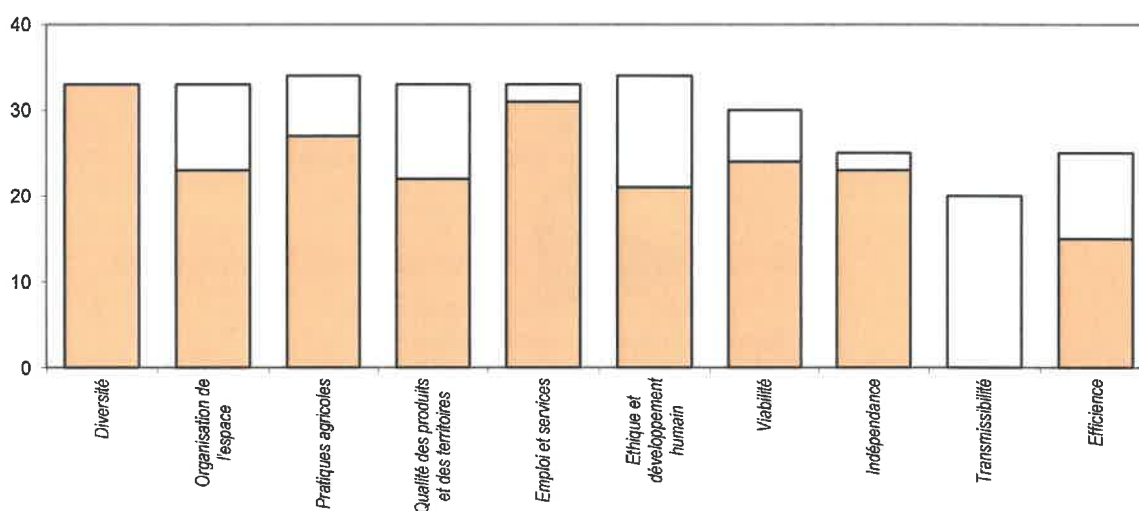


Quelles sont les composantes les plus durables de l'exploitation ?
Quelles sont les composantes dont il serait souhaitable d'améliorer la durabilité ?

Méthode IDEA version 3

	Score obtenu	Maximum	Complément au maximum
Diversité	33	33	0
Organisation de l'espace	23	33	10
Pratiques agricoles	27	34	7
Qualité des produits et des territoires	22	33	11
Emploi et services	31	33	2
Ethique et développement humain	21	34	13
Viabilité	24	30	6
Indépendance	23	25	2
Transmissibilité	0	20	20
Efficience	15	25	10

Valeur des 10 composantes de la durabilité
sur l'exploitation à un moment donné (et maximum possible)



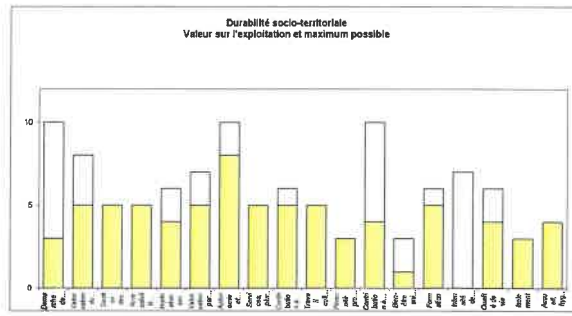
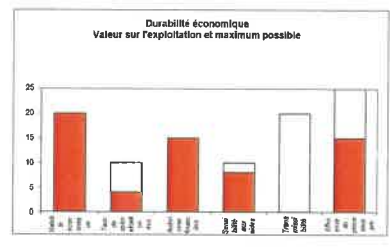
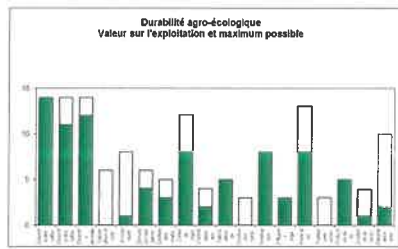
Calculs intermédiaires pour graphiques en histogrammes

	Valeur de l'exploitation agricole	Valeur maximale de l'indicateur	Complément au maximum
Durabilité agro-écologique			
Diversité des cultures annuelles et temp	14	14	0
Diversité des cultures pérennes	11	14	3
Diversité animale	12	14	2
Valorisation et conservation du patrimoine	0	6	6
Aspersion	1	6	5
Dimension des parcelles	4	6	2
Gestion des matières organiques	3	5	2
Zones de rotation écologique	8	12	4
Contribution aux enjeux environnement	2	4	2
Valorisation de l'eau	5	5	0
Gestion des surfaces fourragères	0	3	3
Fertilisation	8	8	0
Efficacité des produits phytosanitaires	3	3	0
Pesticides	8	13	5
Traitements vétérinaires	0	3	3
Production de la ressource des sols	3	5	2
Gestion de la ressource en eau	1	4	3
Dépendance énergétique	2	10	8

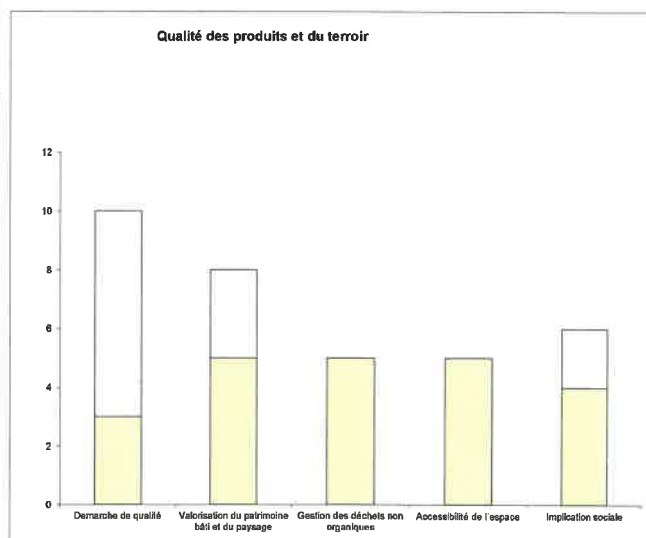
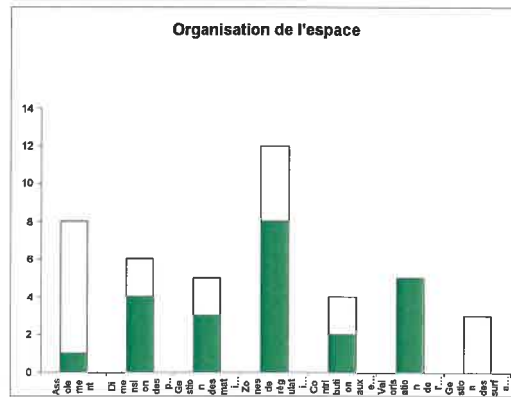
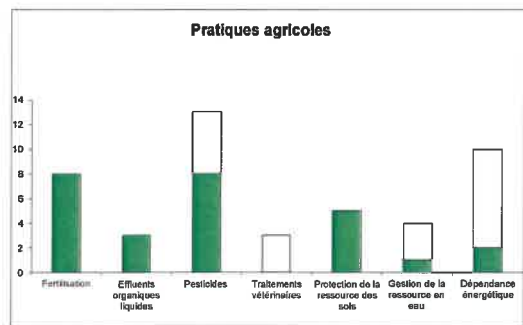
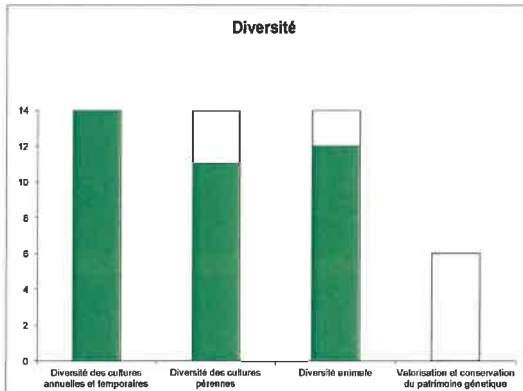
	Valeur de l'exploitation agricole	Valeur maximale de l'indicateur	Complément au maximum
Durabilité socioterritoriale			
Demarche de qualité	3	10	7
Valorisation du patrimoine bâti et du paysage	5	8	3
Gestion des déchets non organiques	5	5	0
Accessibilité de l'espace	5	5	0
Implication sociale	4	6	2
Valorisation par filières courtes	5	7	2
Autonomie et valorisation des ressources	8	10	2
Services à l'activité	5	5	0
Contribution à l'emploi	5	6	1
Travail collectif	5	5	0
Pérennité agricole	3	3	0
Contribution à l'équilibre alimentaire national	4	10	6
Bien-être animal	1	3	2
Formation	5	6	1
Intensité de travail	0	7	7
Qualité de vie	4	6	2
Isolement	3	3	0
Accueil, hygiène et sécurité	4	4	0

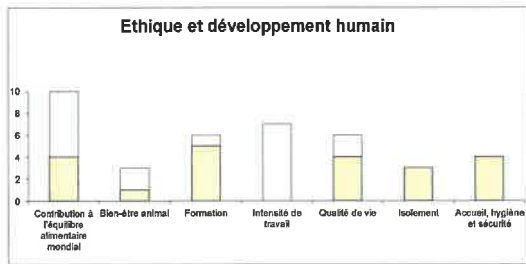
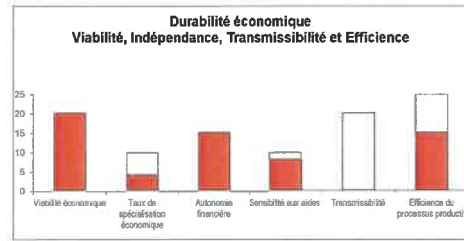
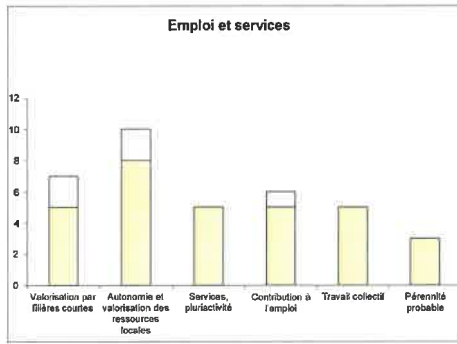
	Valeur de l'exploitation agricole	Valeur maximale de l'indicateur	Complément au maximum
Durabilité économique			
Vitalité économique	20	20	0
Taux de spécialisation économique	4	10	6
Autonomie financière	15	18	3
Sensibilité aux aides	8	10	2
Transmissibilité	0	20	20
Efficacité du processus productif	15	20	5

Méthode IDEA version 3



Un ZOOM sur les composantes





Document présenté par C HIMONNET (DEA) lors du conseil d'exploitation d'octobre 2022

RAPPEL NEOTERRA

Ambitions

Ambition 2 : accélérer et accompagner la transition agro-écologique

Ambition 3 : accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine

Ambition 5 : développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques

Ambition 7 : faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le "zéro déchet" à l'horizon 2030

Ambition 8 : préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

Ambition 10 : préserver les terres agricoles, forestières et naturelles

Priorités thématiques

- 1 - Sortir des pesticides de synthèse
- 2 - Atténuation du changement climatique
- 3 - Adaptation au changement climatique
- 4 - Préservation de la biodiversité
- 5 - Bien-être animal et biosécurité
- 6 - Systèmes alimentaires durables
- 7 - Réduction des déchets

Déclinaisons des actions et objectifs par priorités :

Priorités	Actions et moyens (si concerné)		Objectifs 2030 généraux Neoterra	Objectifs EPA 2	Réalizations, en cours de réalisation, projets de l'exploitation "La Pichonnerie" 07/09/2022 : document de travail
	obligatoire	obligatoire / facultative			
1 - Sortir des pesticides de synthèse	arrêt du glyphosate	obligatoire	agriculture	Fin 2021 : arrêt du glyphosate = 90% des EA ont arrêté et 10% ont défini une stratégie pour l'arrêter	Arrêt définitif prévu fin de l'année 2024. Programme d'investissement en cours pour des matériels de lutte mécanique (à fin de remplacer la lutte chimique). Fin 2025 : arrêt d'utilisation sur vignoble en 2021. En cours de réalisation sur les cultures avec un arrêt programmé en 2024. Un atelier en "grandes cultures" en AB depuis 8 ans (HVE); En cours de réalisation en collaboration avec un partenaire. Exercice 2022 pris comme situation "0" avec application de la nouvelle version HVE sur campagne 2023 "n-1" pour une certification en 2024. Intégration de produits de "biocontrôle" dans le programme de protection du vignoble. OAD en viticulture (decitrait) et grandes cultures; géolocalisation par drone de plantes toxiques (datara) dans une culture destinée à l'alimentation humaine et sondes connectées pour conduite de l'irrigation. Agriculture de précision avec arrivée de nouveaux matériels (tracteurs ,coupeur de tronçons...) Collaboration avec l'atelier mis en place avec le CFFPA Expérimentation (avec BNIC et IV) sur les cépages "résistants" au mildiou et oidium (collecte de cépages et suivi de protocole défini par convention.
	arrêt des CIMR	obligatoire	agriculture / aquaculture		
	AB	obligatoire	agriculture / aquaculture	2025 : - 30% de la SAU des EA des EPL en AB - 100% des EPL ont au moins un de leurs ateliers en AB - 100% de la SAU des EA en AB, HVE ou SIQO	
	HVE	obligatoire	agriculture / aquaculture	80% d'EA en Bio ou HVE	
	solutions de biocontrôle (dont lutte biologique) en agriculture et sylviculture	obligatoire	agriculture / sylviculture		
	Gestion économe en intrants (matériel de précision, OAD, numérique, sylviculture de précision, reconception des systèmes, etc.)	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture		
	permaculture	facultative	agriculture / sylviculture		
	utilisation de variétés résistantes	facultative	agriculture / sylviculture		

7- Réduction des déchets	plan zéro plastique	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture			Diagnostic sur la consommation de plastique à réaliser sur l'exploitation. Arrêt de l'utilisation de pneumatiques usagés sur les silos d'ensilage programmée en 2024.
	RSE	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture			
	gestion des biodéchets		agriculture / aquaculture / sylviculture			Projet d'utiliser les bio déchets pour la méthanisation.
	lutte contre le gaspillage alimentaire	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture			
	autres actions aquaculture ? => GT spécifique		aquaculture			
	autres actions sylviculture ? => GT spécifique		sylviculture			
	implication dans des collectifs d'agriculteurs et de sylviculteurs (GIEE, Dephy, 30.000, etc.)	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture		2022 : implication dans au moins 2 démarches par établissements. Exemple : PAT, GIEE, DEPHY, TIGA, ecophyto, charte de riverain, etc.	Intégration de l'exploitation dans un groupe DEPHY en viticulture.
	mise en place d'expérimentations	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture			Expérimentations en viticulture "réduction d'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture.
	implication dans le réseau Agro-Smart Campus	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture			
	implication dans des travaux de recherche avec la profession (ex. PEI, CASDAR)	obligatoire	agriculture / aquaculture / sylviculture			
8 - Priorité transversale : expérimentation / innovation						
Priorités spécifiques à la forêt et à l'aquaculture ? => GTs spécifiques aquaculture / forêt						



SCHEMA DIRECTEUR

EPLEFPA-Agrocampus DE SAINTONGE

Exploitation du LPA LE RENAUDIN

annexes :

- Diagnostic global de l'exploitation : grille HVE annexe 3
- Déclinaison du cadre régional (voir annexe 2)

1 PRESENTATION DE L'EPLEFPA ET DE SON EXPLOITATION / ATELIER TECHNOLOGIQUE



Agrocampus de Saintonge : trois sites de formation et 8 centres constitutifs

La Carte des formations de l'Agrocampus de Saintonge concerne plus de 900 apprenants en dehors des formations de courtes durées de la formation continue.

LPA du Renaudin – nombre d'élèves : 145 élèves pôle viticulture

- Cycle bac professionnel : vigne et vin
- Cycle bac professionnel : grandes cultures
- Cycle bac professionnel : Technicien conseil vente en produits alimentaire
- 3^{ème} agricole

LPA CHADIGNAC – nombre d'élèves : 148 élèves pôle paysage, production florale et maraîchage

- Cycle bac professionnel : aménagements paysagers
- Cycle bac professionnel : production horticole
- Cycle bac professionnel : Technicien conseil vente univers jardin

LEGTA Georges Desclaudes – 200 élèves et 88 étudiants au total 288

- Filière générale et technologique
 - Bac général
 - Bac STAV production
 - Bac STAV aménagement
- BTS Gémeau : Gestion et Maîtrise de l'EAU
- BTS Aménagements Paysagers
- BTS : Technicien conseil Univers Jardins et Animaux de Compagnie

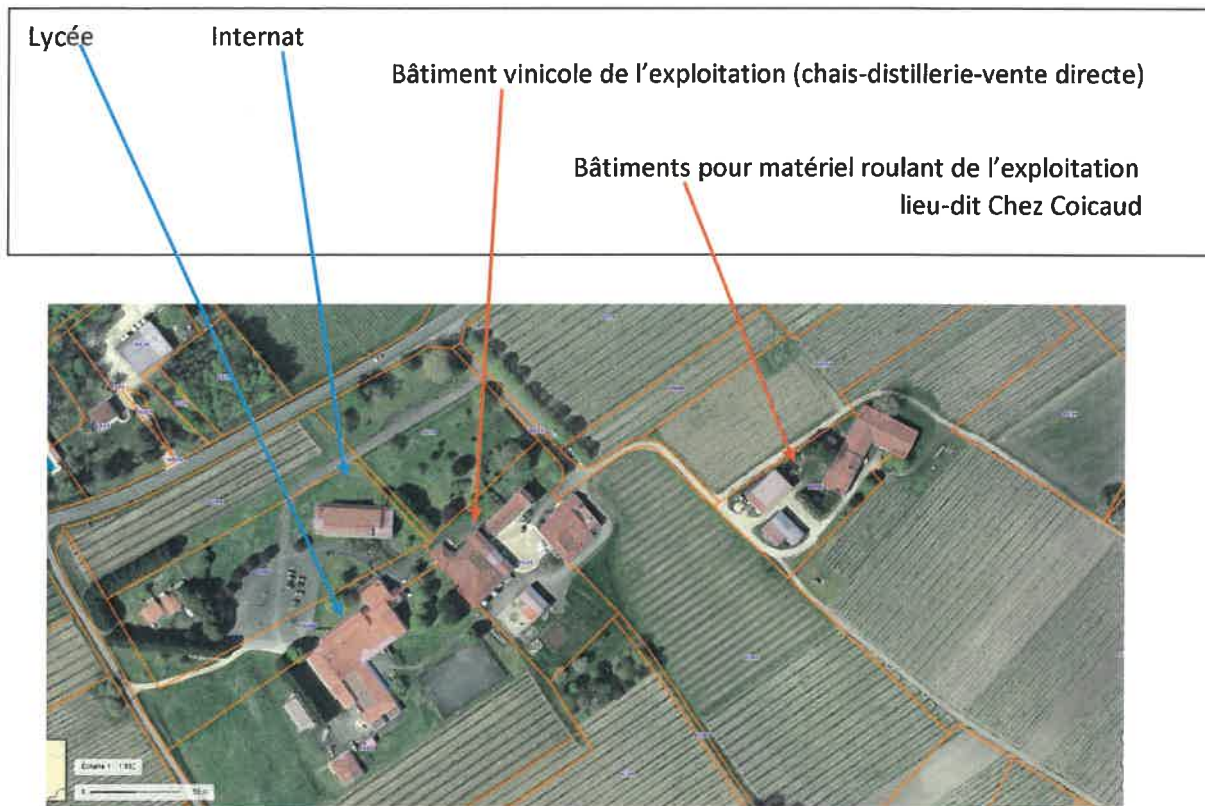
CFA et CFPPA

Formations concernées	CFA : apprentissage	CFPPA : formation continue Formations longues
CAPa métiers de l'agriculture Viticulture - Elevage	X	X
CAPa Jardinier paysagiste	X	X
BP aménagements paysagers	X	X
BP agro équipement	X	
BT REA viticulture œnologie	X	X
Bac pro aménagements paysagers	X	
CS Arboriste Elagueur	X	X
CS constructions paysagères	X	X
BTS Aménagements paysagers	X	
BTS technicien conseil univers jardin et animaux de compagnie	X	
BTS production horticole	X	
Titre professionnel métier de l'eau	X	
effectifs	305	40

L'utilisation pédagogique des trois exploitations concerne toutes les formations professionnelles en. Les trois exploitations : Le Renaudin, la Pichonnerie et le petit Chadignac ont un usage pédagogique pour les formations générales et les formations supérieures courtes également.

1.1 L'exploitation / atelier technologique

Vue aérienne de l'exploitation et du lycée – site du Renaudin



1.1.1 Productions et bâti existant

Voir Annexe 1 : Présentation de l'exploitation du Renaudin

1.1.2 Résultats technico-économiques sur les dernières années

CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS VITICOLES/HA **RECOLTE 2020 LYCEE LE RENAUDIN JONZAC**

	Vignes Cognac	Vignes VDP blanc	Vignes Rouge en Bio
PRODUIT	18 152	4 200	4 600
engrais	516	351	399
traitement	690	918	453
travaux/tiers	362	362	362
divers, taxes	123	150	140
CHARGES	1691	1781	1354



MARGE BRUTE	16461	2419	3246
--------------------	--------------	-------------	-------------

blanc vdp 75hl/ha 89 hl sur 1,43ha vins à 67€
rouge bio 72hl/ha 98hl sur 1,44ha vins à 67€
vin cognac 145hl/ha à 10,4%

CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS VITICOLES/HA
RECOLTE 2019 LYCEE LE RENAUDIN JONZAC

	Vignes Cognac	Vignes VDP blanc	Vignes Rouge en Bio
PRODUIT	16 013	4 000	4 000
engrais	242	174	256
traitement	600	819	472
travaux/tiers	335	335	335
divers, taxes	123	159	134
CHARGES	1300	1487	1197
MARGE BRUTE	14713	2513	2803

blanc vdp 75hl/ha 85 hl sur 1,43ha 80 hl vins à 65€
rouge bio 72hl/ha 93hl sur 1,44ha 88 hl vins à 65€
vin cognac 122,40hl/ha à 10,83%

CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS VITICOLES/HA
RECOLTE 2018 LYCEE LE RENAUDIN JONZAC

	Vignes Cognac	Vignes VDP blanc	Vignes rouge en bio
PRODUIT	17048	4200	4000
engrais	241	299	172
traitement	623	780	449
travaux/tiers	337	337	337
divers, taxes	120	168	77
CHARGES	1321	1584	1035
MARGE BRUTE	15727	2616	2965

blanc vdp 75hl/ha 98 hl sur 1,30ha 91 hl vins à 60€
rouge bio 72hl/ha 104hl sur 1,44ha 90hl vins à 65€ y compris moût pineau
vin cognac 143hl/ha à 10,45%

**CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS VEGETALES/HA
RECOLTE 2020 LYCEE LE RENAUDIN**

	Blé dur	Blé tendre	Maïs pop	orge printemps	Orge Hiver	Tournesol	orge print bio	tournesol bio
Surface en ha	7	6,1	14	5,47	3,1	10,86	3,9	4
rendement qx/ha	51	52,3	37	59	43	20,3	23,2	12,4
prix tonne H.T	242	160	370	145	135	360	320	520
aides, indemnités/ha	29	0	150	29	0	42	0	0
PRODUITS	1 265	1 054	1 418	863	703	829	770	642
engrais	297	245	225	226	188	130	256	281
semences	139	135	215	146	63	114	151	157
traitement	160	164	237	92	146	180	28	32
travaux/tiers	75	75	90	75	75	75	75	75
divers, taxes	8	7	2	9	5	7	4	4
irrigation			420					
CHARGES	679	626	1189	548	477	506	514	549
MARGE BRUTE	586	428	229	315	226	323	256	93
fumure en unité								
azote	238	177	176	166	141	70	56	64
phosphore	67	68	82	68	54	51	40	46
potasse	0	0	30	0	0	65	16	18

**CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS VEGETALES/HA
RECOLTE 2019 LYCEE LE RENAUDIN**

	Blé dur	Blé tendre	Maïs pop	Orge Hiver	Tournesol	orge print bio	blé bio
Surface en ha	8,57	8,52	12,86	6,22	10,7	4	3,92
rendement qx/ha	66	87	46	64	28	33	50
prix tonne H.T	173	179	334	155	363	319	458
aides, indemnités/ha	7	63	135	30	35	0	0
PRODUITS	1 151	1 623	1 674	1 024	1 052	1 053	2 291
engrais	298	244	220	210	111	297	543
semences	159	171	188	125	112	198	223
traitement	182	123	214	183	279	44	71
travaux/tiers	75	75	90	75	75	75	75
divers, taxes	9	16	4	10	9	5	8
irrigation			477				
CHARGES	723	629	1193	603	586	619	920
MARGE BRUTE	428	994	481	421	466	434	1371
fumure en unité							
azote	242	199	167	166	77	68	148
phosphore	38	38	55	38	53	27	59
potasse	0	0	34	0	0	76	76

**CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS VEGETALES/HA
RECOLTE 2018 LYCEE LE RENAUDIN JONZAC**

	Blé dur	Blé tendre	Maïs pop	Orge Hiver	Tournesol	tournesol bio	blé bio
Surface en ha	6,22	7,39	14	10,7	8,57	3,92	4
rendement qx/ha	66	72	32,2	60	18,5	15,5	35,5
prix tonne H.T	170	167,5	453	125	300	510	413
aides, indemnités/ha	0	0	71	36	38	0	0
PRODUITS	1 010	1 400	1 324	947	663	772	1 465
engrais	262	220	165	178	86	156	497
semences	170	182	243	99	136	176	217
traitement	161	194	238	161	233	23	44
travaux/tiers	75	75	90	75	75	75	75
divers, taxes	11	14	4	9	6	5	6
irrigation			424				
CHARGES	679	685	1164	522	536	435	839
MARGE BRUTE	331	715	160	425	127	337	626
fumure en unité							
azote	230	186	170	144	60	51	138
phosphore	61	61	58	61	52	20	55
potasse	0	0	34	0	0	0	75

2 STRATEGIE MOYEN-LONG TERME DE L'EPLEFPA POUR SON EXPLOITATION / ATELIER TECHNOLOGIQUE

2.1 Description globale des objectifs stratégiques

Les grands objectifs poursuivis par le domaine du Renaudin

- 1- Conduire les cultures en respectant la norme HVE tout en veillant à l'équilibre technico-économique et en veillant aux conditions de travail des personnels
 - Doter l'exploitation d'outil de mécanisation
 - a. Robotisation d'opérations viticoles : travail du cavaillon, entretien de l'inter-rang de vigne, faucillage
 - b. Désherbage mécanique avec binage de précision

L'objectif est de développer des itinéraires techniques nécessitant nettement moins d'intrants de synthèse et d'assouplir l'organisation du travail en période de pointe. Un AMI est fléché pour un robot viticole. L'acquisition de bineuse serait judicieuse pour la gestion des adventices en système céréalier.

- Stocker l'ensemble du matériel à l'abri : construction d'un hangar supplémentaire, démolition d'un petit bâtiment obsolète, pour améliorer la longévité des outils
- 2- Conduire et moderniser l'atelier de vinification en respectant la norme HVE dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et les conditions de travail des personnels
 - Créer un nouveau bâtiment pour la réception de vendange et le pressurage
 - Couvrir la cuverie située à l'extérieur, et l'équiper d'accès en passerelles
 - Rénover les dispositifs de gestion des effluents de chais et phytosanitaires

L'objectif porte sur la modernisation de l'outil de vinification pour aboutir à un outil fonctionnel, adapté au vignoble qui évolue vers la production de vins AOC Cognac, et aux normes environnementales.

- 3- Conduite les activités en veillant à la maîtrise des ressources.
 - Produire des énergies renouvelables : photovoltaïque sur toiture, notamment hangar
 - Repenser l'usage de l'eau d'irrigation : vigne irriguée plutôt que cultures annuelles

L'ensemble de ces équipements envisagés s'inscrit dans une volonté de moderniser l'exploitation et de répondre aux enjeux socio-environnementaux que les apprenants de Bac Professionnel Vigne et Vin et CGEA Production et Système de Cultures connaîtront dans leur future vie professionnelle.

2.2 Déclinaison du cadrage régional NEOTERRA EPA2 au centre constitutif

Remplir le tableau annexé actions par actions

3 INVESTISSEMENTS ENVISAGES (immobilier et équipements)

- Décrire les investissements envisagés nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie
- Sur les 7 prochaines années



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



NEO
TERRA
Améliorer l'usage de la terre

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES AMÉNAGEMENTS DURABLES

- Budget approximatif TTC (hors maîtrise d'ouvrage)
- Il n'est pas nécessaire de fournir de devis



PROJETS > 300 000€ TTC					
Nom du projet	Objectif(s) visé(s)	Action(s) visée(s) <i>(de la feuille de route)</i>	Descriptif des investissements <i>(dont dimensionnement)</i>	Montant TTC prévisionnel	Rang de priorité <i>(1, 2 ou 3¹)</i>
Créer un nouveau bâtiment « réception de vendange et pressurage »	Moderniser et rendre fonctionnel Dimensionner aux stratégies d'évolution de vignoble Produire de l'énergie renouvelable	Conditions de travail du personnel Montrer un outil viticole moderne, sécurisé, en phase avec les attentes de la filière viticole charentaise	Bâtiment de 150 à 200 m ² à construire Équipement complet du process vinicole entre l'étape vendange et la vinification : tombereau, conquet, pressurage, filtration ou décantation Photovoltaïque	Bâtiment = 280 000 € Process vinicole = 220 000 € ?	1
			SOUS-TOTAL	500 000 €	
PROJETS < 300 000€ TTC + PROJETS BOUTIQUES DE VENTE					
Couvrir la cuverie extérieure et rénover la gestion des effluents de chais et phytosanitaire	Mise aux normes environnementales, exemplarité	Conditions de travail du personnel Montrer un outil vitivinicole moderne, sécurisé, aux normes environnementales	Couverture des cuves extérieures pour isoler les effluents de chais, pose de passerelles pour l'accès sécurisé Actualiser le système actuel pour effluents : renouveler certaines étapes du processus d'épuration des eaux de chais	80 000€ 70 000 € Soit 150 000 €	1
Hangar de stockage de matériel	Mettre à l'abri les outils perpétuellement dehors Produire de l'énergie renouvelable Démolir un petit bâtiment	Conditions de travail du personnel Image auprès des apprenants	Construction d'un hangar de 22,5 m x 8 m Photovoltaïque	180 000 € 40 000 € Soit 220 000 € minimum	2
Équipement de désherbage mécanique	Acquisition d'une bineuse multicultures	Sortir des pesticides	Bineuse inter-rang avec autoguidage	50 000 €	3
			SOUS-TOTAL	420 000 €	
			TOTAL	920 000 €	

Localisation des projets immobiliers sur le site du Renaudin

Hangar (22 m x 8 m) pour matériel sur le site Chez Coicaud



Rénovation de la gestion des effluents de chais et phytosanitaires

Bâtiment (150 m2 minimum) pour réception de vendange et pressurage

Photovoltaïque sur d'anciennes et nouvelles toitures

¹ Rang 1 : première priorité / rang 3 : dernière priorité

Annexe 1

Présentation de l'exploitation du Lycée Agro-Viticole Le Renaudin à Saint Germain de Lusignan-JONZAC

C'est un domaine pédagogique de 84 ha surface totale situé sur la commune de ST Germain de Lusignan .Ce domaine est géographiquement bien placé car il est à proximité de Jonzac(3 km) et se situe dans la petite région Haute Saintonge viticole, paysage caractérisé par ses vallons et ses plaines où l'on retrouve les vignes sur les coteaux et les céréales en plaine .Les sols y sont de nature argilo-calcaires propices à la culture de la vigne c'est pourquoi le vignoble est classé en 2^{ème} cru Cognac Petite Champagne .

L'exploitation est certifiée HVE depuis mai 2018.

Quelques mots sur Jonzac pour signaler que c'est une petite ville de 4000 habitants, sous-préfecture de Charente-Maritime et que c'est surtout une ville très dynamique ; l'un de ses atouts majeurs concerne l'activité du thermalisme ; la ville de Jonzac reçoit en moyenne plus de 17 000 curistes par an venant de toute la France entière, autant dire que c'est un potentiel clients très intéressant pour l'activité vente directe des produits viticoles sur l'exploitation du Renaudin.

Les activités de l'exploitation et les moyens

La production(en 2022) :

Cette exploitation agricole d'une surface agricole utile de 73.30 ha, véritable outil pédagogique, n'a que des productions végétales et elle est orientée essentiellement sur la viticulture en vins Cognac et les grandes cultures comme les céréales et les oléagineux.

Ateliers de production :

- Céréales-Oléagineux : 53.62 ha

Nous cultivons des céréales d'hiver comme le blé dur, le blé tendre, l'orge d'hiver et en culture de printemps nous avons du maïs pop corn conduit avec irrigation et du tournesol. En effet toute la surface de l'exploitation peut être irrigable puisque nous disposons d'une bouche d'irrigation sur chaque parcelle (appartenance de l'exploitation à une A.S.A.I de la plaine de la Gran Vau qui regroupe 12 agriculteurs irrigant 150 ha avec enrôleurs).

Notons que des plates-formes essais variétés ou autres sont mises en place sur chaque culture par notre coopérative agricole OCEALIA. L'ensemble des céréales est vendue à cette coopérative.

Une surface de 8.00ha est conduite en production biologique avec 2 parcelles.

L'assolement 2022-2023 va changer significativement par rapport aux années antérieures : la surface conventionnelle va être gérée selon une rotation de 6 ans avec apport de matière organique extérieure, et les 2 parcelles bio vont être divisées en 4 parcelles et seront menées en 8 ans de rotation.

- Vignes : 16.72 ha

➤ La production

C'est un vignoble situé entièrement en Petite Champagne, 2^{ème} cru Cognac, qui est très accès sur la diversification avec :

- 13,63 ha de vignes avec les cépages Ugni-blanc, Sémillon, Colombard et Montils destinés à la production de vins Cognac et de Pineau des Charentes blanc
- 1.43 ha de vignes destinées à la production de Vin de pays Charentais avec 2 cépages principaux que sont le Chardonnay et le Sauvignon blanc.
- **1.44 ha de vignes rouges en atelier biologique** destinées à la production de vin de Pays Charentais rouge et rosé et à la production de Pineau des Charentes rouge. Le cépage cultivé est le Merlot noir.

- 0,20 ha de vigne cépage blanc destiné aux jus de raisin
 - La transformation
 - La vinification des vins blancs Cognac
 - La vinification des vins de Pays Charentais blancs, rosés et rouges
 - La fabrication du Pineau des Charentes blanc et rouge
 - La préparation des jus de raisin blancs plats et gazéifiés
 - La distillation
 - Transformation du vin blanc Cognac, par double distillation, en eau de vie Cognac avec une chaudière de 25hl chauffée au gaz
 - Le stockage et le vieillissement
 - Vins blancs Cognac stockés en cuve fibre de verre de 90 hl, 150hl et 300hl et aussi en cuves inox de 100hl dont 2 cuves sont thermo-régulées.
 - Vins de pays Charentais blanc, rosé et rouge stockés en cuves inox de 20hl thermo-régulées pour la vinification. Nous disposons aussi de 2 cuviers béton de 60hl pour la vinification de la vendange rouge.
 - Eaux de vie Cognac ou Pineau des Charentes stockés en fûts de chêne de 4hl ou en tonneaux de 30 hl pour le Pineau blanc.
 - La vente directe des produits viticoles
 - Une partie de la production est commercialisée en bouteilles
 - Le Pineau des Charentes blanc ou rouge fabriqué est tout vendu en bouteilles de 0.75l
 - Le Cognac vieilli en fûts de chêne est en partie commercialisé en bouteilles de 0.70l pour le Cognac long drink en apéritif, le Cognac V.S.O.P et le Cognac X.O.
 - Une partie des vins blancs de Pays Charentais Chardonnay ou Sauvignon est vendue en bouteilles de 0.75l
 - Les vins de Pays Charentais rouge et rosé certifiés bio sont commercialisés en bouteilles de 0.75l, en bag in box de 5l et en vrac.
 - Les jus de raisin blanc plats ou gazéifiés sont vendus en bouteilles de 0.75l
 - L'exploitation du Renaudin dispose d'une belle salle de ventes pour l'accueil de ses clients, principalement les curistes.
 - Nous participons aussi en fin d'année à 6 ou 7 marchés de Noël à Poitiers, Niort, Limoges, La Rochelle...
 - La vente aux négoce des produits viticoles
 - Une majorité des eaux-de-vie Cognac est vendue aux 3 négoce suivants :
 - 44 hlAP/an à Courvoisier en CV00 (juste distillé)
 - 41 hlAP/an à Hennessy en CV2
 - 40 hlAP à Rémy Martin à 50 % en CV00 et 50 % en CV2
 - Une majeure partie des vins de Pays est vendue aux négoce.
 - La traçabilité, l'H.A.C.C.P sont gérés par informatique avec 3 logiciels Isamarge-Géofolia, Isavigne et Isacuve
- Le taillis à très courte rotation : 0.50ha
La plantation est suivie par nos partenaires la Maison de l'énergie de Jonzac et la communauté de communes de Haute Saintonge .
La récolte se réalise tous les trois ans.
 - L'apiculture (atelier suivi par la pédagogie) : 6 ruches
C'est un miel toutes fleurs que nous proposons à nos clients.
 - La truffière : 0,50ha
Une parcelle a été plantée en chênes truffiers au cours des années 90. Aujourd'hui, elle n'est plus exploitée.

La main - d'œuvre

Nombre de salariés sur l'exploitation : 2 salariés permanents payés sur budget exploitation

Un directeur d'exploitation

Le matériel

- Matériel en propriété et bien entretenu, dont pulvérisateur confiné, intercep viticole, semoir de précision
- Matériel en copropriété
- Adhésion à 2 C.U.M.A pour machine à vendanger, moissonneuse-batteuse, rouleau...

Projet d'acquisition d'un robot viticole pour automatiser certains travaux tels que le désherbage mécanique

Les bâtiments

- Deux hangars matériels
- Un bâtiment d'une seule unité regroupant les chais de vinification, les chais de vieillissement, salles de stockage et de mise en bouteilles, distillerie et salle des ventes
- Deux stations météorologiques
- Un poste anti-grêle

Projet de construire un hangar supplémentaire pour abriter l'ensemble du matériel

Projet de rénover une partie des chais : revoir la réception de vendange (conquet+pressoirs), couvrir la cuverie extérieure

Economie et finances en 2021

Chiffre d'affaires total : 310 048 €

Valeur ajoutée : 174 644 €

E.B.E : 91 588 €

C.A.F : 102 253 €

Résultat d'exploitation : 49 323 €

Résultat d'exercice : 49 698 €

Stocks au 31.12.2021 : 577 072 €

Fonds de roulement net au 31.12.2021 : 434 459 €

Fonds de roulement brut au 31.12.2021 : 1 038 709 €

Principales actions « Produire autrement » en cours

Intitulé / bref descriptif	Année début	Année fin	Principaux partenaires	Valorisation pédagogique (activités, apprenants)
Taillis à très courte rotation Produire une biomasse d'avenir	2007		Communauté de communes, Conseil Général	MAP Bac pro CGEA
Conduite d'une truffière	1991		Fédération des trufficulteurs, Chambre d'Agriculture, INRA	MAP Bac pro CGEA
Lutte raisonnée sur vignes et céréales Réduire les pesticides	2000		Coopérative agricole	Module MP 71 Bac pro
Conduite agriculture biologique sur vignes et céréales	2011		GAB 17, association viti-bio	Module MP 41 Bac pro
Economie d'eau, modification assolement, choix cultures	2005		A.S.A.I LA Gran Vau	Module MP 41 Bac pro

Principales autres actions d'animation du territoire – Développement

Intitulé / bref descriptif	Année début	Année fin	Principaux partenaires	Valorisation pédagogique (activités, apprenants)
Concours de taille de vigne			C.D.J.A, Chambre d'agriculture	Module MP 71 Bac pro
Journée portes ouvertes			Intervenants extérieurs	MG4 Bac pro
Journée techniques : démonstration matériel, visite essais...			BNIC, CDJA, FD CUMA, coopérative, Chambre d'Agriculture...	MP 73 et 43 Bac pro
Accueil de groupes : journées découvertes			Office de tourisme, thermes, lycées extérieurs	MG4 Bac pro
Animations culturelles			Artistes, photographes...	MG4 Bac pro
Animation stand vente directe			Maison de la Vigne CDCHS	Bac pro vente

Eléments de diagnostic de l'exploitation Renaudin

	Points forts	Points faibles	Améliorations possibles
Projet pédagogique de l'EAT et utilisation pédagogique	<p>Une exploitation en adéquation parfaite avec les formations</p> <p>Utilisations pédagogiques diverses</p> <p>Observations terrain et découverte milieu agricole</p> <p>Participation pratique lors de chantiers</p> <p>Mini-stages</p> <p>Projets et modules pédagogiques</p>	<p>Manque de moyens</p>	<p>Mobiliser la communauté éducative : Mise place d'une utilisation pédagogique de l'exploitation depuis l'année scolaire 2018.2019</p> <p>Remise d'un document d'utilisation pédagogique en juin 2019 par les enseignants pour chaque filière (viticulture, productions végétales et vente produits alimentaires).</p>
Actions sur les thèmes couverts par l'agroécologie (eau, biodiversité, énergie, AB, agroforesterie, sols,.....)	<p>- Lutte raisonnée en viticulture et céréales avec objectif de réduire les phytos (intégration au réseau de fermes de référence DEPHY avec la coopérative OCEALIA jusqu'en 2021).</p> <p>- Certification bio sur 1,44 ha vignes rouges et sur 8ha céréales</p> <p>Présence de chênes truffiers</p> <p>Présence d'une plantation de saules</p> <p>- Certification HV3 depuis mai 2018</p>	<p>Surcoût de travail</p>	<p>Poursuite de la réduction des pesticides</p> <p>Mécanisation avec robot viticole</p> <p>Transposer une partie de l'itinéraire bio en conventionnel</p> <p>Améliorer encore les indicateurs : biodiversité, réduction pesticides, gestion azote, gestion eau</p>
Animation territoires – Développement – Expérimentation & Innovations	<p>Présence d'un atelier de vente directe</p> <p>Une exploitation aux portes de Jonzac : thermalisme, office de tourisme...</p> <p>Reconnaissance de l'exploitation par l'extérieur</p> <p>Accueil de groupes</p> <p>Journées techniques</p> <p>Fête de la terre en 2018 avec J.A</p> <p>Concours de taille avec J.A</p> <p>Frise chronologique variétés de vigne avec la ville de Jonzac</p> <p>Adhésion à la maison de la vigne et des saveurs à Archiac avec la C.D.C.H.S</p>	<p>Manque de temps, de personne...</p>	<p>Sans moyens, sans personnel en plus...</p>
Performances techniques et économiques de l'EAT	<p>Une situation très favorable du marché du Cognac</p> <p>Un vignoble en petite champagne et des installations permettant d'assurer l'ensemble des opérations : de la récolte à la vente directe</p> <p>Une main d'œuvre assez qualifiée</p> <p>Un parc matériel récent et complet</p> <p>CUMA et entraide</p>	<p>Les aléas climatiques</p> <p>Une pression des contraintes réglementaires</p> <p>Valorisation des céréales et des marges souvent moyennes</p>	<p>Dépendance à la diversité des ateliers pour répondre aux objectifs : pédagogie, expérimentation...</p> <p>Amélioration difficile car dépendance de la climatologie et du marché mondial</p>
Salariés de l'exploitation/atelier et conditions de travail (respect réglementation, sécurité, ...), formation des salariés	<p>Une main d'œuvre compétente avec l'un des 2 salariés</p> <p>Très soucieux des conditions de travail et de la sécurité.</p> <p>Très vigilant sur l'état et l'entretien du matériel</p> <p>Inscription aux stages : SST, extincteurs, phyto...</p>	<p>Recrutement d'un salarié depuis novembre 2021 (notre ex-apprenti BPREA en option viticole), difficulté à recruter</p>	<p>Aujourd'hui sur le bassin viticole Cognac, on manque de main d'oeuvre qualifiée</p>

Ressources et dispositifs (1/3 temps, chef de projet, IAE sortant, budget, salariés...)	néant	néant	
Pilotage de l'EAT, Gouvernance au sein de l'EPL, dynamique de projets	Pilotage plus facile en période favorable avec le marché du Cognac.	Difficile de répondre à toutes les attentes <ul style="list-style-type: none"> • financières • économiques • pédagogiques • sociales • d'expérimentation • d'animation petite équipe investissement de tous les acteurs	Disposer de chefs de projets
Actions pédagogiques « enseigner à produire autrement »	Sur l'atelier bio sur vignes et grandes cultures Sur la réduction des phytos : adhérent au réseau fermes de références « DEPHY » avec la coopérative La lutte raisonnée		
Communication interne et externe	Petite équipe exploitation à proximité du lycée Participation aux journées pédagogiques, culturelles... Discussion au cours des repas Réunions	Petite équipe Investissement de tous les acteurs	Mobiliser les équipes Travail en pluridisciplinarité Développement site internet

ACTIONS ENGAGEES - HORIZON 2023

Domaines d'intervention	Actions en cours	Objectifs à horizon 2020	Actions à mettre en œuvre et valorisation pédagogique	Calendrier	Indicateurs suivis et résultat	Principaux partenaires	Moyens mobilisables
Plan écophyto (réduction de l'usage des produits phytosanitaires, système de production économe...)	Réduire l'utilisation des phytos Classe ter bac pro :E.I.E Ecophyto Essais sur l'exploitation avec coopérative Lutte raisonnée, réduction de doses...	Réduire l'utilisation des pesticides	Calcul des I.F.T Utilisation de produits de bio-contrôles Exploiter les données du réseau fermes de références Dossier AMI : Robot viticole	2023	Le calcul des I.F.T	Réseau fermes de référence avec la coopérative OCEALIA La région Nouvelle Aquitaine	Subvention Région auto-financement
Plan apiculture durable, biodiversité	Création et développement d'un atelier apicole avec classe 3 ^{ème} et apiculteur	Augmenter le nombre de ruches et protéger leur environnement	Présence de 6 ruches		Récolte, qualité miel	Apiculteur professionnel	Prise en charge des interventions de l'apiculteur par l'exploitation
Programme Ambition bio (dvt, AB, priorité aux protéines végétales, dvt bio en restauration collective...)	Certification bio sur le vignoble rouge et l'atelier céréalière Diversification des rotations céréalières conventionnelles et Bio	Maîtriser les itinéraires culturaux et s'approprier certaines techniques pour diminuer l'usage des pesticides sur le modèle conventionnel	Mise à disposition d'un lieu d'accueil et d'information	2023 et +	Diminution IFT, engrais chimiques, ...	Techniciens AB de la coopérative Chambre d'Agriculture	
Volet social (conditions de travail des salariés, formation)	Mise en œuvre de tous les moyens pour diminuer la fatigue, améliorer la sécurité, la protection de l'homme : Investissement en matériel et équipements : pulvérisateur, le chai Formation des salariés à la sécurité, à l'utilisation des pesticides... Recrutement d'un apprenti	Toujours améliorer la sécurité au travail. Des hommes bien formés. Aménagement des postes de conduite d'un tracteur (fauteuil, caméras...) siège pour la taille Renforcer et stabiliser l'équipe	Consultation d'entreprises devis	2019.2020 2019.2020 2019.2021		MSA 17 MSA 17 C.F.A 17	Aides financières ?
Bâtiments	Audit de sécurité Région en juillet 2018	Réponses à l'audit	Etat des lieux et mise en œuvre avec le technicien Région Demande de devis aux entreprises Réalisation de certains travaux par l'exploitation	07/2019 09/2019 Fin 2019	Suivi par le D.E.A	La région Nouvelle Aquitaine	- La Région Nouvelle Aquitaine - Exploitation le Renaudin

Circuits courts	Classe 1 ^{er} bac pro : MAP commercialisation des produits agricoles avec la vente des produits de l'exploitation	Augmenter la vente directe sur l'exploitation	Participation à la vente, aux marchés. Actions de communication, promotion Présence guide des producteurs de Haute, Saintonge, guide productions bio... Développement site internet fourniture d'informations par le D.E.A	2023 et +	Volume, chiffres d'affaires	Personne CFA
Patrimoine viticole	Plantation vigne	Agrandir vignoble Cognac Surface totale proche de 17 ha	Demande de nouveaux droits de plantation Renégocier les contrats avec les clients Assurer la qualité des E.V Politique de stockage eau de vie Assurer vignoble contre la grêle		Attribution surface production eau de vie Augmentation des contrats	Disposer de terrains à vigne
Oenotourisme	Classe Terminale bac pro CGEA VV : Projet oenotouristique sur l'exploitation					

En conclusion

Les problématiques de l'exploitation du Renaudin

- Choix de cultures en fonction d'une agriculture durable, sociale, économique et respectueuse de l'environnement : allongement et diversification des rotations céréalières pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires et engrais de synthèse et réduire les volumes d'eau d'irrigation
- L'atelier de production biologique : allongement de la rotation pour gestion des mauvaises herbes, réduire les engrais AB achetés
- Amélioration de la vente directe des produits viticoles
- Assurer le patrimoine viticole : campagne de replantation
- Améliorer l'utilisation pédagogique de l'exploitation
- Poursuivre les investissements

La pédagogie

Il demeure une adéquation parfaite entre la pédagogie et l'exploitation dans la mesure où les formations dispensées sur le lycée débouchent sur un diplôme bac professionnel en production viticole, en production grandes cultures et en vente produits alimentaires. Les apprenants participent à la vie de l'exploitation au travers des mini stages, des travaux pratiques encadrés, des journées techniques, des expérimentations, de projets culturels ...L'exploitation demeure un lieu d'échanges avec la pédagogie et le milieu extérieur.

Projet : Associer encore plus la pédagogie dans les projets de l'exploitation comme :

- le plan Ecophyto
- la gestion en eau
- l'intégration de l'atelier de production biologique en viticulture et en céréales
- le rucher et la biodiversité
- la vente directe et l'animation.

Le Directeur d'exploitation

David LESERVOISIER

DATE DU TEST :	28/04/2021
N° de dossier VCE :	VCE 3-829_1
Heure de début du TEST :	14:00

COORDONNEES DE L'EXPLOITATION	
RAISON SOCIALE	Exploitation du Lycée Le Renaudin
NOM DE L'EXPLOITANT(E)	COUGNON Jean Claude
NUMERO DE SIRET	191 700 871 000 79
ANNEE DE CREATION DE L'EXPL.	1964
N° de téléphone	689903225
Adresse e-mail	jean-claude.cougnon@educagri.fr

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE L'EXPLOITATION	
ADRESSE	route de Cognac - Saint Germain de Lusignan
CODE POSTAL	17 500
COMMUNE	Jonzac
REGION	Poitou-Charentes

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EXPLOITATION	
Statut juridique	Autre personne morale
Activité dominante	
Mode de Certification	Certification individuelle directe
<u>Précisez le cas échéant pour la structure porteuse de la certification dans un cadre collectif :</u>	
Nom de la structure	
Adresse	
Code postal	
Commune	

Niveaux de certifications de l'exploitation

	Oui/Non	Date
Niveau 1		
Niveau 2		Date
Nom de la démarche de niveau 2		
Copie de l'attestation transmise?		
Niveau 3	Renouvellement	28/04/2021
Audit initial	NON	14/05/2018
Campagne étudiée		
Campagne étudiée		
Campagne étudiée		
Audit intermédiaire	NON	10/06/2020
Campagne étudiée		
Campagne étudiée		
Campagne étudiée		
Audit de renouvellement	OUI	28/04/2021
Campagne étudiée	2020	
Campagne étudiée		
Campagne étudiée		

OBSERVATIONS GENERALES SUR L'EXPLOITATION / CHAMPS DE L'AUDIT

enregistrement sur Geofolia

ASSOLEMENT DE L'EXPLOITATION			
	2018	2019	2020
SAU totale de l'exploitation	0,00	0,00	73,32
Céréales			
Blé tendre			6,23 hectares
Blé dur			7,04 hectares
Maïs			14,11 hectares
Orge			12,71 hectares
Autres céréales			
Oléagineux			
Colza et navette			
Tournesol			15,02 hectares
Soja			
Autres oléagineux (chanvre oléagineux, lin non textile, oeillette, etc.)			
Protéagineux et légumineuses à grain			
Pois protéagineux			
Autres protéagineux (fève, féverole, lupin doux, etc.)			
Légumes secs / légumineuses à grain (lentilles, pois chiches, vesces)			
Mélanges de cultures contenant des légumineuses, protéagineux ou légumes secs			
Cultures fibres et surfaces gelées			
Chanvre et lin			
Surfaces gelées			

Fourrages (hors légumineuses fourragères qui sont comptées dans les PT en légumineuse pure ou en mélange de légumineuses)			
Déshydratation			
Maïs fourrage et ensilage			
Autres fourrages annuels, plantes sarclées fourragères			
Surfaces en herbe			
PT : légumineuse pure (luzerne, trèfle...)			
PT : mélange de légumineuses			
PT : graminée pure			
PT : mélange de graminées			
PT : mélange complexe graminées ET légumineuses			
PP non fertilisées (hors déjections animaux pâturants) et non traitées			
PP fertilisées mais non traitées			
Autres PP			
Cultures industrielles			
Betteraves industrielles			
Autres cultures industrielles non comptées			
Légumes, fleurs et fruits hors arboriculture			
Pommes de terre			
Légumes, fleurs, fruits hors arboriculture en plein air			
Légumes, fleurs, fruits hors arboriculture sous tunnel			
Légumes, fleurs, fruits hors arboriculture sous serre			
Cultures hors sol			
Arboriculture et viticulture			
Vignes			17,05 hectares
Vergers			
Autres cultures permanentes			1,16 hectares

POIDS DE LA CULTURE DOMINANTE DANS LA SAU	
Nom de la culture dominante	Vignes

OCACIA

Biodiversité

HVE

Surface de la culture dominante	17,05 hectares
---------------------------------	----------------

INFRASTRUCTURES D'INTERET ECOLOGIQUE			
Type d'éléments	Quantité réelle		SET
Prairies permanentes, landes, parcours, alpages, estives situées en zone Natura 2000		ha	0 Ha de SET
Bandes tampons en bord de cours d'eau, bandes tampons pérennes enherbées situées hors bordure de cours d'eau		ha	0 Ha de SET
Jachères fixes (hors gel industriel)		ha	0 Ha de SET
Jachères mellifères ou apicoles		ha	0 Ha de SET
Jachères faune sauvage, jachère fleurie		ha	0 Ha de SET
Zones herbacées mises en défens et retirées de la production (surfaces herbacées disposées en bandes de 5 à 10 mètres non entretenues ni par fauche ni par pâturage et propices à l'apparition de buissons et ronciers)		mètres	0 Ha de SET
Vergers hautes tiges		ha	0 Ha de SET
Tourbières		ha	0 Ha de SET
Haies	425,00	mètres	4,25 Ha de SET
Agroforesterie et alignement d'arbres		mètres	0 Ha de SET
Arbres isolés (en Nombre)		nombre	0 Ha de SET
Lisières de bois, bosquets, arbres en groupe	1040,00	mètres	10,4 Ha de SET
Bordures de champs : bandes végétalisées en couvert spontané ou implanté différentiable à l'œil nu de la parcelle cultivée qu'elles bordent, d'une largeur de 1 à 5 mètres, situées entre deux parcelles, entre une parcelle et un chemin ou encore entre une parcelle et une lisière de forêt.		ha	0 Ha de SET
Fossés, cours d'eau, béalières, lévadons, trous d'eau, affleurement de rochers (linéaires ou périmètre)	315,00	mètres	0,315 Ha de SET
Périmètre de mares ou lavognes		mètres	0 Ha de SET

Murets, terrasses à murets, clapas, petit bâti rural traditionnel		mètres	0 Ha de SET
Certains types de landes, parcours, alpages, estives définies au niveau départemental. Certaines prairies permanentes définies au niveau départemental (par exemple prairies humides, prairies littorales, etc.)		ha	0 Ha de SET
"Autres milieux" : toutes surfaces ne recevant ni intrant (fertilisants et traitements) ni labour depuis au moins cinq ans (par exemple ruines, dolines, ruptures de pente)		ha	0 Ha de SET
"Autres milieux" : tous éléments linéaires ne recevant ni intrant (fertilisants et traitements), ni labour depuis au moins cinq ans (par exemple ruines, dolines, ruptures de pente, etc.)		mètres	0 Ha de SET
Surface équivalente topographique (SET) totale :			14,965 Ha de SET

NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CULTIVEES

Cultures arables	NB d'espèces
Cultures fourragères annuelles	
Autres cultures arables	6
CIPAN et cultures dérochées	2

Prairies temporaires de 5 ans et moins (PT)	Nombre/Points
Nombre d'espèces semées pures	
Surfaces semées en mélange de légumineuses	0
Surfaces semées en mélange de graminées	0
Surfaces semées en mélange complexe de légumineuses ET graminées	0

Prairies permanentes	Points	Valeur (%)
Part des PP dans la SAU	-	-

Autres cultures	NB d'espèces
Vigne	1
Légumes et fruits hors arboriculture	
Fleurs	
Arboriculture et autres cultures permanentes	2
Cultures hors sol	

NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ELEVEES

Espèces	NB d'espèces
Nombre d'espèces bovines	
Nombre d'espèces porcines	
Nombre d'espèces ovines	
Nombre d'espèces caprines	
Nombre d'espèces de volailles	
Nombre de ruches en propriété	4
Autres espèces élevées	

NOMBRE DE VARIETES, RACES, OU ESPECES MENACEES

Variétés, races ou espèces	NB d'espèces
Nombre de variétés végétales cultivées menacées	
Nombre de races animales élevées menacées	
Précisez dans le cadre ci-dessous les noms des variétés, races et espèces menacées présentes sur l'exploitation :	

TABLEAU RECAPITULATIF

Items	Valeur	Note (en pts)	Note Maximum
Part de la SAU en IAE *	20,4 %	10,0	10,0
Poids de la culture dominante dans la SAU (hors prairies permanentes)	23,2 %	5,0	6,0
Nombre d'espèces végétales cultivées	11	7,0	7,0
Nombre d'espèces animales élevées (hors abeilles)	0	0,0	3,0
Présence de ruches	4	1,0	1,0
Nombre de variétés, races ou espèces menacées	0	0,0	6,0
Note globale du module biodiversité		23	33,0
Commentaires			

L'audit porte sur la dernière campagne complète et l'avant dernière si celle-ci n'a pas été étudiée lors du précédent audit

ASSOLEMENT DE L'EXPLOITATION

	2020
SAU totale de l'exploitation	73,32 hectares
Surface en grandes cultures et prairies temporaires (5 ans et moins)	55,11 hectares
<i>dont surface en pommes de terre</i>	0 hectares
<i>dont surface en tournesol</i>	15,02 hectares
<i>dont surface en maïs (grain et fourrage)</i>	14,11 hectares
<i>dont prairies temporaires</i>	0 hectares
<i>dont autres cultures arables et jachères</i>	25,98 hectares
Surface en prairies permanentes (cf. définition ligne 30 feuille biodiversité)	0 hectares
Surface en vigne	17,05 hectares
Surface en arboriculture et autres cultures pérennes	1,16 hectares
Surface en cultures hors sol	0 hectares
Surfaces en légumes, fleurs et fruits hors arboriculture (excepté hors sol)	0 hectares

SURFACES NON TRAITEES (item commun)	12,225 hectares
Prairies permanentes non traitées	0 hectares
Surfaces en agriculture biologique ou en conversion (hors prairies permanentes)	9,36 hectares
Autres surfaces non traitées durant la campagne	2,865 hectares

INDICATEUR DE FREQUENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE (IFT)

Région du siège social de l'exploitation

Poitou-Charentes

IFT de référence pour l'exploitation : grandes cultures et prairies temporaires

IFT - herbicides 1,69

IFT - hors herbicides 3,15

% SAU cultivé en maïs tournesol et prairie temporaire 52,86

IFT de référence pour l'exploitation : vigne

IFT - herbicides 1,41

IFT - hors herbicides 16,70

Reportez dans les cases ci-dessus les IFT réalisés sur l'exploitation pendant la dernière campagne complète et calculés à partir de l'outil disponible sur le site du MAAPRAT ou du tableau ci-joint

IFT de référence pour l'exploitation : grandes cultures et prairies temporaires

Campagne	2018	2019	2020	Moyenne
SAU - herbicides	0,00	0,00	55,11	55,11
SAU - hors herbicides	0,00	0,00	25,98	25,98
IFT - herbicides			2,41	2,41
IFT - hors herbicides			0,72	0,72

Outil calcul
IFT

IFT de référence pour l'exploitation : vigne

Campagne	2018	2019	2020	Moyenne
SAU	0,00	0,00	17,05	17,05
IFT - herbicides			1,66	1,66
IFT - hors herbicides			12,93	12,93

Outil calcul
IFT

UTILISATION DE METHODES ALTERNATIVES A LA LUTTE CHIMIQUE (item commun)	
OUI	· Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang (houe rotative,...)
	· Matériel de lutte thermique (échauffement létal), type bineuse à gaz, traitement vapeur
	· Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insect proof et matériel associé
	· Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés « entre rang » et de couverts de zone de compensation écologique
	· Matériels d'éclaircissage mécanique (matériel de broyage spécifique et adapté, retrait de résidus,...) pour éviter les contaminations par les prédateurs
OUI	· Epampreuse
OUI	· Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts, de l'enherbement inter-rangs et des zones de compensation écologique
	· Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-culture
	· Matériel de couverture des sols et des conteneurs pour les cultures ornementales paillage, mulchs, BRF (Bois Raméal Fragmenté), collerettes, disques,...
Précisez ici le matériel utilisé :	
	Surface
interceps	
herse étrille (blé)	
binage sur maïs tournesol	
broyage interrang	
epamprage manuel	
et la surface sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative	
	73,32 hectares

ENGAGEMENT DANS DES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES (MAE) (item commun)		
On tient compte ici des MAE listées à la section d du module "Stratégie phytosanitaire" dans le plan de contrôle.		
Type de MAE (MAEC)	Code	Surface
Surface globalement couverte		

CONDITIONS D'APPLICATION DES TRAITEMENTS (item commun)	
On tient compte ici de l'ensemble des matériels listés dans l'annexe 8 du plan de contrôle.	
OUI/NON	Equipements sur le site de l'exploitation
OUI	· Aménagement de l'aire de remplissage et de lavage étanche avec système de récupération de débordements accidentels
	· Réserve d'eau surélevée
OUI	· Potence
	· Plateau de stockage avec bac de rétention pour le local phytosanitaire
	· Aménagement d'une paillasse ou plate-forme stable pour préparer les bouillies, matériel de pesée et outils de dosage
	· Réserves de collecte des eaux de pluie et réseau correspondant (équipements à l'échelle des bâtiments de l'exploitation)
NON	· Volu-compteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve
Equipements spécifiques du pulvérisateur	
	· Matériel de précision permettant de localiser le traitement
	· Volucompteur programmable pour éviter le débordement des cuves
OUI	· Système anti-gouttes (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)
	· Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement
	· Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies
OUI	· Panneaux récupérateurs de bouillie
OUI	· Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face pa
OUI	· Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves ou kit d'automatisation de rinçage des cuves
Nb. de matériels utilisés (hors « kit environnement »)	
	6
Utilisation d'un « kit environnement »	
« kit environnement » : il comprend les dispositifs suivants : système antidébordement sur l'appareil, les buses anti-dérives, les rampes équipées de systèmes anti-gouttes et la cuve de rinçage (2 points car comporte plusieurs matériels).	

DIVERSITE SPECIFIQUE ET VARIETALE
--

Vigne	Nombre
Nombre de clones	7

Arboriculture et autres cultures pérennes	Nombre
Nombre total d'espèces	2
Nombre total de variétés	3
Nombre d'espèces avec 2 variétés cultivées	1
Nombre d'espèces avec au moins 3 variétés cultivées	1

Légumes, fleurs et fruits hors arboriculture	Nombre
Nombre total d'espèces	0
Nombre total de variétés	
Nombre d'espèces avec 2 variétés cultivées	
Nombre d'espèces avec au moins 3 variétés cultivées	

Cultures hors sol	Nombre
Nombre total d'espèces	0
Nombre total de variétés	
Nombre d'espèces avec 2 variétés cultivées	
Nombre d'espèces avec au moins 3 variétés cultivées	

ENHERBEMENT

Vigne	Hectares
Surface enherbée	5,78 hectares

Outil calcul
enherbement

Arboriculture et autres cultures pérennes	Hectares
Surface enherbée	1,16 hectares

RECYCLAGE ET TRAITEMENT DES EAUX D'IRRIGATION

	m3
Volume annuel d'eau utilisé pour irriguer ces cultures	
Volume annuel d'eau recyclé et traité avant tout rejet dans le milieu	

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Items spécifiques grandes cultures et prairies temporaires	Valeur	Note	Note max
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - produits herbicides	2,41	0	5,00
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - autres produits phytosanitaires	0,72	5	5,00
Note partielle grandes cultures et prairies temporaires		5,00	10,00

Items spécifiques vigne :	Valeur	Note	Note max
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - produits herbicides	1,66	0	5,00
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) - autres produits phytosanitaires	12,93	2	5,00
Nombre de clones	7,00	2,00	2,00
Enherbement (part de la surface concernée)	33,90	1	3,00
Note partielle vignes		5,00	15,00

Items spécifiques arboriculture et autres cultures pérennes	Valeur	Note	Note max
Nombre de variétés	3,00	3	6,00
Enherbement (part de la surface concernée)	100,00	3	3,00
Note partielle arboriculture et autres cultures pérennes		6,00	9,00

Items spécifiques légumes, fleurs et fruits hors arboriculture	Valeur	Note	Note max
Nombre de variétés	0,00	0	6,00

Item spécifique cultures hors sol :	Valeur	Note	Note max
Nombre de variétés	0,00	0	6,00
Recyclage et traitement des eaux d'irrigation		0	10,00
Note partielle cultures hors sol		0,00	16,00

Items communs, toutes cultures :	Valeur	Note	Note max
Part non traitée de la SAU	16,70	2	10,00
Part de la SAU couverte par l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique	100,00	3	3,00
Part de la SAU engagée dans une MAE conduisant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	0,00	0	10,00
Conditions d'application des traitements	6,00	2,00	2,00
Note partielle toutes cultures		7,00	25,00
Note globale du module stratégie phytosanitaire		12	36,1
Commentaires			

L'audit porte sur la dernière campagne complète et l'avant dernière si celle-ci n'a pas été étudiée lors du précédent audit

Précision sur l'assolement

Les apports d'azote sur les cultures "mineures" (i.e. dont la teneur en azote est inconnue), ainsi que les exportations d'azote par ces cultures ne sont pas prises en compte dans le calcul du bilan. Le bilan n'est calculé que sur les cultures "principales" (dont on connaît la teneur en azote).

SAU totale de l'exploitation	73,32	hectares
Surface couverte par les cultures "mineures"		hectares
Part des cultures "principales" dans la SAU *	100,0	%
<i>* Les cultures mineures sont négligées en dessous de 5%</i>		

BILAN AZOTE

Cet item ne concerne que les cultures "principales"
--

<u>Méthode de calcul du bilan azoté :</u>
--

Le bilan azoté est calculé avec les outils de calcul disponibles sur la base d'une méthode de calcul reconnue (BGA, bilan CORPEN ou bilan apparent). Les principaux éléments de ce calcul sont reportés autant que possible dans les cases ci-dessous.
--

Méthode utilisée pour le calcul du bilan N :	Bilan apparent (BA)
---	----------------------------

Importation d'azote sur l'exploitation	122	kg N/ha
Epandage de boues industrielles ou de boues issues de stations d'épuration		kg N/ha
Engrais minéraux	122	kg N/ha
Engrais organiques		kg N/ha
Effluents d'élevage provenant d'autres exploitations (selon analyses)		kg N/ha
Aliments grossiers		kg N/ha
Aliments concentrés		kg N/ha

Outil calcul bilan apparent

Autres apports d'azote produit sur l'exploitation	0	kg N/ha
Azote contenu dans les effluents d'élevage produits sur l'exploitation (références CORPEN x effectifs animaux)		kg N/ha
Azote contenu dans les aliments du bétail produits sur l'exploitation		kg N/ha
Fixation d'azote par les légumineuses		kg N/ha

Exportations totales d'azote	135	kg N/ha
Exportations par les produits végétaux vendus	135	kg N/ha
Exportations par les produits animaux vendus		kg N/ha
Exportations par les effluents d'élevage à destination d'autres exploitations		kg N/ha

Bilan azoté réalisé sur l'exploitation	-13	kg N/ha
---	------------	----------------

Reporter valeur

		2018	2019	2020
Moyenne	-13			-13

UTILISATION D'OUTILS D'AIDE A LA DECISION PERMETTANT D'AJUSTER LES APPORTS D'AZOTE

O/N	OAD de l'annexe 12.1 : plan de fumure
OUI	ppf

O/N	OAD de l'annexe 12.2 :
OUI	· Reliquat azoté sortie hiver (analyses laboratoires)
	· Azote Potentiellement Minéralisable (APM, analyses laboratoires)
	· DIGITES (mesure de la concentration en chlorophylle des organes végétaux)
	· FARMSTAR (traitement d'images satellite)
	· GPN Pilot (mesure de la réflectance du couvert végétal)
	· Jubil (mesure de la concentration en nitrates des jus de tiges)
	· N-SENSOR (mesure de la réflectance du couvert végétal)
	· N-tester (mesure de la concentration en chlorophylle des organes végétaux)
	· Ramsès ou Ramsès II (mesure de la concentration en nitrates des jus de tiges)
	· PLANITERRE (analyses des effluents d'élevage et du sol)
	· Analyses fluorimétriques et analyses foliaires
	· Process2Wine
	· Station de fertilisation utilisée en cultures hors sol
	· Ec-mètre et ph-mètre utilisés en cultures hors sol

Surface en cultures "principales"	Hectares	%
- couverte par les OAD de l'annexe 12.1	73	100
- couverte par les OAD de l'annexe 12.2	10	14

Surface en cultures "mineures"	Hectares	%
- couverte par les OAD de l'annexe 12.1		
- couverte par les OAD de l'annexe 12.2		

SUPERFICIES NON FERTILISEES DURANT LA CAMPAGNE

(hors fertilisation par les animaux pâturants, sur la base du cahier d'enregistrement)

Prairies permanentes (cf. définition ligne 43 feuille biodiversité) non fertilisées	0,00	hectares
Autres surfaces non fertilisées durant la campagne	1,16	hectares

PART DE LA SAU EN LEGUMINEUSES (item commun)

Superficie totale en légumineuses pures	0,00	hectares
Déshydratation	0,00	hectares
Prairies temporaires de 5 ans et moins : légumineuse pure (luzerne, trèfle...)	0,00	hectares
Prairies temporaires de 5 ans et moins : mélange de légumineuses	0,00	hectares
Protéagineux	0,00	hectares
Légumes secs (lentilles, pois chiches, vesces...)	0,00	hectares

Superficie totale en mélanges contenant des légumineuses	0,00	hectares
Mélanges de cultures contenant des légumineuses, protéagineux ou légumes secs	0,00	hectares
Prairies temporaires (5 ans et moins) : mélange complexe graminées et légumineuses	0,00	hectares

COUVERTURE AUTOMNALE DES SOLS

Cet item mesure le pourcentage de la SAU couvert à la mi-novembre. Les sols sont considérés comme couverts s'ils portent :

- Une culture implantée (CIPAN4 ou culture dérobée)
- Des repousses de colza
- Des repousses de céréales (dans la limite de 20 % des surfaces en intercultures)
- Des cannes de maïs grain, sorgho ou tournesol, broyées et enfouies

Les surfaces en cultures pleine terre sous abris sont considérées comme sol couvert

Couverture des sols (hors vigne et arboriculture)	Hectares	%	Points
Sols couverts en automne	55,11 hectares	100,0	3

Enherbement en viticulture et arboriculture	Hectares	%	Points
Surface enherbée	6,94 hectares	38,1	0

TABLEAU RECAPITULATIF

Items cultures principales	Valeur	Unité	Note (en pts)
Bilan azoté	-13,00	kg N/ha	10
Utilisation d'OAD de l'annexe 12 (y.c. analyse de reliquat)	-	-	1
Note partielle cultures principales			11

Items cultures mineures	Valeur	Unité	Note (en pts)
Utilisation d'OAD de l'annexe 12 (y.c. analyse de reliquat)	-	-	0

Items communs	Valeur	Unité	Note (en pts)
Part de la SAU non fertilisée	1,6	%	1
Part des légumineuses seules dans la SAU	0,0	%	0
Part des mélanges contenant des légumineuses dans la SAU	0,0	%	0
Couverture automnale des sols et enherbement	84,6	%	2,2
Note partielle items communs			3,2

NOTE GLOBALE DU MODULE GESTION DE LA FERTILISATION	14,2
Commentaire	
OCACIA	E-HVE-27
Révision 4.2	Révision 4.3
Page 12 / 21	

Exploitation irrigante	OUI
-------------------------------	------------

CHIFFRES CLEFS SUR L'IRRIGATION
--

Superficie totale irrigable	55,11 hectares
Superficie totale irriguée durant la dernière campagne	14 hectares

Volume total d'eau prélevé	17484,00	m³
Volume prélevé hors période d'étéage		m ³
Volume prélevé en période d'étéage (juin, juillet, août)	17484,00	m ³

N.B. : Seuls les prélèvements directs sur le milieu naturel en période d'étéage sont comptés dans le "volume prélevé en période d'étéage". Par exemple, l'eau prélevée hors période d'étéage pour être stockée dans une retenue collinaire et utilisée pendant la période d'étéage n'est pas à considérer comme un prélèvement pendant la période d'étéage.

En revanche, tous les prélèvements sur le milieu doivent bien être pris en compte dans le volume total d'eau prélevé. L'eau prélevée hors période d'étéage pour être stockée dans une retenue collinaire doit donc être comptabilisée dans les prélèvements hors période d'étéage.

ENREGISTREMENT DES PRATIQUES D'IRRIGATION

Présence d'un cahier d'enregistrement des pratiques d'irrigation

OUI

Nombre de parcelles irriguées	2
Nombre total d'apports d'eau sur les parcelles irriguées	5
Nombre de données à enregistrer	45

(le nombre total d'apports correspond au nombre de lignes qui doivent figurer dans le cahier d'enregistrement)

Données à enregistrer concernant l'apport	Nb données manquantes
Date et période (étiage ou hors étiage) de l'apport	
Estimation du volume de l'apport	
Surface irriguée	
Mode d'irrigation (gravité, aspersion, micro-irrigation)	
Matériel utilisé	
Origine de l'eau (retenue collinaire, forage, rivière...)	
Facteur déclenchant l'irrigation (analyses, données météo...)	

Données à enregistrer concernant la parcelle	Nb données manquantes
Culture irriguée	
Variété irriguée (résistante ou non à la sécheresse)	
Date de semis	
Autres pratiques réduisant les besoins en eau	
Rendement de la parcelle	

Nombre total de données manquantes

0

UTILISATION D'OUTILS D'AIDE A LA DECISION	OUI
Cet item valorise toutes les méthodes et outils d'aide à la décision utilisés dans les exploitations pour ajuster au mieux les apports d'eau d'irrigation aux conditions pédo-climatiques et aux besoins des plantes (pilotage automatique de l'irrigation, appareils de mesure des besoins en eau, stations météo, anémomètres, thermo-hygromètres...)	

Préciser ici les outils d'aide à la décision utilisés sur l'exploitation :
station météo sencrop

UTILISATION DE MATERIEL OPTIMISANT LES APPORTS D'EAU
Cet item valorise le matériel optimisant les apports en eau en fonction de la surface équipée (arrosage maîtrisé, régulation électronique de l'irrigation, récupération des eaux pluviales, micro-irrigation, recyclage des eaux de lavage...)

Préciser ici le type de matériel utilisé :	Surface
Surface globalement équipée	0 hectares

ADHESION A UNE DEMARCHE DE GESTION COLLECTIVE	OUI
ASAI de La Gran vau	

PRATIQUES AGRONOMIQUES ECONOMES EN EAU
Cet item valorise les pratiques agronomiques mises en œuvre pour réduire les besoins en eau des plantes (espèces et variétés tolérantes à la sécheresse, date de semis, paillage...)

Préciser ici le type de matériel utilisé :	Surface
binage	14 hectares
Surface globalement équipée	14 hectares



SCHEMA DIRECTEUR

EPLEFPA – Agrocampus de Saintonge

Exploitation du Petit Chadignac

A annexer :

- Certification plante bleu et HVE
- Déclinaison du cadre régional (voir annexe1)

1 PRESENTATION DE L'EPLEFPA ET DE SON EXPLOITATION



Agrocampus de Saintonge : trois sites de formation et 8 centres constitutifs

La Carte des formations de l'Agrocampus de Saintonge concerne plus de 900 apprenants en dehors des formations de courtes durées de la formation continue.

LPA du Renaudin – nombre d'élèves : 145 élèves pôle viticulture

- Cycle bac professionnel : vigne et vin
- Cycle bac professionnel : grandes cultures
- Cycle bac professionnel : Technicien conseil vente en produits alimentaire
- 3^{ème} agricole

LPA CHADIGNAC – nombre d'élèves : 148 élèves pôle paysage, production florale et maraîchage

- Cycle bac professionnel : aménagements paysagers
- Cycle bac professionnel : production horticole
- Cycle bac professionnel : Technicien conseil vente univers jardin

LEGTA Georges Desclaudes – 200 élèves et 88 étudiants au total 288

- Filière générale et technologique
 - Bac général
 - Bac STAV production
 - Bac STAV aménagement
- BTS Gémeau : Gestion et Maîtrise de l'EAU



- BTS Aménagements Paysagers
- BTS : Technicien conseil Univers Jardins et Animaux de Compagnie

CFA et CFPPA

Formations concernées	CFA : apprentissage	CFPPA : formation continue Formations longues
CAPa métiers de l'agriculture Viticulture - Elevage	X	X
CAPa Jardinier paysagiste	X	X
BP aménagements paysagers	X	X
BP agro équipement	X	
BT REA viticulture œnologie	X	X
Bac pro aménagements paysagers	X	
CS Arboriste Elagueur	X	X
CS constructions paysagères	X	X
BTS Aménagements paysagers	X	
BTS technicien conseil univers jardin et animaux de compagnie	X	
BTS production horticole	X	
Titre professionnel métier de l'eau	X	
effectifs	305	40

L'utilisation pédagogique des trois exploitations concerne toutes les formations professionnelles en. Les trois exploitations : Le Renaudin, la Pichonnerie et le petit Chadignac ont un usage pédagogique pour les formations générales et les formations supérieures courtes également.

PRESENTATION DE L'EXPLOITATION : LE PETIT CHADIGNAC



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



NEO
TERRA
Aménager et valoriser le territoire

LE DÉPARTEMENT D'AGRI-CULTURE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES SERVICES TERRITORIAUX

En place depuis 1994, l'exploitation du Petit Chadignac est orientée vers la production horticole. Elle dispose de trois ateliers de production en cohérence avec les filières de formation du site : production florale et de pépinière, production maraîchère biologique en plein champ et sous abris, et production de plants maraîchers biologiques. Cet éventail de production est complété par deux ateliers à dimension pédagogique ; l'apiculture et l'art floral.

Elle accueille une large diversité d'apprenants : lycéens en filière bac professionnel, apprentis et stagiaires de la formation continue. L'exploitation constitue ainsi un véritable support technique pour l'apprentissage des gestes professionnels. Des mini-stages sont réalisés tout au long de l'année par les lycéens et une présence continue d'apprenants sur l'exploitation est assurée en TP TD par les lycéens les stagiaires adultes.

Les politiques nationales concernant l'agro-écologie et le programme « Enseigner à Produire Autrement 2 » se déclinent sur les différents ateliers de production :

- production de légumes et de plants maraîchers biologiques certifiés par Ecocert depuis 2002
- production florale certifiée Plante Bleue depuis 2014
- installation d'un rucher pédagogique depuis 2016 grâce au programme LISEA

Cet outil de production a connu une réhabilitation conséquente depuis 2018, grâce à des subventions du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine obtenues au cours de réponses à des Appels à Manifestation d'Intérêt en 2019 et en 2021.

1.1 Formations

L'exploitation est un outil pédagogique en phase avec les filières proposées sur le site :

- LPA du Petit Chadignac : baccalauréat professionnel Productions horticoles et Technicien Conseil Vente en Produits de Jardin (68 élèves tous niveaux confondus). réalisent 1 à 2 semaines de stage par année scolaire pour perfectionner les gestes techniques de base et pour développer de nouvelles compétences techniques en plus des TP (4h/semaine)
- CFPPA de Saintes : CAPA MA et BP REA Maraîchage Biologique (15 stagiaires). Les stagiaires adultes sont sollicités pour des réflexions techniques : assolement, choix des variétés, nouveaux matériels. Certains d'entre eux réalisent également des stages professionnels sur l'exploitation, il est envisagé de généraliser ces stages au cours de l'année. Chaque année les BPREA prennent en charge l'autoconstruction d'un outil pour l'exploitation en utilisant des matériaux de récupération (séchoir à légumes en 2021 et ramasseuse à doryphores en 2022).

Les apprenants de tous les centres s'intègrent dans son activité, lors de séquences de travaux pratiques, de travaux dirigés, pendant les périodes de stage, ou pendant de simples visites

La filière Aménagements Paysagers, quant à elle, utilise le terrain et les installations de l'exploitation horticole pour la réalisation de chantiers améliorant la convivialité du site. Ils assurent également l'entretien des massifs de l'exploitation et des abords de la boutique. Des visites, organisées par des enseignants des autres lycées de l'établissement, ont lieu chaque année sur des thématiques variées : apiculture, certifications, ... Nous sommes également régulièrement contactés par des établissements de l'Éducation Nationale pour une présentation de notre outil à des élèves de troisième (deux ou trois groupes par an).



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Enfin, certains projets d'animation sont menés par les enseignantes d'ESC du LPA, ce qui permet de valoriser à l'extérieur les actions portées par l'exploitation (spectacle le Murmure des Plantes en 2022).

L'orientation de l'exploitation vers l'agriculture biologique s'inscrit pleinement dans la politique régionale (axe 1 – sortir des pesticides de synthèse) concernant le développement de la filière et la recherche d'une alimentation de qualité pour tous. En effet, le pacte bio, signé en juillet 2017 par les acteurs politiques (Conseil Régional, Etat, Union Européenne) et les professionnels (Chambre régionale d'agriculture, Interbio, FRAB), présente divers objectifs quant à la consommation de produits certifiés AB locaux et en particulier dans la restauration scolaire. Le niveau prévu est d'ores et déjà dépassé pour le service de restauration du LPA du Petit Chadignac (60%), qui travaille de concert avec l'exploitation pour ses approvisionnements en légumes bio. La cantine du LEGTA est également un client de l'exploitation.

La boutique de l'exploitation, mise en valeur par les élèves de bac pro vente, permet d'écouler une grande partie des produits en vente directe et offre un débouché pour les produits transformés à partir des légumes de l'exploitation (axe 6 – Systèmes alimentaires durables). Suite à la signature d'une convention de partenariat entre la nouvelle municipalité et l'Agrocampus de Saintonge, l'exploitation est amenée à travailler régulièrement avec les services de la ville ou de la CDA (vente de plants, participations aux réunions du PAT, projet d'aménagement d'un espace test pour aider à l'installation en maraîchage, etc).

Enfin, l'exploitation devrait obtenir la certification HVE pour répondre aux consignes régionales et à l'objectif des 100% d'exploitation de lycée agricole certifiés HVE. Cependant, des difficultés sont rencontrées en raison de l'inadéquation du cahier des charges HVE avec la production horticole.

1.2 L'exploitation / atelier technologique

L'exploitation horticole du Petit Chadignac dispose historiquement d'une surface totale d'environ 2 hectares, d'un seul tenant, entièrement en propriété. 1ha a récemment été ajouté à cette surface grâce à la location d'une parcelle située de l'autre côté de la route, appartenant au GFA des Gauthiers. La SAU quant à elle représente environ 28500m². Cinq ateliers sont présents sur cette exploitation :

- Maraîchage biologique : 13 550m² de plein champ + environ 3150m² d'abris et 1ha en conversion (C2 depuis le 1er juillet 2022)
- Production florale certifiée Plante Bleue: 1000m² sous abris
- Production de plants maraîchers biologiques : 400m² sous abris

- Apiculture : entre 10 et 20 ruches selon les années (taux de mortalité élevés)
- Art Floral : salle de classe + chambre froide

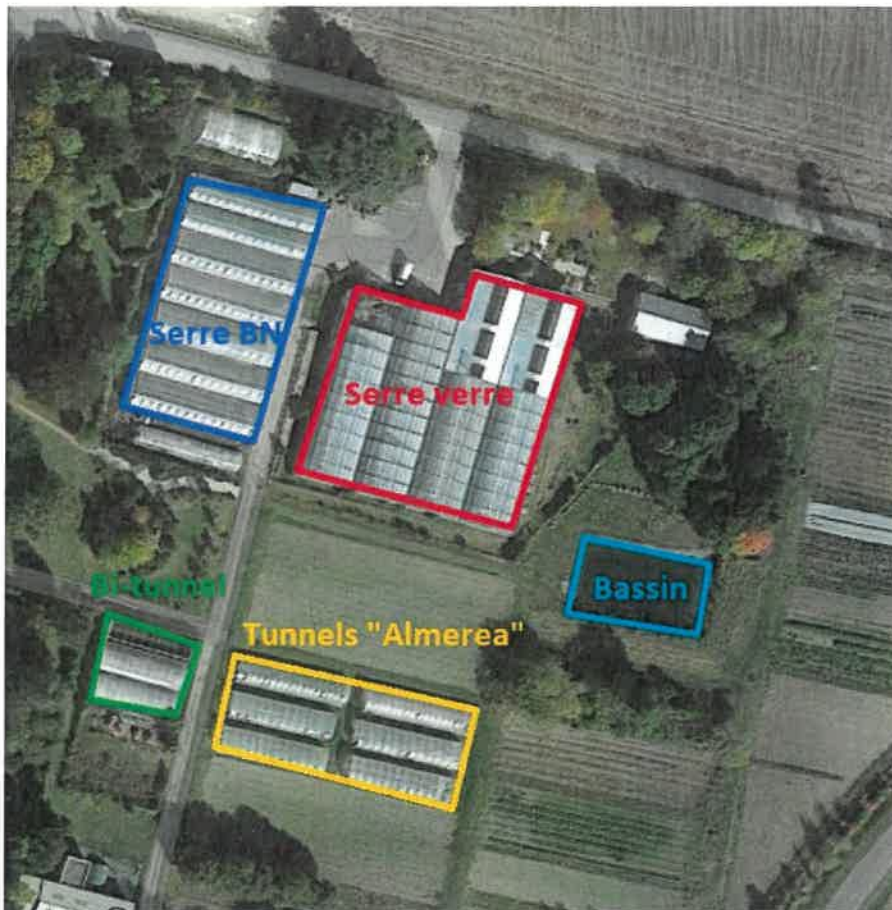


Figure 1 : vue aérienne de l'exploitation

1.2.1 Productions et bâti existant

Les matériels et équipements

Les matériels :

L'exploitation dispose en propriété de nombreux matériels pour chacun des ateliers de production :

- maraîchage biologique : tracteur, charrue, cultirateurs, herse rotative, herse étrille, épandeur à fumier, motobineuses, motoculteur, bineuse, planteuse, pulvérisateur, broyeur à fléau, arracheuse à pommes de terre, gyrobroyeur, semoir, désherbeur thermique, débroussailleuse, laveuse à légumes
- production florale : remplisseuse de godets
- plants maraîchers bio : motteuse, semoir, nappes chauffantes
- apiculture : extracteur



L'exploitation dispose d'un matériel assez diversifié et plutôt récent, en particulier pour ce qui concerne l'atelier maraîchage biologique grâce à des subventions de la Région.

Les abris et leurs équipements :

L'exploitation dispose de plusieurs types d'abris :

- Une serre verre de marque Marchegay, construite en 1994, qui accueille l'atelier de production florale, les salles de classe, l'espace de vente et l'atelier de plants maraîchers biologiques, rénovée en 2018 (changement des systèmes d'ouvrants et d'ombrage, remise en état des système de chauffage), dont le matériel de culture est en cours de rénovation depuis 2021 (tables à fonds subirrigants). La serre verre est composée de 5 compartiments dédiés à la production et la vente directe :
 - Serre 1 : tablettes à fond grillagé, pour la production automnale de vivaces / 400m² / espace non chauffé
 - Serre 2 : tablettes à fond subirrigant (aquis en 2021-2022), pour la production d'annuelles au printemps / 400m² / espace chauffé
 - Serre de multiplication : pour les jeunes plants (annuelles et vivaces) et le stockage de végétaux de collection pour la pédagogie, installation de fonds subirrigants en 2021 / 150m² / espace chauffé
 - Serre « bio » : pour l'élevage des plants maraîchers biologiques / 400m² / espace chauffé
 - Hall de vente (150m², chauffé) + préau (150m²) : espace de vente directe aux particuliers
- Une serre double paroi gonflable de marque BN pour la production maraîchère, construite en 2000 puis rénovée en 2020 (passée en simple paroi, rénovation des systèmes d'ouvrant, changement des bâches, réfection de trois portes)
- Un bi-tunnel maraîcher construit en 2021 qui a permis de remplacer une serre tri-chapelle datant des années 80.
- Des tunnels mobiles datant de 2015 et 2016, pour la production maraîchère. Ces installations, financées par le CFPPA et le Conseil Régional, ont permis d'augmenter la surface couverte en hiver.
- Un hangar pour le stockage du matériel partagé avec le lycée.

Le bassin de collecte des eaux pluviales

Construit en 2006 grâce à un financement du Conseil Régional, puis agrandi en 2022, ce bassin, d'un volume utile de 1550m³, permet de collecter les eaux pluviales de différents secteurs du site de Chadignac : serre verre, serre BN, internat filles du LPA. L'exploitation se trouvant dans le périmètre immédiat du captage de Lucérat (ville de Saintes), la mise en place d'un forage n'est pas permise et cette réserve permet de couvrir les besoins en eau des cultures maraîchères (plein champ et sous abris) entre novembre et le 15 juillet.

Le parcellaire

Le parcellaire est entièrement groupé autour de l'exploitation. Le sol de l'exploitation est une terre de champagne, riche en argiles, au pH élevé (entre 7.9 et 8.2 selon les parcelles ; 8,5 en serre BN) et marquée par une faible profondeur (25 à 30 cm). Le travail du sol est effectué mécaniquement sur l'ensemble des parcelles, aussi bien sous abri qu'en plein champ. Les cultures sont travaillées en planches. Un hectare de terres supplémentaire a été repris en juillet 2020 et est en cours de conversion à l'agriculture biologique.

Les productions

Le maraîchage bio

Depuis 2014, la totalité des surfaces couvertes et en plein champ en maraîchage est engagée en Agriculture Biologique et certifiée par Ecocert. L'objectif affiché pour cet atelier est de produire des légumes de saison, tout au long de l'année afin de les valoriser en circuits courts :

- en vente directe à la boutique de l'exploitation
- aux services restauration de l'EPL (Chadignac et Desclaude) et d'autres restaurations collectives selon les périodes (Rochefort)
- aux magasins spécialisés sur le secteur de Saintes-Royan : Biocoop, La Vie Claire, Bio et Soleil
- à des maraîchers locaux pour diversifier leur assortiment ainsi qu'au JA17 pour la confection des paniers de légumes
- à la transformation (avec possibilité de transformation à façon pour vente de produits transformés)

La diversité des débouchés nous permet de vendre une production diversifiée avec une valeur ajoutée intéressante (vente directe), et de prévoir des volumes importants qui assurent la majorité du chiffre d'affaire de l'atelier (magasins spécialisés, cantines), tout en se laissant la



possibilité d'écouler des marchandises en quantités importantes sur des marchés moins réguliers (transformation, JA).

Les productions réalisées sont :

- Cultures de plein champ d'été : pommes de terre de conservation, artichauts, courges, courgettes, melons, pastèques, oignons, échalotes, plantes aromatiques
- Cultures de plein champ d'hiver : poireaux, choux, navet, fèves, radis noir, scarole, céleri
- Cultures sous abri de printemps et d'été : tomates, aubergines, poivrons, courgettes, concombres, carottes, plantes aromatiques, patates douces, pommes de terre nouvelles, ail
- Cultures sous abri d'hiver : radis, navets, betteraves rouges, épinards, laitues, mâche, oignons blancs, choux

Afin de respecter les cycles biologiques et éviter le développement de bio-agresseurs, une rotation des groupes de légumes et des familles botaniques a été mise en place, mais cette rotation est fortement contrainte par l'espace limité au regard des volumes produits pour assurer la rentabilité de l'atelier. Le recours de plus en plus général aux plans greffés sur les légumes d'été (tomates anciennes en 2021, aubergines en 2022, et envisagés : poivrons, melons, etc), permet également d'augmenter significativement les rendements obtenus sur une surface donnée. L'augmentation de la surface de plein champ devrait nous permettre d'augmenter la production à partir de 2022, avec un effet plus marqué prévu en 2024, une fois que la parcelle aura été entièrement convertie à l'agriculture biologique et que les légumes pourront être vendus sur les circuits traditionnels de l'exploitation.

Les plants maraîchers bio

L'atelier de plants maraîchers bio a remplacé une production occupée par une chapelle de la serre verre (400 m²). Les plants produits sont essentiellement commercialisés au printemps en vente directe sur l'exploitation et à destination des particuliers. Il s'agit essentiellement de plants de légumes d'été : tomate, aubergine, poivron, piment, courgette, courges, salades, etc. Pour la vente directe, le choix s'est porté sur des variétés population, les variétés F1 jouissant d'une mauvaise image auprès des amateurs de jardinage.

L'exploitation est également régulièrement sollicitée par plusieurs maraîchers bio du secteur de Saintes–Rochefort-Royan pour la production de plants tout au long de l'année.

Les plants restants sont destinés à « l'auto-consommation » pour notre atelier maraîchage biologique, ce qui nous permet de réduire nos achats de plants à l'extérieur de l'établissement. Les variétés

choisies sont essentiellement des hybrides F1. Seule une petite partie des plants est achetée à l'extérieur (tomates rondes, tomates anciennes, aubergines, poireaux, pommes de terre et oignons).

La production florale

Historiquement, le lycée horticole du Petit Chadignac et son exploitation support sont reconnus pour leur compétence dans le domaine de la production florale. Malheureusement, la crise structurelle qui a frappé le secteur horticole dans les années 2010 a entraîné une forte réduction des volumes de plantes à massifs (annuelles, vivaces, bisannuelles) et de plantes fleuries sur l'exploitation.

Cette production est exclusivement commercialisée en circuits courts, auprès d'une clientèle de particuliers et de quelques communes, situées à quelques dizaines de kilomètres de l'exploitation. Les précédents directeurs d'exploitation ont pris le parti de favoriser une diversité spécifique et variétale plus vaste (environ 115 espèces produites), et d'augmenter la taille des contenants, afin d'augmenter le prix et l'attractivité des produits. A l'heure actuelle, deux chapelles de 400 m² sont consacrées à l'élevage des plantes à massifs. Les jeunes plants quant à eux sont stockés dans une chapelle chauffée de 150 m² (appelée serre de multiplication). En 2021, environ 13 000 plants ont été produits par l'exploitation. La saisonnalité est très forte pour cet atelier, les ventes étant très majoritairement réalisées au printemps, notamment au cours de trois jours de portes ouvertes nommées les Foliflores.

Pour la production de plantes à massifs annuelles, le recours aux jeunes plants en plaques alvéolées a été retenu. L'exploitation travaille avec des fournisseurs locaux, qui produisent du jeune plant de qualité. Quelques espèces faciles à multiplier sont semées ou bouturées. Les plantes vivaces sont pour leur part multipliées à 100% sur le site, soit par semis, soit par bouturage ou division grâce à des pieds mères présents dans le parc de Chadignac. Cela permet aux enseignants et formateurs de travailler une gamme très diversifiée sur ces produits et à l'exploitation de réduire les dépenses sur le poste semences et plants.

Pour l'automne, l'exploitation commande des chrysanthèmes et des cyclamens en plant vert (livrés mi-septembre), ce qui permet de limiter le suivi des productions florales en été. Cependant ces ventes sont en net décrochage depuis deux ans et les volumes achetés vont être revus à la baisse.

Même si les particuliers restent la principale cible de l'exploitation, des efforts sont faits pour reconquérir des marchés perdus auprès des collectivités. En effet, les budgets dédiés au fleurissement des communes ont fortement diminué et les élus ont repensé leurs besoins en végétaux d'ornement. Actuellement, l'exploitation fournit 6 mairies de la communauté d'agglomération de Saintes.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Durabilité*



NEO
TERRA
Association d'entraide laitière

L'AVENTURE
DU VIVANT

La production d'arbustes et de végétaux de pépinière reste marginale sur l'exploitation (500 plants environ) et a essentiellement un rôle pédagogique, afin de satisfaire les besoins des référentiels de diplôme en filière Productions horticoles et Technicien Conseil Vente de Produits de Jardin. Pour obtenir un assortiment suffisant, l'achat-revente est prévu (petits fruitiers, arbustes, végétaux de terre de bruyère). Là encore, les pépiniéristes locaux sont des fournisseurs privilégiés de l'exploitation.

Depuis 2020, l'exploitation agrandit sa gamme de plantes vertes proposées à la vente. Des gros exemplaires peuvent être produits sur place depuis la rénovation de la serre, en bouturant les résidus de taille de la serre de collection. Cette production permet de garnir la boutique tout au long de l'année et d'attirer un public plus jeune.

Cet atelier est le socle de manifestations organisées sur le territoire :

- Foliflores : cet événement se déroule sur trois jours (1er weekend de mai). A cette occasion, l'exploitation commercialise principalement des plantes à massifs et des plants maraîchers. Des expositions de bonzaï et des ateliers d'Ikebana sont organisés. Des animations pour les petits et grands sont réalisées sont les élèves de Terminale Bac pro PH. Enfin, les deux classes de 1ère Bac pro (PH et TCVPJ) sont mobilisées pour l'accueil et la vente aux particuliers, ces deux dernières années, seuls le TCVPJ ont accueilli les clients. Suite au gel de la seconde PH en 2019, il n'y avait pas de 1ère Bac PH en 2020 pour assurer les ventes en binôme avec les TCVPJ, et les 1ère Bac de cette année ont assuré les animations en lieu et place des habituels Tale PH.
- Saveurs d'Automne (depuis 2017, à l'occasion de la Sainte Catherine, en partenariat avec AVF Saintes). Durant ce weekend, l'exploitation accueille un petit marché de producteurs locaux. Cet événement semble avoir du mal à prendre sur le territoire et fait notamment appel à de la marchandise en achat-revente en pépinière. La période pour tenir ce marché sera peut-être à revoir.

L'atelier apicole

Depuis 2016, grâce à un financement de la fondation LISEA, l'exploitation accueille un rucher pédagogique. La race choisie est l'abeille noire. Il est porté par M. Peton, enseignant en Sciences et Techniques Horticoles.. Des séances pédagogiques (EIE Apiculture en classe de Seconde Professionnelle) sont organisées à divers moments de l'année.

Cet atelier a connu des résultats contrastés ces dernières années. En effet, en 2021, nous avons enregistré une mortalité de 60 % des colonies ce qui a contraint l'exploitation à racheter des essaims

en plus des essaims récupérés lors de l'essaimage. De ce fait, la récolte de printemps a été faible, mais malgré les conditions climatiques défavorables en été, la récolte de miel en été a été plutôt abondante (>100kg) malgré les mauvais résultats de cette production en France. 2022, nous avons de nouveau subi des pertes importantes sur le rucher. Nous avons pu également réaliser notre première miellée de printemps (miel de colza, 40 kg récoltés).

Enfin, l'exploitation travaille avec le lycée du Renaudin, qui dispose également d'un rucher, pour le prêt de matériel d'extraction.

L'art floral

L'art floral est un atelier essentiellement pédagogique qui s'appuie sur l'exploitation pour effectuer les commandes de fleurs et écouler les productions. C'est également l'exploitation qui sert d'intermédiaire pour réceptionner les commandes de clients, concevoir les devis, etc. C'est un atelier au chiffre d'affaire relativement faible (~3 000€ en 2019, 2 600€ en 2020 pour cause covid, et ~3 100€ en 2021), mais qui pourra augmenter et être stabilisé dans les années à venir grâce à la recherche de clients stables (mairies pour les gerbes commémoratives), et d'opérations plus rémunératrices (mariages).

L'espace de vente

L'exploitation dispose d'un espace de vente couvert de 300m² (serre : 150m² / préau : 150m²) ainsi que d'une zone pépinière. Ce magasin accueille bien évidemment les produits de l'exploitation (fleurs, légumes, miel) ainsi que des produits en achat-revente (terreau, produits de l'exploitation du Renaudin, huile d'olive de St-Rémy-de-Provence, engrais, poterie plastique, potées fleuries).

Cet espace est très attractif au printemps mais nettement moins au cours du reste de l'année. En effet, malgré le mobilier partiellement rénové grâce à l'AMI 2019, l'exploitation est située dans une zone assez isolée et les routes qui la desservent sont peu passantes. Par ailleurs la boutique jouit d'un défaut d'image et beaucoup de nos habitués en période printanière ignorent que nous sommes ouverts le reste de l'année.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA HT annuel €	33355	30351€	29333€	29754 €	38328 €	46240€	31750€	40716€
% CA HT total	59%	64%	55%	59%	57%	57%	44%	51%
Nb tickets	2029	1842	1743	1801	2244	2 680	1 653	2 262



Panier moyen HT	16.44€	14.89€	16.83€	16.52€	17.08€	17,25€	19,21€	18,00€
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Au fil des années, la vente directe sur l'exploitation s'est essouffée mais est repartie en 2018, comme le montre le tableau ci-dessus, avec un sommet en 2019. Le panier moyen, assez faible, tend à augmenter légèrement.

Un mail hebdomadaire envoyé à tout le fichier client, ainsi que la présence d'un site marchand (serresdechadignac.com) permettent de tenir informés les clients fidélisés des gammes disponibles et des événements à venir sur l'exploitation. Il reste cependant très complexe de toucher une clientèle plus vaste du fait de la pression exercée par quelques professionnels du secteur de la production florale et de l'emplacement de la boutique, loin de toute zone commerciale.

Depuis 2021, le système de messagerie a migré vers Mdirector, une plateforme permettant l'envoi de mails commerciaux à de larges listes de diffusion. Ce système nous permet de toucher davantage de mondes avec des mails mis en forme et plus attractifs.

1.2.2 Résultats technico-économiques sur les dernières années

Le maraîchage bio

Vente de légumes



Figure 2 : Evolution des ventes de légumes bio depuis 2013

Comme le montre la figure 2, les résultats de l'atelier sont globalement en hausse depuis 2018 et ce, malgré des conditions météorologiques de plus en plus défavorables (accidents climatiques,

sécheresse estivale de plus en plus marquée), notamment pour les cultures de plein champ. Cela peut s'expliquer par une utilisation plus efficace du matériel de gestion des adventices (herse étrille, bineuse) et par un meilleur suivi sanitaire des cultures (lâchers d'auxiliaires au moment propice) ainsi qu'au recours de plus en plus général aux plans greffés sur les légumes d'été. L'augmentation de la surface de plein champ devrait nous permettre d'augmenter ce chiffre d'affaires dès 2022.

Les plants maraîchers bio

Vente de plants maraîchers

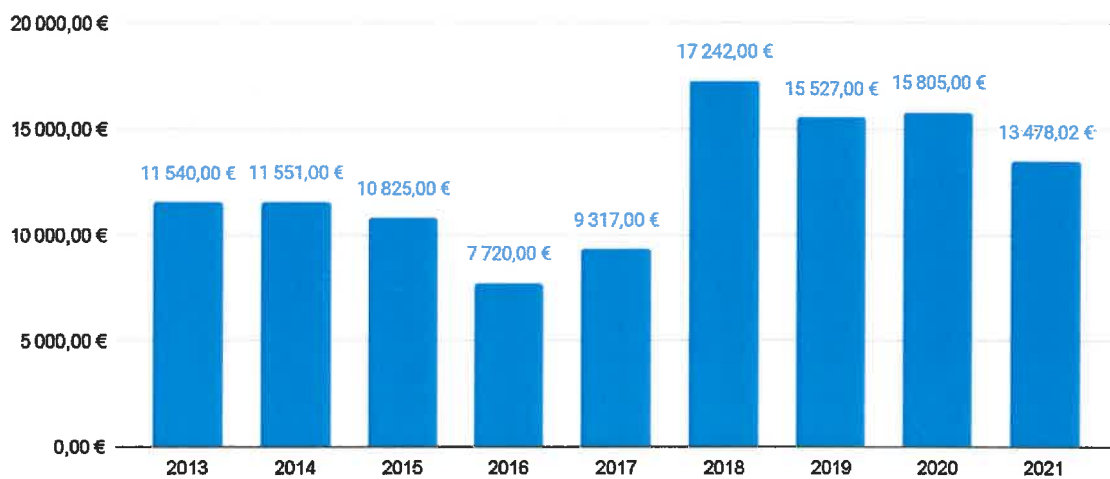


Figure 3 : Evolution des ventes de plants maraîchers biologiques entre 2013 et 2018

Le chiffre d'affaire de cet atelier est situé entre 10 et 15 000€, et l'augmentation du chiffre d'affaire prévu après 2018 grâce à la rénovation de la serre n'est pas constaté en raison de l'instabilité du secteur ces dernières années, et d'une forte évolution de la demande des maraîchers bio.

La production florale

Vente de produits horticoles



Figure 4 : Evolution des ventes des productions florales entre 2013 et 2018

Comme le montre la figure 4, le chiffre d'affaires de l'atelier Productions florales a reculé d'années en années dans un objectif de maîtrise des charges. Depuis quelques années, il semble s'être stabilisé autour de 20 000€ (sauf covid).

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs financiers de l'exploitation horticole du Petit Chadignac au cours des cinq derniers exercices.

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de fonctionnement (€)	123 285	130486	134 735	160 856	181 387
Produits de fonctionnement (€)	107 175	133042	162 980	160 858	172 751
Résultat de fonctionnement (€)	-16 110	2556	28 244	2	-8 636
Dépenses d'investissement (€)	7428	180877	14 346	51 000	31 491
Recettes d'investissement (€)	0	180877	8 566	28 827	0
Résultat des opérations en capital (€)	-7428	0	-5 780	-22 172	-31 491
Variations des stocks (603 +713, en €)	19348	18589	18 043	20 750	24 899
CAF (€)	- 12818	6355	31 779	4 348	-1 670
Variations du fonds de roulement (€)	- 21 341	6355	26 000	-17 825	-33 162
Fonds de roulement net	- 517 860	-510745	-484 200	-504 732	-542 043

L'exploitation a été un centre déficitaire depuis de nombreuses années, avant même la création de l'EPLEFPA de Saintonge. Au cours des 10 dernières années des efforts ont été entrepris pour réduire les charges de fonctionnement, ce qui a entraîné une réduction des produits, mais a permis d'équilibrer les comptes pendant quelques années ou de réduire le déficit à une valeur proche de l'équilibre. Ces valeurs sont reparties à la hausse depuis 2017 et traduisent une augmentation de l'activité sur l'atelier maraîchage notamment.

On remarque que la CAF de l'exploitation est régulièrement négative. L'exploitation doit essentiellement compter sur des subventions versées par le Conseil Régional pour remettre à niveau la plupart de ces équipements.

1.2.3 Lien avec l'enseignement supérieur et la recherche

Le lien avec l'enseignement supérieur et la recherche est relativement ténu, cependant, depuis plusieurs années, l'exploitation de Chadignac accueille des essais pilotés l'ACPEL (Association Charente-Poitou d'expérimentation légumière) : mouche du poireau, *Tuta absoluta* et punaise diabolique sur tomate, mouche de la carotte, pucerons sur Cucurbitacées, participation au BSV (bulletin de santé du végétal), essais pluri-annuel « Cultures maraîchères sous couvert végétal ».

2 STRATEGIE MOYEN-LONG TERME DE L'EPLEFPA POUR SON EXPLOITATION / ATELIER TECHNOLOGIQUE

2.1 Description globale des objectifs stratégiques

Les objectifs économiques et pédagogiques de l'exploitation s'inscrivent dans trois axes :

- Augmentation de la production maraîchère par la mécanisation et l'automatisation, afin de conduire le mode de production vers un atelier moderne et offrant de nouvelles perspectives pédagogiques.
- Poursuite de la modernisation de l'atelier de production horticole afin de limiter sa dépendance aux ressources non ou peu renouvelables (eau, énergies fossiles), et garantir la qualité sanitaire et esthétique de la production tout en améliorant les conditions de travail.
- Amélioration de la valorisation des produits en s'appuyant sur la boutique de vente et les outils du territoire (ateliers de transformation, etc) afin de consolider les résultats économiques de l'exploitation.

Ces axes concernent les deux ateliers qui constituent la majorité du chiffre d'affaire de l'exploitation ainsi que la boutique de vente qui permet de commercialiser l'ensemble de nos productions.

Augmentation de la production maraîchère



Cet axe s'inscrit dans la continuité des projets qui ont été mis en place depuis 2020 avec l'agrandissement de la surface maraîchère, puis en 2021 avec la demande de subvention par les AMI (acceptée) pour un robot de désherbage et du matériel de récolte et sert deux objectifs :

- Augmenter la performance économique et technique de l'atelier grâce à la maîtrise des charges et la diversification de l'assolement : en effet, la structuration de cet atelier autour d'outils robotisés ou permettant de mécaniser le travail devrait permettre, à moyens humains constants, de dégager du temps sur les activités annexes (expérimentation, vente, etc.) pour optimiser les revenus. L'exploitation pourra également diversifier les cultures présentes dans l'assolement en introduisant notamment une part plus grandes de légumineuses, lesquelles sont souvent très demandeuses en main d'œuvre à la récolte pour peu que celle-ci soit effectuée manuellement. Ce type d'investissement peut également permettre d'envisager des productions massifiées pour la transformation avec des variétés adaptées et peu coûteuses (ex : tomates non palissées de plein champ).
- Diversifier les outils mis à disposition des apprenants sur le site : le maraîchage s'inscrit encore bien souvent dans des modes de productions traditionnels et peu mécanisés, avec une pénibilité du travail importante. L'arrivée de mécanisation ou de robotisation permet de présenter le métier sous un nouveau jour aux apprenants et de renforcer l'attractivité de ces productions.

Modernisation de l'atelier de production horticole

La modernisation de l'atelier horticole a été initiée en 2018 avec la rénovation de la serre de production principale (automatisation des systèmes d'ombrage, d'ouvrants, etc) et l'installation de tables de subirrigation, mais des progrès dans la gestion des intrants doivent encore être réalisés, notamment sur les questions de l'eau et de l'énergie. En 2021, le remplacement des tables de subirrigation a été initié, ce qui nous permettra de maîtriser plus finement les apports d'eau effectués aux plantes, cependant ce projet doit être complété par la remise en état des systèmes de goutte à goutte en serre 1 et l'automatisation de l'arrosage, et ce afin d'améliorer la maîtrise technique de l'atelier, limiter le gaspillage d'eau ou de plantes, et de réduire la pénibilité du travail. La question de la microméthanisation en remplacement de la chaudière est également posée, afin de s'affranchir du gaz de ville et d'envisager une façon de recycler les végétaux perdus, ainsi que celle du solaire sur les toitures des bâtiments (hors serres) ou mobiles sur mâts.

Amélioration de la valorisation des produits

L'amélioration de la valorisation des produits permettra de redresser la valeur ajoutée des productions de l'exploitation. Il faudra pour cela s'appuyer sur la boutique de vente qui nécessitera de nouveaux investissements (abords, extérieurs, mobilier, matériel informatique). La maîtrise de toute la chaîne de production et de transformation permettra de diversifier notre offre et de créer de l'émulation autour de la boutique, de renforcer son attractivité et de créer de l'animation du territoire.

2.2 Déclinaison du cadrage régional NEOTERRA EPA2 au centre constitutif

Remplir le tableau annexé actions par actions

3 INVESTISSEMENTS ENVISAGES (immobilier et équipements)

- Décrire les investissements envisagés nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie
- Sur les 7 prochaines années
- Budget approximatif TTC (hors maîtrise d'ouvrage)
- Il n'est pas nécessaire de fournir de devis

PROJETS > 300 000€ TTC					
Nom du projet	Objectif(s) visé(s)	Action(s) visée(s) <i>(de la feuille de route)</i>	Descriptif des investissements <i>(dont dimensionnement)</i>	Montant TTC prévisionnel	Rang de priorité (1, 2 ou 3 ¹)
			SOUS-TOTAL	€	
PROJETS < 300 000€ TTC + PROJETS BOUTIQUES DE VENTE					
Mobilier boutique	Développer la commercialisation sur la boutique	6	Supports (tables, étagères, tablars), revêtements étanchés, décorations saisonnières	20 000 €	1
Matériel d'irrigation	Développer la surface maraîchère irriguée sur l'exploitation	3-6		5 000 € (matériel) + 4 000 € (passage de l'eau sous la route)	1
			SOUS-TOTAL	29 000 €	
			TOTAL	29 000 €	

1 Rang 1 : première priorité / rang 3 : dernière priorité

**Déclinaison du cadre régional stratégique NEOTERRA - EPA 2
EPLEFPA Agrocampus Saintonge - Exploitation 08**

Priorités	Actions et moyens (par production concernée)	Rappel des objectifs FdR cadrage lycées Région / DRAAF	Actions et objectifs chiffrés de l'EPLEFPA : déjà mis en place, à améliorer, à mettre en place
	<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire d'avoir une réflexion sur l'ensemble des actions citées - Les actions, par type de production concernées, sont soit obligatoires à mettre en œuvre (sauf dérogations cas particuliers) soit facultatives (au choix du lycée). Si une production n'est pas concernée par une action à mettre en œuvre obligatoirement (de part le caractère même de la production), alors de fait, l'action n'est pas à mettre en œuvre - Possibilité de rajouter des actions dans les cases libres prévues à cet effet. 	Objectifs politiques généraux - Des dérogations sont possibles en fonction des cas particuliers des lycées	

PRIORITES TECHNIQUES

1 - Sortir des pesticides de synthèse			
	Mise en œuvre des actions : obligatoire ou facultative		
	Agriculture		
Arrêt du glyphosate	obligatoire	x	Fin 2021 : arrêt du glyphosate = 50% des EA ont arrêté et 10% ont défini une stratégie pour l'arrêter NA
Arrêt des CMR	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des EA ont arrêté l'utilisation des CMR NA
AB	obligatoire	x	Atelier maraîcher en bio à 100% en 2023 (bio depuis les années 2000 puis conversion d'une partie des terres après reprise en 2021) EN cours
HVE	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des EA en HVE
Utilisation de solutions de biocontrôle (dont lutte biologique)	obligatoire	x	Fin 2030 : 100% des EA sont impliqués dans un projet recherche/ expérimentation/déploiement de biocontrôles et/ou de biosolutions et/ou utilisent des biocontrôles
Utilisation des technologies innovantes (ex. télédétection via des drones)	facultative		projet robotisation maraîchage
Gestion économe en intrants (matériel de précision, OAD, numérique, sylvikulture de précision, reconaissance des systèmes, etc.)	obligatoire	x	
Permaculture	facultative	x	NA
Utilisation de variétés résistantes, d'essences forestières résistantes et de provenances adaptées	facultative	x	Utilisation de semences BI 36 systématique en salade (Brema) + pieds greffés en tomates (nématodes)
Démarches Re-sources et PAT (Plan d'Actions Territorial) pour gestion qualitative de l'eau	obligatoire	x	Insertion dans le PAT de la vallée de l'Arnoult
case libre			Seule AMM utilisée sur l'entièreté de l'exploitation : mulluscicide, gestion systématique des ravageurs ou maladies par biocontrôle, macérations, HE, exploitation historiquement en bio
Outils de diagnostic carbone (CAP2ER, diagnostic carbone échelle globale de l'exploitation, outils adaptés à la sylvikulture, etc.)	obligatoire	x	Diag HVE
Méthanisation collective ou micro-méthanisation	facultative	x	Fin 2023 : 100% des EA concernées réalisent un diagnostic
Eolienne	facultative	x	Fin 2025 : 100% des EA réalisent des études de faisabilité sur le sujet NA
Photovoltaïque	facultative	x	Fin 2030 - 50% des EA produisent / utilisent au moins une source d'énergie renouvelable à l'échelle EPL
Utilisation de biocarburants et/ou d'hydrogène, d'huiles bio-dégradables	facultative	x	NA
Bâtiments (bâtiments d'élevage, serres, séchage des fourrages, ateliers technologiques) économes en énergie	obligatoire	x	Fin 2030 : 100% des bâtiments / process sont économes en énergie : - nouvelles constructions : bâtiments BEBC ou bâtiments à énergie positive - réparations de bâtiments : rénovation des équipements, isolation, etc.
Process économes en énergie : réduction des consommations de gaz, d'électricité, etc. (suivi), changement de pratiques, prise en compte des consommations énergétiques dans la politique achat, récupérateur de chaleur, etc.)	obligatoire		automatisation chauffage des serres pour optimiser la conso, rénovation des ombrages (maintien de la température)
Utilisation de bois dans la construction des bâtiments (char pente, ossature, bardage)	facultative	x	NA

5 - Bien-être animal	Arrêt de la castration à vif, écorchage à vif, broyage	obligatoire	x	<p>Fin 2025 : - Aucune EA ne pratique ou n'achète de porcelets castrés à vif - Aucune EA ne s'approvisionne auprès de couvois pratiquant le broyage - Aucune EA ne réalise d'écorchage à vif</p> <p>Fin 2030 : 100% des EA ont des bâtiments répondant aux normes de BEA</p> <p>Fin 2030 : 100% des EA sont impliqués dans un projet recherche/expérimentation/déploiement de biocontrôles et/ou de biosolutions</p> <p>Fin 2030 : 100% des EA ont une sortie extérieure aux animaux</p>	NA
	Equipements des bâtiments d'élevage (isolation, sol, brosses, éclairage, gestion des effluents, etc.)	obligatoire	x		NA
	Réduction de l'utilisation d'antibiotiques critiques (lien Ecoantibio), utilisation des biosolutions	obligatoire	x		NA
	Accès à l'extérieur aux animaux	facultative	x		NA
	obligatoire	x			NA
	Aménagement des parcours, des pâtures extérieures : abreuvement, plantations, boviduc, etc.	obligatoire	x		NA
	IAE et a/roforesterie	obligatoire	x		NA
	Bonnes pratiques d'abattage des animaux : environnement, main d'œuvre, matériel, état de l'animal, modes opératoires	obligatoire	x		NA
	case libre				pas d'élevage sur la ferme
	AB	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des EA ont au moins un de leurs ateliers en AB	Production maraîchère bio
HVE	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des EA en HVE	-	
Charte qualité.	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des EA avec une charte qualité		
SIQO (hors AB) : LR, AOP, AOC, IGP	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des EA commercialisent au moins une de leur production sous SIQO	Pas de production labellisable sous SIQO (les SIQO sont epsilon sur les productions légumières (moquette de Vendée, échalote d'Anjou, ail de la Drôme, un peu plus dans les fruits ???) mais rien dans le 17	
RSE	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des ateliers sont engagés dans la démarche RSE	NA	
Développement des circuits alimentaires locaux : vente directe avec boutique de vente (collective ou échelle EPL-EA), commercialisation numérique, magasin de producteurs, etc.	obligatoire	x	Fin 2030 : 100% des EA développent un mode de commercialisation en circuits alimentaires locaux	100 % des produits alimentaires vendus dans les Charentes en circuits courts ou vente directe (un peu de transfo), boutique en ligne, paniers de producteurs, accueil à la ferme, commercialisation à la restoco (Egalim)	
Pour les productions valorisables en chaîne de valorisation courte : réflexion sur la transformation (atelier individuel, collectif, etc.)	obligatoire	x		Transfo en conserverie locale + projet d'agrandissement et de mécanisation du maraîchage permettant d'envisager de la transformation de façon plus régulière	
PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)	facultative	x	Fin 2022 : implication dans au moins 2 démarches par établissements.	Insertion dans le PAT de la Communauté d'Agglo de Saintes (copil)	
Développement de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et AB (lien avec le Pacte Alimentaire)	obligatoire	x	<p>Fin 2030 : - 100% des EPL valorisent au moins une partie de leur production dans leur cantine de lycée, dans la mesure du possible - 100% des EPL valorisent au moins une de leur production agricole en restauration collective publique et privée</p> <p>Fin 2022 : au moins 20% de produits bio dans les restaurants scolaires des lycées Fin 2025 : au moins 30% de produits bio dans les restaurants scolaires des lycées</p>	Travail régulier avec la restauration collective	
case libre				exploitation historiquement tournée vers les circuits courts et locaux avec une diversification nécessaire pour maintenir le CA ces dernières années	
Plan zéro plastique	obligatoire	x	Fin 2021 : participation des lycées à la construction du plan 0 plastique en agriculture, pêche-aquaculture et agro-alimentaire	Difficultés sur ce chapitre par l'utilisation de bâches pour les tunnels et les planches	
RSE	obligatoire	x	Fin 2025 : 100% des ateliers sont engagés dans la démarche RSE	NA	
Réduction et valorisation des bio déchets (déchets de cuisine, déchets verts)	obligatoire	x		Exploitation peu engagée (pas de compost)	
Lutte contre le gaspillage alimentaire	obligatoire	x		Re-cours à de la transformation alimentaire (conserves) + restauration collective permettant de réduire les pertes (légumes moches)	
6 - Systèmes alimentaires durables					
7 - Réduction des déchets					

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-59

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 59

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : AMÉNAGEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils intérieur du LEGTA Desclauze, du LPA Le Renaudin, du LPA Le Petit Chadignac, et des conseils de délégués des élèves,
Après consultation du conseil de perfectionnement et conseil de centre,
Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/11/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Vote de la délibération

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Emet un avis favorable aux aménagements suivants :

- La journée de solidarité sera récupérée à la Journée Portes Ouvertes :
 - > JPO : **04/03/2023** pour le site Desclauze et le site du Petit Chadignac
 - > JPO : **11/03/2023** pour le LPA Le Renaudin

Pour rappel :

Deux demi-journées seront consacrées à des portes ouvertes pour les 3 sites : 28/01/2023 (matin), 05/04/2023 (après-midi).

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-60

Année 2022

CA n°3

N°60

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Modification règlement intérieur des lycées
pour l'année scolaire 2022-2023
- RECTIFICATIF -

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu la délibération n°22-42 du CA du 24/06/2022 portant modification des règlements intérieurs des centres,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 21/10/2022, 19/10/2022 et 20/10/2022,

Sur proposition de la directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance
CA installé :
Quorum : 16
Présents : 24
Absents ou Excusés : 6

Approuve les rectificatifs suivants apportés aux règlements intérieurs :

LEGTA Georges Desclaude :

Paragraphe 3.7.5 Les fraudes aux épreuves de CCF, au ~~Contrôle Continu~~ ou à une épreuve terminale sont régies par les articles D.811-174 à D.811-176 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole (note de service DGER/SDPOFE/N2012-2047 du 10 avril 2012). La gestion des situations de fraude pour les évaluations en contrôle continu relève de la responsabilité des enseignants. En cas de fraude en contrôle continu, l'élève s'expose à des punitions ou des sanctions disciplinaires.

LPA Le Petit Chadignac :

3.2.2 Modalités de contrôle des connaissances

-Évaluations formatives et Contrôles en Cours de Formation (CCF)

Les fraudes aux épreuves de CCF ou à une épreuve terminale sont régies par les articles D.811-174 à D.811-176 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole (note de service DGER/SDPOFE/N2012-2047 du 10 avril 2012). Le PV est transmis au Président de Jury de l'examen qui peut invalider l'épreuve, la totalité des CCF (passage de toutes les matières évaluées en épreuve terminale) ou interdire le passage de la totalité de l'examen pour une durée déterminée.

-Travail et évaluation

Toute activité pédagogique relève de l'autorité de l'enseignant, qui l'encadre et la contrôle dans le respect des référentiels, du règlement intérieur et des règles de sécurité.

L'évaluation du travail scolaire, domaine qui relève de la responsabilité pédagogique propre aux enseignants, ne peut être contestée, car elle est fondée sur leur compétence dans la matière enseignée.

LPA Le Renaudin :

Chapitre 5, point 2 :

2. Modalités de contrôle des connaissances- CCF-Examen :

a) Les contrôles écrits ou oraux :

Ils sont mis en place par les enseignants et font partie intégrante de la formation, y compris pour les élèves en stage sur l'exploitation et sont donc obligatoires.

La gestion des situations de fraude pour les évaluations en contrôle continu relève de la responsabilité des enseignants. En cas de fraude en contrôle continu, l'élève s'expose à des punitions ou des sanctions disciplinaires.

b) CCF et épreuves terminales :

En ce qui concerne le contrôle en cours de formation (CCF) : d'après la note de service DGER/POFEGTP/N2004- 2032 du 29 Mars 2004 : « Toute absence d'un candidat à une épreuve doit être justifiée. Le justificatif doit arriver au plus tard 48h ouvrables après le déroulement de l'épreuve. », sous peine de se voir attribuer la note 0. Le motif de l'absence devra être sérieux et imprévisible (certificat médical, certificat de décès d'un proche...).

Les CCF sont des parties d'examen et sont donc soumis au même règlement que les épreuves terminales.

Les fraudes aux épreuves de CCF ou à une épreuve ponctuelle terminale sont régies par les articles D.811-74 à D.811-76 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole (note de service DGER/SDPOFE/N2012-2047 du 10 avril 2012 relative à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole).

**Vote de la
délibération**

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

NB : Cette délibération annule et remplace la délibération citée en référence dans les visas.

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-61

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 61

CATÉGORIE DE L'ACTE : DÉCISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : MODIFICATION des EMPLOIS de droit public
d'ASSISTANTS D'EDUCATION, rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu l'instruction comptable M99 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2003 modifié fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation
Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 fixant le taux horaire des heures supplémentaires effectuées par les assistants d'éducation ;
Vu les délibérations n° 07-1-10 en date du 23/11/2007, n° 13-50 en date du 18/11/2013, n° 17-27 en date du 20/06/2017, n° 21-96, et n° 21-100 en date du 26/11/2021, du conseil d'administration de l'EPLEFPA créant les emplois permanents ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Saintonge voté en séance du 26/06/2020 ;

Sur proposition de la directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

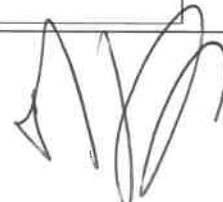
Votants : *23*

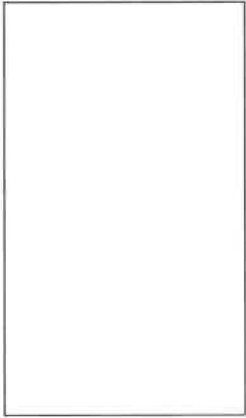
Pour : *23*

Contre : *0*

approuve la modification des emplois de droit public d'assistants d'éducation rémunérés sur budget de l'EPLEFPA, à compter du 01/01/2023 comme suit :

Lycée	N° emploi	Modalités de rémunération actuelle	Nouvelles modalités de rémunération
LEGTA DESCLAUDE	01-06	IB = 347 Emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires au taux horaire fixé par l'arrêté du 15 décembre 2021	en référence à l'Index Brut fixé par l'arrêté du 6 juin 2003 modifié Emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires au taux horaire fixé par l'arrêté du 15 décembre 2021
	01-09		
	01-10		
	01-11		
	01-12		
	01-13		
	01-14		
LPA JONZAC	05-01		
	05-03		
	05-04		
	05-08		
	05-12		





LPH	07-02		
CHADIGNAC	07-03		
	07-05		
	07-06		
	07-07		
	07-26		
	07-27		

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-62

Année 2022

CA n° 3

N° 62

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : Calendrier des stages du LEGTA Georges Desclaude
pour l'année scolaire 2022/2023**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 21/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire
le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBLARD,*

**Début de
séance**

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Approuve la modification du calendrier des stages pour l'année scolaire 2022/2023.

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Pièce-jointe : calendrier.

Le Président du Conseil d'Administration,



Mise à jour 21 10 22

Classes de 2nde GT :

Stages d'observation en entreprise :

2nde GT : stage 1 semaine du 12/06/23 au 16/06/23

(1 semaine - 1/scolarité)

Bac STAV :

Stage individuel en entreprise : 5 semaines dont 3 semaines sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2021-2023**

Stages en entreprise :

Tle STAV : stage 2 semaines entre le 17/10/22 et le 05/11/22

(2 semaines - 1/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Territoires + stage Education à la Santé et au DD => Production du 14/09/22 au 16/09/22

=> Aménagement du 20/09/22 au 23/09/22

❖ **Promotion 2022-2024**

Stages en entreprise

1^{ère} STAV P :

Stage 1 semaine entre le 06/02/23 et le 17/02/23 ou entre 11/04/23 et le 21/04/23

(1 semaine - 0/scolarité)

Stage 2 semaines du 19/06/22 au 07/07/23

(2 semaines - 2/scolarité)

1^{ère} STAV A :

Soit 1 semaine entre 11/04/23 et le 21/04/23 et 2 semaines entre le 19/06/22 et le 07/07/23

(3 semaines - 2/scolarité)

Soit 3 semaines entre le 19/06/23 et 07/07/23

(3 semaines - 2/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Etude d'une activité dans un territoire => 2 jours à définir

Stage Education à la Santé & DD => 1 journée en janvier 2023 (sécurité au travail)

Stage Territoires => Production : voyage du 24 au 28 avril 2023

=> Aménagement : voyage du 24 au 28 avril 2023

Bac Général :

Voyage Etude de territoire dans les Landes (Parentis en Born ou Sabres) - 1^{ère} et Terminale du 19 au 23/09/22

Voyage section européenne (1^{ères} et Terminales STAV et G) du 20 au 28/05/23

BTSA Aménagements Paysagers :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2 ans

❖ Promotion 2021 - 2023

Stages en entreprise :

4 semaines du 31/10/22 au 25/11/22 (4 semaines - 3/scolarité)

Stages collectifs :

Conception des patios de l'hôpital du 7 au 9 septembre 22 (3 jours- 3 jours/scolarité)

Chantier école des patios de l'hôpital - décembre 22 à mars 23 1 semaine répartie sur la scolarité

Stage orientation et détermination du projet professionnel du 9 au 13 janvier 23 (1 semaine - 1/scolarité)

M11 : Réalisation Concours Saint Fraigne ou Concours conception du 3 au 9 mai 23 (1 semaine - 1/scolarité)

❖ Promotion 2022 - 2024

Stages en entreprise :

3 semaines du 27/03/23 au 15/04/23 – Stage principal (3 semaines - 2/scolarité)

5 semaines du 12/06/23 au 15/07/23 (5 semaines - 4/scolarité)

Stages collectifs :

Stage de positionnement du 07/09/22 au 13/09/22 - Val de Loire (1 semaine - 1/scolarité)

Jardin historique - Château de Panloy du 16 au 22/11/22 (1 semaine - 1/scolarité)

M11 : improvisation théâtrale du 09/01/23 au 13/01/23 (1 semaine - 1/scolarité)

BTSA GEMEAU :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2 ans

❖ Promotion 2021-2023

Stages en entreprise :

Stage 4 semaines du 16/01/23 au 10/02/23 (4 semaines - 3/scolarité)

Stages collectifs :

1 semaine voyage d'étude Luchon (31) (1 semaine - 1/scolarité)

❖ Promotion 2022-2024

Stages en entreprise :

Stage long 7 à 9 semaines du 29/05/23 au 26/08/23 (7 à 9 semaines - 6/scolarité)

Stages collectifs :

1 semaine bassin versant du 26/09/22 au 30/09/22 (1 semaine – 1/scolarité)

BTSA Technico-Commercial Jardins Végétaux d'Ornement /Univers Jardins et Animaux de Compagnie :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2 ans

❖ Promotion 2021-2023 (TC JVO)

Stages en entreprise :

1 semaine « thèmes commerciaux » du 24/10/22 au 05/11/22 (1 semaine - 0/scolarité)

8 semaines « thèmes commerciaux » du 27/03/23 au 20/05/23 (8 semaines - 6/scolarité)

Stages collectifs :

1 semaine voyage d'étude Pays Bas du 20/03/23 au 24/03/23 (1 semaine - 1/scolarité)

1 semaine stage EPS catamaran du 13/06/23 au 17/06/23 (1 semaine - 1/scolarité)

❖ Promotion 2022-2024 (TC UJAC)

Stages en entreprise :

TC 1 : 2 semaines du 06/02/23 au 24/02/23 (production) (2 semaines - 1/scolarité)

TC 1 : 2 semaines du 03/04/23 au 21/04/23 (commercialisation) (2 semaines - 1/scolarité)

Stages collectifs :

Actions commerciales : DIVAM (textiles), Les chocolats de Marlieux

Stage Boutique Pédagogique à tour de rôle le vendredi « La Pichonnerie » avec les JA17 (1 semaine - 1/scolarité)

1 semaine stage EPS catamaran du 13/06/23 au 17/06/23 (1 semaine - 1/scolarité)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-63

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 63

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : MOBILITES COLLECTIVES DU LEGTA GEORGES DESCLAUDE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 ET 2023/2024

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 21/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AYBLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : 16

Présents : 24

**Absents
ou Excusés :** 6

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe.
Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des solidarités et de la Santé).

Voyages à caractère facultatif.

Pièces jointes : Récapitulatif.

**Vote de la
délibération**

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES -- Année scolaire 2022-2023

Centre : **LESTA G. Desclaude**

Classe	Nombre de participants		Destination	Initiative ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Débats pédagogiques	Contenus - Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Onéputaire	Financiel		
BTS TC 2ème année	8	2	Pays-Bas	Voyage scolaire	20 au 24/03/23	x		Approfondir les connaissances techniques et économiques et rencontrer des professionnels de la filière du BTS	Visites
1ère STAVP	26	3	Morcenx (40)	Stage collectif Territoires	24 au 26/04/23	x		Comprendre les dynamiques et les processus de développement en jeu sur un territoire donné grâce à l'étude des interactions entre les acteurs et les ressources.	Visites
BTS GEMEAU 2ème année	18	3	Luxton (31)	Voyage scolaire	8 au 12/05/23	x		Approfondir les connaissances techniques et économiques et rencontrer des professionnels de la filière du BTS	Visites
BTS Aménagements Paysagers 1ère année	18	3	Paris (75)	Voyage scolaire	mai-23	x		Approfondir les connaissances techniques et économiques et rencontrer des professionnels de la filière du BTS	Visites : Versailles, Le Louvre
Section européenne 1ères et Terminales	51	3	Pays anglophone	Voyage scolaire	22 au 27/05/23	x		S'immerger dans la pratique de la langue anglaise de manière intensive afin de développer à la fois l'aisance en expression « fluency » et la maîtrise des règles de grammaires et de conjugaison accuracy).	Visites
BTS TC 1ère et 2ème années	21	2	Boyardville (17)	Semaine EPS VTT-satamaran	12 au 16/06/23	x		Pratiquer des activités physiques et sportives soumises à évaluation dans le cadre de l'examen	Activités sportives (satamaran , VTT)
1ère et Terminale G	64	5	Dordogne	Découverte d'un territoire	25 au 29/09/23	x		Appréhender la dynamique d'un territoire - Découvrir l'héritage culturel - Comprendre les enjeux liés à la protection de l'environnement - Partager une expérience commune pour consolider le groupe classe.	Visites de sites, culturelles
BTS Aménagements Paysagers 1ère année	24	3	Lyon (69)	Voyage scolaire	décembre-23	x		Approfondir les connaissances techniques et économiques et rencontrer des professionnels de la filière du BTS	Visites Salon Paysalia

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-64

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 64

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES MOBILITES COLLECTIVES DU LEGTAGEORGES DESCLAUDE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 21/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Vote de la délibération

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve le financement prévisionnel des mobilités collectives concernant le LEGTA Georges Desclaude.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus de chaque voyage et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Solidarités et de Santé).

Voyages à caractère facultatif.

Pièces jointes : Tableau récapitulatif du financement des voyages.

Le Président du Conseil d'Administration,



FINANCEMENT DES VOYAGES – Années scolaires 2022-2023 et 2023-2024

Centre : **LEGA G. Desclaude**

A ou B

Classe	Destination	Budget prévisionnel	Financement				Total	Participation maximale des familles (3)		Observations	N° de priorités si financement Conseil Régional	
			Etablissement (4)	Conseil Régional	Dois	Familles (1)		Interne	Externe			
BTS TC 2ème année	Pays-Bas	5 200 €	1 500 €		2 062 €	1 638 €	5 200 €	117 €	185 €	200 €	41 + 2 DP + 4 E = 10	
1ère STAV P	Morceux (40)	6 767 €	2 600 €	2 600 €		1 567 €	6 767 €	48 €	77 €	92 €	151 + 11 DP = 26	2
BTS GEMEAU 2ème année	Luchon (31)	7 758 €	1 900 €		1 000 €	4 858 €	7 758 €	233 €	285 €	300 €	111 + 7 DP + 1 E = 19	
BTS Aménagements Paysagers 1ère année	Paris (15)	4 895 €	850 €	1 700 €		2 145 €	4 895 €	117 €	169 €	184 €	141 + 3 DP = 17	3 (BTS)
Section européenne 1ères et Terminales	Pays anglophone	33 170 €	2 550 €	5 100 €	4 743 €	20 777 €	33 170 €	400 €	429 €	444 €	381 + 13 DP = 51	4
BTS TC 1ère et 2ème années	Boyardville (17)	7 130 €	3 600 €		2 106 €	1 424 €	7 130 €	33 €	86 €	100 €	131 + 7 DP + 4 E = 24	
1ère et Terminale G	Dordogne	17 900 €	3 200 €	6 400 €	600 €	7 700 €	17 900 €	110 €	140 €	155 €	421 + 22 DP = 64 (2)	1
BTS Aménagements Paysagers 1ère année	Lyon (69)	3 015 €	3 015 €				3 015 €				161 + 8 DP = 24 (2)	
Total Centre		85 635 €	19 215 €	15 800 €	10 511 €	40 109 €	85 635 €					

(1) : Pour les voyages obligatoires, la participation des familles correspond au surcoût lié à l'hébergement et la restauration.

(2) : Estimation sur la base 1/3 demi-pensionnaires et 2/3 internes.

(3) : Après déduction réversion pensions : semaine lycéens 44 € Interne et 15 € Demi-P - BTS 67 € et 15 € Demi P

(4) : Participation par élève ou étudiant de 50 € avec aide région - 150 € sans aide région

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Information N° 22-65

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 65

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PLANS D'ÉVALUATION BAC GENERAL ET BAC STAV
LEGTA GEORGES DESCLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 21/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD,*

Information

Est informé des plans d'évaluation du Bac Général et Bac STAV à compter de la session de juin 2023.

Pièces jointes : Présentation des plans.

Le Président du Conseil d'Administration,



PROJET D'ÉVALUATION BACCALAUREAT GENERAL

Mise à jour 21/10/22 sous réserve d'évolution de la législation

Ce projet d'évaluation du bac Général, réalisé de manière concertée avec les équipes pédagogiques et éducatives a **pour objectif** de garantir la valeur du diplôme, d'entretenir et développer un dialogue serein avec les familles et les élèves, de définir des modalités d'évaluations partagées et de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études.

Les informations que vous trouverez dans ce document garantissent que **les élèves seront évalués dans des situations variées et sous diverses formes, y compris à l'oral**. Les appréciations permettront aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Des temps d'évaluation pourront être organisés à l'échelle de l'établissement. Le total des coefficients pour l'obtention du baccalauréat est de 100. Les épreuves terminales représentent 60% de l'examen. Les épreuves de contrôle continu représentent donc 40% de l'évaluation du bac. Compte tenu de cet important pourcentage, un cadre réglementaire lié aux absences, fraudes, seuils de notes et aménagement d'épreuves est nécessaire. A ces 40% peuvent s'ajouter les options qui peuvent faire monter les coefficients à 106 suivant leur nombre. La dernière partie de ce document rassemble ces informations. Un certain nombre d'articles du règlement intérieur légifèrent sur ces sujets.

Enfin le livret scolaire est renseigné de façon à indiquer le niveau atteint et valoriser l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves au cours de leur scolarité.

L'intégralité des informations liées à ces modalités d'évaluation sont consultables sur les documents « Guide de l'évaluation » et BO du 29/07/2021.

	Coefficients 2021/23	Précisions sur les repères sur la programmation le cas échéant	Modalités classe de Première	Modalités classe de Terminale
Epreuves Terminales – 60%				
Français	5 (écrit) +5 (oral)	Conformément au programme	Au moins deux devoirs par trimestre + une évaluation type bac au dernier trimestre	Matière non enseignée en terminale
Philosophie	8	Conformément au programme	Matière non enseignée en 1ère	Au moins deux devoirs par trimestre + une évaluation type bac au dernier trimestre

Spécialité Biologie-Écologie (suivie en 1^{ère} et Terminale)	<p>15 Conformément au programme</p> <p>Par trimestre 3 notes au minimum.</p> <p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés (mini 1h) - Interrogations écrites de courte durée - Evaluations orales - Evaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>En fin de 1^{ère}, si les conditions pédagogiques le permettent, une épreuve de synthèse (min 2h) pourra être proposée pour valider les acquis de 1^{ère}.</p> <p>La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe comportant au moins un devoir surveillé (min 1h).</p> <p>Par trimestre 3 notes au minimum.</p> <p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : *</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés (mini 1h) - Interrogations écrites de courte durée - Evaluations orales - Evaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale.</p> <p>La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe comportant au moins un devoir surveillé (min 1h).</p>
Spécialité Physique-Chimie (suivie en 1^{ère} et Terminale)	<p>16 Conformément au programme</p> <p>Par trimestre, 3 notes au minimum, réparties pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les évaluations expérimentales - les autres types d'évaluations qui pourront être coefficientées <p>La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe.</p>
Spécialité Mathématiques (suivie en 1^{ère} et Terminale)	<p>18 Conformément au programme</p> <p>La moyenne comporte au moins deux notes par trimestre qui pourront être coefficientées</p> <p>Formes d'évaluations variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs sur table avec ou sans calculatrice - Devoirs maisons - Oraux - Travaux pratiques sur ordinateur - Devoir type bac blanc <p><i>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention.</i></p>
Grand Oral	<p>10 Toute activité, dès la classe de 1^{ère}, peut contribuer à la préparation de l'élève à l'oralité et donc au Grand Oral, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives.</p>

Contrôle Continu – 40%

Modalités ci-dessus identiques à la spé bio-éco 1^{ère}-Terminale

Matière non enseignée en terminale

Spé Biologie-Écologie
abandonnée en 1^{ère}

Spé Physique-Chimie abandonnée en 1ère	8	Modalités ci-dessus identiques à la spé bio-éco 1 ^{ère} -terminale
Spé mathématiques abandonnée en 1ère	8	Modalités ci-dessus identiques à la spé bio-éco 1 ^{ère} -terminale
Histoire Géographie	3 (1 ^{ère}) +3(Term)	L'évaluation certificative comporte au moins 3 notes par trimestre. Parmi ces notes au moins une résulte d'une évaluation sommative. Les évaluations certificatives sont individuelles et écrites. Elles portent sur les connaissances, les capacités et les méthodes du programme d'Histoire-Géographie.
Education Morale et Civique	1 (1 ^{ère}) +1(Term)	L'évaluation certificative comporte au moins 2 notes dans l'année. Ces notes proviennent d'évaluations de natures diverses : orale et/ou écrite, individuelle et/ou collective. Les évaluations certificatives portent sur les connaissances, les capacités et les méthodes du programme d'Enseignement moral et civique. L'utilisation du numérique et la pratique de l'oral sont privilégiées durant l'année.
Langue Vivante A	3 (1 ^{ère}) +3(Term)	L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement en ce qu'elle est diagnostique, formative et certificative. A ce titre, l'expertise de l'enseignant lui permet de décider de la forme qu'elle peut prendre et de l'adapter à sa classe et au sein de cette classe à ses élèves. Enseignement adossé au CECRL permettant de constituer une attestation de fin de cycle terminal dont la mention figurera sur le diplôme.
Langue Vivante B	3 (1 ^{ère}) +3(Term)	Niveau à atteindre à minima B1 pour les LVB et B2 pour les LVA Le parcours sera validé par des évaluations régulières reposant sur des documents authentiques, ancrés dans l'aire linguistique concernée et dont les thématiques ont été abordées en classe Evaluations chiffrées ou non, de groupes ou individuelles, en classe et en dehors et comprenant toutes les activités langagières possibles, les prises de paroles étant particulièrement importantes Dans le groupe classe, l'enseignant pourra adapter les parcours à chaque individu, en assurant une progressivité des apprentissages tout au long du cycle terminal En ce qui concerne les absences, l'enseignant utilisera tous les moyens à sa disposition, qu'il juge utiles et nécessaires pour que celles-ci ne portent pas préjudice à la formation de l'élève. La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte dans la moyenne de LVA ou B sans pondération sur le cycle terminal
Section européenne anglais	Pas de coef	
Education Physique et Sportive	6	En 1 ^{ère} : Attendu de fin de Lycée (AFL) 1 (s'engager pour produire une performance maximale) et AFL2 (savoir s'entraîner individuellement et collectivement) En terminale : AFL1, AFL2, AFL3 (assumer les différents rôles pour un fonctionnement solidaire et collectif)
		Trois CCF inclus dans la moyenne trimestrielle Choix collectif de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents (réaliser une performance mesurable/conduire un affrontement individuel ou collectif/réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ».

Enseignement
Scientifique

3 (1^{ère})
+3(Term)

Conformément au programme

Au minimum deux notes par trimestre.

Options en sus des 100 premiers coefficients

Sur les 2 ans

Agronomie Economie
et Territoire

2 (1^{ère})
+2(Term)

Conformément au programme

Une ou deux évaluations par trimestre s'appuieront sur des travaux de groupes ou individuels, notés principalement à l'oral.

EPS-Rugby

2 (1^{ère})
+2(Term)

Conformément au programme

Au minimum une note par trimestre

Hippologie Equitation

2 (1^{ère})
+2(Term)

Conformément au programme

Au minimum une note par trimestre

En terminale

Mathématiques
complémentaires

2

Conformément au programme

Matière non enseignée en 1^{ère}

La moyenne comporte au moins deux notes par trimestre qui pourront être coefficientées

Formes d'évaluations variées :

- Devoirs sur table avec ou sans calculatrice
- Devoirs maisons
- Oraux
- Travaux pratiques sur ordinateur

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.

Mathématiques
expertes

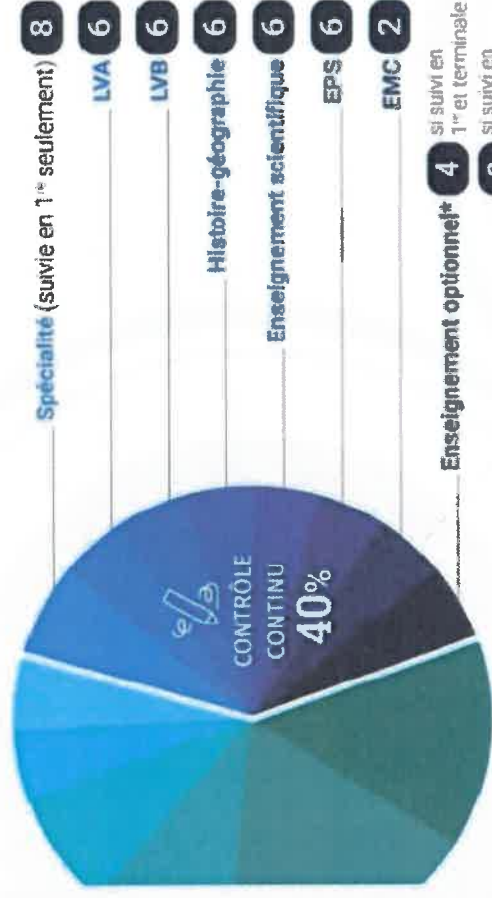
2

Conformément au programme

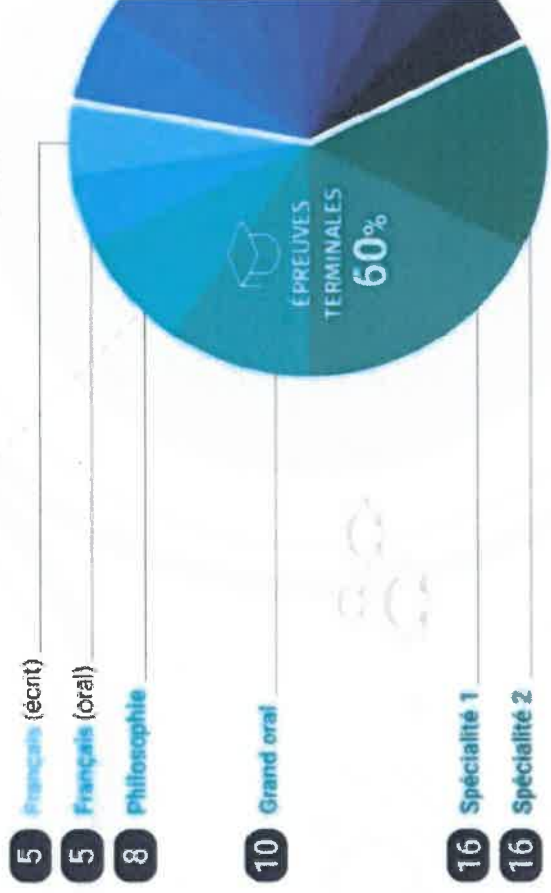
Matière non enseignée en 1^{ère}

Scolarité	Principe Retenu	Modalités de Suivi	Conséquences
Gestion de l'absentéisme	En cas d'absence entraînant le non-respect du PE, chaque enseignant prendra les mesures qu'il jugera utiles y compris en le signalant à l'administration.	Enseignants au quotidien Conseils de classe pour le bilan de la période	- Evaluation de remplacement par l'enseignant au fur et à mesure, nature au choix de l'enseignant
A l'année	Lorsqu'un candidat ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements dans les conditions fixées par le projet ci-dessus, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement à titre d'épreuve de remplacement. En fin de 1 ^{ère} sur le programme de 1 ^{ère} , en fin de terminale sur le programme de terminale. Le format est celui de l'évaluation ponctuelle des candidats individuels.		
Absence d'un enseignant	En cas d'absence prolongée d'un enseignant qui ne permettrait pas le respect du plan d'évaluation, le chef d'établissement prendra les mesures qu'il jugera utiles pour valider l'évaluation des élèves.		
Gestion des fraudes	En cas de fraude ou tentative de fraude avérée, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.		
Gestion du handicap et des mesures compensatoires	Les candidats en situation de handicap bénéficient des aménagements ou dispenses d'évaluation en fonction de l'aménagement de leur scolarité inscrits dans leurs plans d'accompagnement : PAP, PPS, PAI... Ces aménagements sont adaptés par l'enseignant en fonction du sujet, des conditions matérielles et des difficultés. Compte tenu de la diversité des épreuves en langues vivantes, la prise en compte des besoins particuliers des élèves se fera, en fonction des situations et de l'expertise de l'enseignant qui décidera des adaptations pour tenir compte de la spécificité de l'élève.		
Livret Scolaire	Le livret scolaire, seul document de référence qui fait foi pour le baccalauréat, est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat au cours de sa scolarité.		
Articles modifiés du RI en référence	<ul style="list-style-type: none"> - Chapitre 3.5.2-1 L'obligation d'assiduité : rajout de « Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées ». - Chapitre 3.5.2-3 La gestion des absences et des retards : article f) Absence en Cours de Formation (C.C.F.) : rajout de « et en Contrôle Continu représentant 40% des examens du bac général et du bac STAV, les règles définies dans les projets d'évaluation en bac général et bac STAV s'appliquent. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Si la moyenne de l'élève ne peut être retenue pour le baccalauréat, elle sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement. Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de terminale. Le format de l'épreuve organisée par le chef d'établissement est celui de l'évaluation ponctuelle terminale supplémentaire prévue pour les candidats inscrits en modalités Hors CCF. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement. Toute absence doit être dûment justifiée et le candidat subit une épreuve ponctuelle de remplacement en fin d'année annulant les résultats obtenus dans la matière tout au long de l'année pour l'examen. L'absence injustifiée à l'épreuve ponctuelle de remplacement entrainera la note 0/20 à l'épreuve concernée ». - Chapitre 3.7.4 Les C.C.F. : rajout de « et le Contrôle Continu » 		

BAC 2021/2023



Enseignement optionnel* 4 si suivi en 1^{er} et terminale
2 si suivi en terminale
* dans la limite de 14 coefficients au maximum



PROJET D'ÉVALUATION BACCALAUREAT STAV

Mise à jour 21/10/22 sous réserve d'évolution de la législation

Ce projet d'évaluation du bac STAV, réalisé de manière concerté avec les équipes pédagogiques et éducatives a pour objectif de garantir la valeur du diplôme, d'entretenir et développer un dialogue serein avec les familles et les élèves, de définir des modalités d'évaluations partagées et de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études.

Les informations que vous trouverez dans ce document garantissent que **les élèves seront évalués dans des situations variées et sous diverses formes, y compris à l'oral**. Les appréciations permettront aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Des temps d'évaluation pourront être organisés à l'échelle de l'établissement. Le total des coefficients pour l'obtention du baccalauréat est de 100. Les épreuves terminales représentent 60% de l'examen. Les épreuves de contrôle continu représentent donc 40% de l'évaluation du bac. Compte tenu de cet important pourcentage, un cadre réglementaire lié aux absences, fraudes, seuils de notes et aménagement d'épreuves est nécessaire. A ces 40% peuvent s'ajouter les options qui peuvent faire monter les coefficients à 106 suivant leur nombre. La dernière partie de ce document rassemble ces informations. Un certain nombre d'articles du règlement intérieur légifèrent sur ces sujets.

Enfin le livret scolaire est renseigné de façon à indiquer le niveau atteint et valoriser l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves au cours de leur scolarité.

Ces modalités font référence à la note de service DGER/SDPFE/2021-709 du 24/09/2021 et du référentiel du bac STAV de 2019.

	Coefficients 2021/23	Précisions sur les repères sur la programmation le cas échéant	Modalités 1ères	Modalités terminales
Français	5 (écrit) +5 (oral)	Conformément au programme	Au moins deux évaluations par période + une évaluation type bac au cours de la 2ème partie de la deuxième période	Matière non enseignée en terminale
Philosophie	4	Conformément au programme	Matière non enseignée en 1ère	Au moins deux évaluations par période + une évaluation type bac au cours de la 2ème partie de la deuxième période
S1 Gestion des ressources et de l'alimentation - Biologie	16	Conformément au programme	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés

Epreuves Terminales = 60%

<p>Biologie Ecologie et Sciences et Techniques de l'Agronomie (suivie en 1^{ère} et Terminale)</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par trimestre ou semestre et par discipline)</p> <p><i>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par trimestre ou semestre et par discipline).</p> <p>En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale.</p> <p><i>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.</i></p>
<p>S4 Territoire et technologie (suivie Terminale) – poursuite du S3 - technologie (suivie en 1^{ère})</p>	16	<p>Conformément au programme</p>	<p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par trimestre ou semestre et par discipline)</p> <p>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention</p> <p><i>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.</i></p>	<p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par trimestre ou semestre et par discipline).</p> <p>En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale.</p> <p><i>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.</i></p>
<p>Epreuve Orale Terminale</p>	14			<p>Toute activité, dès la classe de 1^{ère}, peut contribuer à la préparation de l'élève à l'oralité et donc à l'épreuve orale terminale, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives.</p>

Contrôle Continu = 40%

S2 : Territoire et Société (suivi en classe de 1 ^{ères})	Conformément au programme	Matière non enseignée en terminale
S1 : Physique-Chimie	<p>8</p> <p>Au minimum 2 notes par période et par discipline</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : <ul style="list-style-type: none"> ○ devoirs surveillés (mini 1h) ○ interrogations écrites de courte durée ○ évaluations orales ○ devoirs hors temps de classe ➤ Au moins une note sur le stage collectif par une évaluation orale ou écrite <p>4</p> <p>Conformément au programme</p> <p>3 notes minimum par trimestre (sauf cas exceptionnel) Les évaluations pourront être : expérimentale, numérique, orale, individuelle ou en groupe, écrite (DS de courte ou longue durée, devoir hors temps scolaire). On favorisera la diversité des évaluations dans la mesure du possible. Les notes pourront être coefficientées Absentéisme : Si la moyenne d'un élève n'est pas considérée comme représentative pour raison d'absentéisme, l'enseignant pourra organiser, pour cet élève, une épreuve ponctuelle écrite.</p>	
S1 : Sciences et Techniques des Equipements	<p>1</p> <p>Conformément au programme</p> <p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par trimestre ou semestre)</p> <p>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant. .</p>	
Mathématiques	<p>4</p> <p>Conformément au programme</p> <p>Formes d'évaluations variées comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interrogations écrites de courte durée, type QCM - Interrogation sur les automatismes - Interrogation sur les algorithmes - Interrogation d'au moins une heure sur problèmes (interrogation sommative) - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>La <u>moyenne</u> comporte au moins trois notes par trimestre ou semestre qui pourront être coefficientées. La moyenne est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe dont 1 sommative. Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention.</p>	

				Matière non enseignée en Terminale
Technologie de l'informatique et du multimédia	2	Conformément au programme	<p>La moyenne comporte au moins trois notes par trimestre ou semestre équipourant, ou non, être coefficientés.</p> <p>Formes d'évaluations variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interrogations écrites de courte durée, Quiz - Evaluations orales dans le temps de TP TD - Evaluations pratiques : Relevé de TP-TD - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) <p>La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe.</p> <p><i>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention.</i></p>	
Histoire Géographie	4	Conformément au programme	<p>L'évaluation comporte au moins deux notes par trimestre sous forme de devoirs en classe en temps limité (sous réserve d'un nombre suffisant d'heures enseignées : stage, voyage, journée banalisée etc. peuvent supprimer des séances de cours). D'autres formes d'exercices évalués sont possibles : devoir maison ; oral individuel ou de groupe. L'ensemble des évaluations portent sur les connaissances, les capacités et les méthodes du programme d'Histoire-Géographie : questions de cours, et/ou questions sur documents, et/ou synthèses de documents, et/ou production graphique etc.</p>	
Education Morale et Civique	2	Conformément au programme	<p>L'évaluation comporte au moins deux notes dans l'année. Elle s'appuie sur des exercices variés : travaux collectifs et/ou individuels ; et/ ou travail de l'oralité ; et/ou devoir en temps limité en classe.</p> <p>Les évaluations portent sur les connaissances, les capacités et les méthodes du programme d'Enseignement moral et civique. L'utilisation du numérique et la pratique de l'oral sont privilégiées durant l'année.</p>	
Langue Vivante A	4	Conformément au programme	<p>Principes généraux</p> <p>Les élèves de Première et de Terminale sont évalués en langues vivantes A et B par compétence en s'appuyant sur les axes culturels figurant au référentiel (Identités et échanges, Espace privé et espace public, Art et pouvoir, Citoyenneté et mondes virtuels, Fictions et réalités, Innovations scientifiques et responsabilité, Diversité et inclusion, Territoire et mémoire).</p> <p>Ils doivent être évalués dans chacune des activités langagières que sont la compréhension orale (CO), la compréhension écrite (CE), l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et l'expression écrite (EE). Ces évaluations valorisent les acquis et se conforment aux niveaux de compétence du Cadre européen commun de référence (CECRL), selon les grilles critériées d'évaluation spécifiques à chaque compétence.</p> <p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités afin de progresser. - L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique. <p>Durant tout le cycle LVA et LVB en Première et Terminale, les élèves seront évalués par trimestre dans au moins deux activités langagières, s'appuyant sur des documents authentiques et en variant le type de prestations des élèves (écrites ou orales, individuelles ou collectives) selon une pondération variable.</p> <p>Ces évaluations viseront à contrôler l'évolution du niveau de compétences atteint par les élèves dans les quatre activités langagières.</p> <p>Elles se déclineront sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'épreuves formatives qui viennent contrôler l'acquisition progressive des connaissances culturelles et des compétences lexicales et grammaticales. - d'épreuves sommatives pour évaluer par compétence les activités langagières en fin de séquence par axe(s) étudié(s) : CO, EO, CE ou EE. 	
Langue Vivante B	4	Conformément au programme		

Section européenne anglais	Pas de coeff		La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte dans la moyenne de LVA ou B sans pondération sur le cycle terminal
Education Socio-culturelle (C5)	3	Conformément au programme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au minimum 2 notes par période et par discipline ➤ Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : ○ devoirs surveillés (mini 1h) ○ interrogations écrites de courte durée ○ évaluations orales ○ devoirs hors temps de classe
Education Physique et Sportive	4	<p>Découverte de 3 AFL (Attendus de Fin de Lycée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : s'engager pour produire une performance maximale - 2 : savoir s'entraîner individuellement et collectivement - 3 : assumer les différents rôles pour un fonctionnement solidaire et collectif 	<p>Une note minimum par période et un champ d'apprentissage.</p> <p>L'AFL 1 est notée sur 12 points et les AFL 2 et 3 sont notées sur 8 points au total (AFL 2+ AFL 3). Ces 8 points peuvent être répartis de la manière suivante au choix de l'élève: 4/4, 6/2 ou 2/6.</p> <p>Une note minimum par période et un champ d'apprentissage.</p> <p>Deux CCF inclus dans la moyenne trimestrielle</p> <p>CCF de 1ère année : rugby ou badminton</p> <p>CCF de 2e année : Javelot et demi fond</p> <p>Trois CCF inclus dans la moyenne trimestrielle</p> <p>Choix collectif de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents (réaliser une performance mesurable/conduire un affrontement individuel ou collectif/réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir)</p>

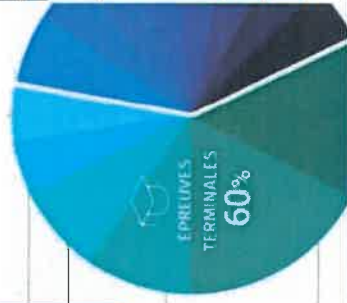
Options en sus des 100 premiers coefficients

Sur les 2 ans			
EPS-Rugby	2 (1 ^{ère}) +2 (term)	Conformément au programme	Au minimum une note par période
EPS/APPN	2 (1 ^{ère}) +2 (term)	Conformément au programme	Au minimum une note par période
Hippologie et équitation	2 (1 ^{ère}) +2 (term)	Conformément au programme	Au minimum une note par période
En terminale			
Unité facultative Engagement Citoyen	2	Conformément au programme	<p>Matière non évaluée en 1ère</p> <p>Evaluation ponctuelle comptée en contrôle continu</p>

Scolarité	Principe Retenu	Modalités de Suivi	Conséquences
Gestion de l'absentéisme	En cas d'absence entraînant le non-respect du CLE, chaque enseignant prendra les mesures qu'il jugera utiles y compris en signalant à l'administration.	Enseignants au quotidien Conseils de classe pour le bilan de la période	Autre évaluation de remplacement par l'enseignant au fur et à mesure, nature au choix de l'enseignant
Gestion de l'absentéisme à l'année	Lorsqu'un candidat ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements dans les conditions fixées par le projet ci-dessus, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement à titre d'épreuve de remplacement. En fin de 1 ^{ère} sur le programme de 1 ^{ère} , en fin de terminale sur le programme de terminale. Le format est celui de l'évaluation ponctuelle des candidats individuels. Cette note se substitue à la note de contrôle continu annuelle.		
Absence d'un enseignant	En cas d'absence prolongée d'un enseignant qui ne permettrait pas le respect du plan d'évaluation, le chef d'établissement prendra les mesures qu'il jugera utiles pour valider l'évaluation des élèves.		
Gestion des fraudes	En cas de fraude ou tentative de fraude avérée, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement et s'expose à une sanction pouvant aller jusqu'au conseil de discipline.		
Gestion du handicap et des mesures compensatoires	Les candidats en situation de handicap bénéficient des aménagements ou dispenses d'évaluation en fonction de l'aménagement de leur scolarité inscrits dans leurs plans d'accompagnement : PAP, PPS, PAL... Ces aménagements sont adaptés par l'enseignant en fonction du sujet, des conditions matérielles et des difficultés.		
Articles modifiés du Règlement Intérieur en référence	Compte tenu de la diversité des épreuves en langues vivantes, la prise en compte des besoins particuliers des élèves se fera, en fonction des situations et de l'expertise de l'enseignant qui décidera des adaptations pour tenir compte de la spécificité de l'élève.		
Articles modifiés du Règlement Intérieur en référence	<ul style="list-style-type: none"> - Chapitre 3.5.2-1 L'obligation d'assiduité : rajout de « Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées ». - Chapitre 3.5.2-3 La gestion des absences et des retards : article f) Absence en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.) : rajout de « et en Contrôle Continu représentant 40% des examens du bac général et du bac STAV, les règles définies dans les projets d'évaluation en bac général et bac STAV s'appliquent. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Si la moyenne de l'élève ne peut être retenue pour le baccalauréat, elle sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement. Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de terminale. Le format de l'épreuve organisée par le chef d'établissement est celui de l'évaluation ponctuelle terminale supplémentaire prévue pour les candidats inscrits en modalités hors CCF. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement. Toute absence doit être dûment justifiée et le candidat subit une épreuve ponctuelle de remplacement en fin d'année annulant les résultats obtenus dans la matière tout au long de l'année pour l'examen. L'absence injustifiée à l'épreuve ponctuelle de remplacement entraînera la note 0/20 à l'épreuve concernée ». - Chapitre 3.7.4 Les C.C.F. : rajout de « et le Contrôle Continu » 		
Harmonisation régionale et nationale des notes	Une harmonisation des notes de contrôle continu sera organisée en fin d'année de terminale. La note de service du 24/09/21 précise que ces harmonisations pourront être réalisées à la hausse comme à la baisse.		

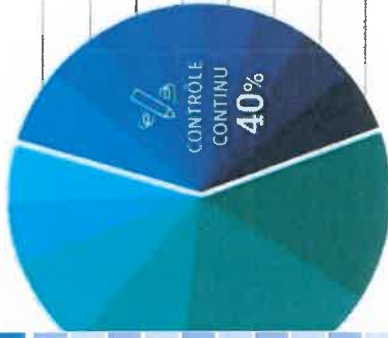
BAC 2021/2023

Epreuves terminales 60%					Coeff	Nature	Durée	Période
Français					5	Ecrit	3h	Juin de première
Philosophie					5	Oral	20 minutes	Juin de première
S1 : Gestion des ressources et de l'alimentation (Biologie-Ecologie et Agronomie)					4	Ecrit	3h	Juin de terminale
S4 : Territoires et Technologie					16	Ecrit	2h30	Mars de terminale
Epreuve Orale Terminale					16	Ecrit	3h	Mars de terminale
					14	Oral	20 minutes	Juin de terminale



Contrôle Continu 40%

Coeff	Remarques
8	Enseignement de spécialité de 1ère
2	
4	
4	
4	
3	Module C5
4	
2	
4	
1	
4	En deux CCF



Options	Coeff	Remarques
APPN	4	
Rugby	4	1 ou 2 options à suivre sur les 2 ans Coefficient appliqué sur la note entière.
Hippologie et équitation	4	
Unité Facultative Engagement Citoyen	4	En sus des autres options une épreuve ponctuelle en fin de terminale
Section Européenne : Anglais/Biologie Ecologie	Pas de coef	Intégré à la moyenne d'anglais

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-66

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 66

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ENSEIGNEMENT OPTIONNEL FACULTATIF
LEGTA GEORGES DESCLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 21/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ANBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve, à compter de la rentrée 2023, le nouvel enseignement optionnel facultatif pratiques professionnelles « Animateur animalier » au LEGTA Georges Desclaude pour la formation Générale et Technologique.

Pièce jointe : dossier de demande d'ouverture.

Le Président du Conseil d'Administration,



**DOSSIER DE DEMANDE D'OUVERTURE/MODIFICATION/RENOUVELLEMENT
D'UN ENSEIGNEMENT FACULTATIF,
D'UN ENSEIGNEMENT OPTIONNEL
DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Année scolaire 2023/2024**

Veillez à respecter la nomenclature telle que décrite dans la NS : DGER/SDPFE/2019-461 du 18-06-2019

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL :

et/ou

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF :
ANIMATEUR ANIMALIER

Date de la demande : 14 novembre 2022

Établissement : LEGTA Georges Desclaude – 17100 SAINTES

Nom du chef d'établissement : Philippe BIZET – proviseur / Myriam HUET – directrice EPL de Saintonge

I – ENSEIGNEMENT OPTIONNEL /FACULTATIF DEMANDÉ

1-1 Indication de l'enseignement optionnel/facultatif demandé

- Langues vivantes, préciser la langue :**
 - *Langue vivante étrangère*
 - *Langue et culture régionale*
 - *Langue des signes française*
- Hippologie et équitation**
- Pratiques professionnelles et projets**
- Pratiques physiques et sportives**
ou éducation physique et sportive, ou autres pratiques sportives
- Pratiques sociales et culturelles**
 - *Technologies de l'informatique et du multimédia*
 - *Pratiques culturelles et artistiques*
- Agronomie - Économie - Territoire (AET)**
- Écologie – Agronomie – Territoires - Développement durable (EATDD)**
- Mathématiques complémentaires**
- Mathématiques expertes**

1-2 Effectifs prévisionnels concernés par l'enseignement optionnel/facultatif demandé

Classes	Spécialité(s) ou séries	Effectifs prévisionnels
4 ^{ème} et 3 ^{ème} Enseignement agricole		
CAPa		
2 ^{nde} Générale		12
Baccalauréat général		
Baccalauréat technologique		12
Baccalauréat professionnel		
	TOTAL	24

1-3 Volume horaire prévu

Préciser le nombre d'heures hebdomadaire pour l'enseignement optionnel demandé : **3 heures / élève / semaine**

II – CONTEXTE DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL /FACULTATIF

2-1 Motivation de la demande :

Cet enseignement optionnel remplacerait l'actuel enseignement optionnel facultatif « découverte des milieux naturels » proposé en classes de 2nde GT. Cet enseignement a pour but de poursuivre un travail accompli depuis 1994 en sensibilisant les apprenants à la protection de l'environnement, enjeu majeur de notre société (de 1994 à 2019, enseignement facultatif « découverte d'un milieu et de ses aménagements » remplacé par l'enseignement optionnel « découverte des milieux naturels » de 2019 à 2023). Il suit aussi l'évolution du rapport entre les êtres humains et les autres animaux.

Il répond enfin à une attente des apprenants pour découvrir le monde animal et les métiers qui existent dans ce domaine. Ainsi, les élèves pourraient rencontrer des acteurs impliqués dans ce domaine, découvrir les pratiques professionnelles en lien avec l'animal et réaliser des actions sur cette thématique.

2-2 Articulation avec le projet d'établissement, les référentiels de formation, l'environnement scolaire...

Cet enseignement optionnel renforce l'offre de formation en 2nde GT. Il complète l'EATDD (dont l'objectif général est de découvrir un territoire et sa valorisation dans une perspective de durabilité) en élargissant les horizons explorés par les élèves et en facilitant leur orientation (choix de spécialité en 1^{ère} Générale et en 1^{ère} STAV, choix d'un futur métier).

Cette option « animateur animalier » s'articule aussi avec le projet d'établissement : structurer une offre de formation avec un fort ancrage professionnel, répondant aux enjeux sociétaux (axe stratégique 2). Elle vise à motiver les élèves (fiche action 1.5.), valoriser l'implication citoyenne des apprenants (fiche action 1.9.), accompagner nos apprenants dans leur orientation (fiche action 3.1.), promouvoir la biodiversité (fiche action 4.6.), renforcer les partenariats existants et développer de nouveaux projets (fiche action 5.3.)

2-2 Liens entre l'établissement et les partenaires (*locaux, européens...*)

Zoodyssée de Chizé (parc animalier et animateurs),
CNRS de Chizé (chercheurs en éthologie des serpents),
ONCFS (recherche),
Marais aux oiseaux (île d'Oléron) : refuge de faune sauvage,
LPO (Rochefort),
Nature Environnement 17 (Surgères, saintes),
Festival international du film ornithologique de Ménagoutte (FIFO),
Zoo de la Palmyre,
Planet exotica,
SPA de Saintes...

III – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT DEMANDÉ

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES PRÉVUES

Objectifs poursuivis, situations pédagogiques proposées aux élèves (visites, cours théoriques, ateliers de pratiques, travaux de groupe...), production attendue.

L'enseignement optionnel pour la seconde générale et technologique ou la voie technologique « Pratiques professionnelles » permet de compléter les apprentissages technologiques et professionnels développés au cours de la formation scolaire à travers l'élaboration de projets à caractère professionnel.

L'équipe pédagogique détermine les orientations et le contenu de la formation à partir des objectifs généraux des référentiels.

Cet enseignement est organisé sous la responsabilité d'enseignants de l'établissement des disciplines de sciences et techniques ou de sciences économiques et sociales ou de sciences biologiques.

Il contribue à mettre en relation les enseignements technologiques ou professionnels et les réalités professionnelles en cohérence avec les finalités du référentiel de diplôme.

Il doit permettre aux élèves d'entreprendre des projets et de réaliser des travaux et des activités à caractère technologique et professionnel dans différents domaines de l'activité professionnelle.

Il ne doit pas se limiter à de simples activités pratiques. Il propose des activités d'observation, d'apprentissage, d'étude, de recherche, de création, voire de réalisation.

Son objectif est de faire acquérir aux apprenants une maîtrise suffisante des connaissances, des méthodes et des savoir-faire relatifs au domaine professionnel étudié.

C'est un mode d'enseignement fondé sur la pédagogie de projet.

Les activités de formation prennent en compte les acquis des élèves, leurs aspirations et les atouts et/ou contraintes liés à l'environnement du projet.

Il permet aux apprenants de mettre en oeuvre une pratique effective en s'exprimant de façon individuelle ou collective, de renforcer leur culture technologique et professionnelle et de prendre des initiatives dans un cadre professionnel.

Il peut prendre appui sur divers aspects du domaine professionnel et se traduire, par exemple, par des activités différentes selon les projets des élèves ou le projet d'établissement ou les ressources locales.

Objectif général : initier les élèves aux métiers liés aux animaux et les sensibiliser à leur protection

L'approche pédagogique visera à favoriser :

- Une prise de conscience de la place des animaux dans les écosystèmes, de la complexité des inter-relations entre composantes du milieu et espèces, des facteurs d'évolution ainsi que des menaces pesant sur ces espèces (érosion de la biodiversité) ;
- Une étude de l'éthologie, des besoins des animaux, du lien entre les êtres humains et les autres animaux ;
- Un contact direct avec la faune, source d'une expérience individuelle à la fois physique, sensorielle, émotionnelle, et cognitive ;
- La découverte de métiers liés aux animaux et à la gestion et protection de la nature, par des rencontres, témoignages, interventions... ;
- La réalisation d'une production valorisant la créativité, l'expérience vécue, et/ou les connaissances et compétences acquises : cela peut se traduire par des photographies et/ou des films animaliers.

Cet enseignement optionnel développera des activités d'observation, d'apprentissage, de recherche et de création autour du thème animalier : animaux de compagnie/travail, animaux en parc zoologique, réserves ainsi que la faune sauvage.

OBJECTIFS	CONTENUS	HORAIRE INDICATIF
OBJECTIF 1 : connaître les animaux, comprendre leur comportement et leur lien avec l'être humain	Connaissances en biologie animale, en éthologie : élaboration de fiches « animaux » Etude de l'évolution du lien Homme-Animal (bien-être animal)	30h
OBJECTIF 2 : analyser les enjeux, menaces qui pèsent sur la faune sauvage et connaître les mesures de gestion et de conservation	Connaissances en écologie (biotope, biocénose, relations entre les êtres vivants) Visites de parcs zoologiques, de réserves naturelles	30h
OBJECTIF 3 : découvrir des métiers en relation avec les animaux	Elaboration de fiches métiers à partir de témoignages directs ou filmés, et/ou interventions... Rencontre de différents acteurs impliqués dans le domaine animalier et interviews : documentariste animalier, fauconnier, éducateur canin, chercheur en éthologie, animateur animalier, etc.	30h
OBJECTIF 4 : réaliser une production collective dans un but d'animation et de sensibilisation au monde animalier	Selon les cas cette production pourra prendre différentes formes : panneaux, diaporama, production plastique/numérique, expositions photographiques, film (documentaire)	18h

PERSONNEL & PARTENAIRES

3-1 Enseignant responsable de l'enseignement optionnel/facultatif demandé

Nom, Prénom : SERES Nathalie

Statut : PCEA

Discipline enseignée : Biologie écologie

Lien avec l'établissement :

- enseignant de l'établissement
- enseignant d'un établissement scolaire du bassin (préciser)
- autre (à préciser)

3-2 Autres personnels pouvant intervenir dans l'enseignement : à déterminer.

Modalités d'intervention prévues (*volume horaire, activités...*) :

3-3 Partenaire pouvant intervenir dans l'enseignement :

Modalités d'intervention prévues (*convention, volume horaire, activités...*) :

Exploitation agricole La Pichonnerie,
Zodyssée de Chizé (parc animalier et animateurs),
CNRS de Chizé (chercheurs en éthologie des serpents),
ONCFS (recherche),
Marais aux oiseaux (île d'Oléron) : refuge de faune sauvage,
LPO (Rochefort),
Nature Environnement 17 (Surgères, saintes),
Festival international du film ornithologique de Ménagoutte (FIFO),
Zoo de la Palmyre,
Planet exotica,
SPA de Saintes...

IV – MODALITÉS D'ÉVALUATION ENVISAGÉES

(se reporter aux textes pour respecter les contraintes imposées)

L'évaluation de cet enseignement est réalisée à l'aide d'une grille critériée. Elle peut prendre en compte le travail collectif, l'évaluation, la partie collective du travail ne pouvant être supérieure à 50 % de la note finale du candidat. L'évaluation de l'enseignement optionnel « Pratiques professionnelles » (voie technologique) relève du contrôle continu.

V - ÉQUIPEMENTS & LOCAUX

Si besoin, indiquer les données de fonctionnement nécessaires pour la mise en place de l'enseignement facultatif ou de l'enseignement optionnel demandé (équipements sportifs, informatiques, laboratoire de langue...)

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date :

Avis :

Signature avec nom du signataire

DÉCISION DE LA DRAAF/SRFD

Date :

Avis :

Signature avec nom du signataire

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-67

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 67

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : VENTE D'UN VEHICULE ELECTRIQUE / MIA
LEGTAGEORGES DESCLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/11/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *T. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Approuve la vente d'un véhicule électrique en l'état pour pièces
immatriculé : BX - 041 - QK

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-68

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 68

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : MAP EN BAC PRO VENTE
LPA DU RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,
Après consultation du conseil intérieur en date du 19/10/2022,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/11/2022, réuni en séance ordinaire
le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve pour l'année scolaire 2022/2023 le nouveau Module
d'Adaptation Professionnel en Bac Pro Vente.

Pièce jointe : MAP BAC PRO VENTE

Le Président du Conseil d'Administration,



Proposition de Module / (EIL pour BTS renouvelés)

Établissement

LPA Le Renaudin- Route de Cognac- 17600 St Germain de Lusignan

Ce module fait il l'objet d'une demande par un autre établissement (situation de mixage de public), si oui, précisez lequel :

Établissement :

Établissement :

Module

MAP

Diplôme :

Spécialité : Technicien Conseil Vente

Option : Produits Alimentaires et Boissons

PROMOTION

2022-2023

Voies de formation :

Initiale scolaire
 Initiale apprentissage
 Continue

	mixage (cocher la case)	
	sans	avec
Initiale scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Initiale apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Continue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisez, la voie de formation :
 X une seule croix par voie de formation, un module ne pouvant être présenté avec et sans mixage.
 XX un minimum de 2 croix dans la colonne avec mixage

INTITULE DU MODULE

MAP Vente en ligne de produits du terroir

Nota pour l'apprentissage ou la formation continue :
 Ce module a-t-il déjà été instruit dans le cadre de la demande d'habilitation ?

Oui Non

OBJECTIF GÉNÉRAL

Proposer à la vente en ligne des produits du terroir dont ceux du LPA Le Renaudin, par le biais du click and collect.

HORAIRE GLOBAL APPRENANT
 (cf référentiel)

Dont horaire en centre :

56

Dont horaire en entreprise :

56

Horaire en entreprise est égal à : horaire global - horaire en centre

RÉPARTITION DES HORAIRES APPRENANT

Enseignement classe entière			Enseignement en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	Nom de l'enseignant/formateur	DISCIPLINES	HORAIRE	Nom de l'enseignant/formateur
Techniques commerciales	19	BOUCHERIE/GOUGUET			
Généraliste	19	DEMARVILLE/CROSLAND			
ESC/TIC	18	ROUGER/DELGRANGE			
TOTAUX :	56		TOTAUX :	0	

Activités pluridisciplinaires :

Durée des activités pluridisciplinaires (heures apprenant) :

Intervenants et horaires :

Nature des activités prévues en entreprise pour atteindre les objectifs du module :

Autres situations pédagogiques :

Visa du chef de l'établissement

Visa du conseil d'administration de l'établissement

Proposition de Module / (EIL pour BTS rénovés)

Etablissement

LPA Le Renaudin- Route de Cognac- 17500 St Germain de Lusignan

Module :

MAP

Intitulé:

MAP Vente en ligne de produits du terroir

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

A quelle demande répond le module ?

Ce module a pour objet d'une part, de répondre à une demande sociétale pregnante fondée sur une préférence très affirmée de l'achat de proximité par la vente directe et d'autre part, de s'adapter à l'évolution des techniques de vente faisant naître aujourd'hui une place grandissante au commerce en ligne. Il s'agit concrètement pour les apprenants de mettre en œuvre des pratiques commerciales actuelles, axées notamment sur la digitalisation, pour la valorisation et la vente des produits du territoire local au sein de leur lycée.

Quelles opportunités ont-elles été utilisées ?

les produits de l'exploitation du Renaudin : pineau, cognac, miel, vins de pays, jus de raisin
 les produits des producteurs et artisans locaux: jus de fruits, légumes, fruits, biscuits, conserves et produits du terroir en général
 les produits proposés par le magasin de producteurs de Jonzac : " Les Délices de Saintonge" situé à Jonzac
 La Maison de la Vigne et des Saveurs d'Archiac- le site internet du LPA Le Renaudin

Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?

Ce MAP se doit de faire le lien avec les valeurs portées par le projet d'établissement au travers de ses grands axes stratégiques et de ses actions.
 Il s'agit par exemple d'améliorer la connaissance des exploitations et de leur fonctionnement par l'ensemble des usagers de l'établissement. Il peut être intéressant également de chercher à valoriser le support de l'exploitation dans la filière vente. Enfin, il est primordial de chercher à développer la commercialisation des exploitations en circuit court. On peut souligner aussi le lien évident avec le plan alimentaire territorial qui a entre autres objectifs, celui de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts et les produits locaux. L'un des enjeux du PAT est de répondre à la nécessité d'un ancrage territorial mis en avant dans le PNA, ce qui sous entend un rapprochement de l'offre et de la demande, le développement de la consommation de produits locaux de qualité, la valorisation du patrimoine sans oublier l'éducation alimentaire. S'agissant du projet d'insertion professionnelle, il est question pour les élèves de développer et consolider des compétences en matière de techniques commerciales, d'approche clientèle, de communication et d'expertise du produit alimentaire.
 Toutes ces compétences sont directement transférables en milieu professionnel, qu'il s'agisse d'un commerce de proximité généraliste, d'un magasin de producteurs, d'un magasin spécialisé comme un magasin bio, d'un caviste ou bien d'une GMS. On notera pour finir que la technique du "click and collect" s'est largement répandue depuis le début de la crise sanitaire.

Quel complément est apporté par rapport à la formation ?

MP 3 et MP 6 pour la conduite de la vente et la conduite d'animations commerciales
 MP 2 et MP 5 pour l'expertise conseil en produits alimentaires ainsi que la qualité et la sécurité alimentaire

Quels sont les partenariats mis en œuvre ? (citez les partenaires)

le magasin de producteurs de Jonzac, Les Délices de Saintonge, La MVS d'Archiac et les exploitations des lycées de l'Agro Campus.

PROPOSITION DE MODULE

Établissement

LPA Le Renaudin- Route de Cognac- 17500 St Germain de Lusignan

Module :

MAP

Intitulé:

MAP Vente en ligne de produits du terroir

Définition du module local :

Objectif général du module:

Le candidat doit être capable de:

Le candidat doit être capable de se mettre en situation professionnelle afin de proposer à la vente en ligne un assortiment de produits alimentaires, défini au préalable au rythme des saisons par la classe de terminale TCVA PAB et l'ensemble des partenaires du lycée.

Objectifs ou capacités intermédiaires visées :

maîtriser la connaissance des produits, leur saisonnalité et leur mode de gestion associé tant sur le plan commercial que sanitaire
sélectionner les producteurs et savoir déterminer un assortiment
réaliser des visuels sur le site internet support de la vente
réceptionner et traiter les commandes des clients
accueillir la clientèle

N° Objectif	Contenus de formation	Compétences attendues <i>Le candidat doit être capable de... (niveau d'exigence attendu)</i>	Situations pédagogiques <i>(précisez en centre ou en entreprise)</i>
1	Définir une mercoriale	Inventorier et sélectionner les produits phare du terroir	Les élèves sélectionnent les producteurs et partenaires et prennent contact avec eux pour leur présenter les objectifs du MAP. Puis ils définissent avec eux les produits disponibles à proposer à la clientèle selon les saisons
2	Définir un assortiment saisonnier	Etablir un listing de références	Les élèves se chargent d'élaborer un listing produits/pré-fournisseurs. Les produits peuvent être vendus à l'unité ou sous formes de paniers garnis à l'occasion des fêtes
3	Réaliser et mettre à jour un catalogue (photos/produits/prix)- Réaliser des visuels ou affiches	Réceptionner et traiter les commandes clients- synthétiser les commandes pour les transmettre aux producteurs- planifier les jours de réception des produits- définir les créneaux d'accueil des clients	Les élèves se chargent de la mise à charge des différents plannings
4	Réceptionner les produits et accueillir la clientèle	Les élèves doivent être capables de maîtriser les opérations de réception marchandises en termes de gestion sanitaire et commerciale	Les élèves se chargent d'assurer la réception physique et le stockage des produits concernés
5	Constituer un fichier client dans l'objectif de faire des mailings	Les élèves doivent être capables de maîtriser les outils informatiques et les logiciels adéquats	Les élèves se chargent d'assurer le suivi de la clientèle en concevant et administrant des enquêtes de satisfaction et des actions de fidélisation

Attention : veillez à la cohérence entre les objectifs visés et les volumes horaires dédiés.

Proposition de Module / (EIL pour BTS rénovés)

Établissement :

LPA Le Renaudin- Route de Cognac- 17500 St Germain de Lusignan

Module :

MAP

Intitulé

MAP Vente en ligne de produits du terroir

Plan de réalisation du module

Déroulement des objectifs du module en centre et en entreprise, calendrier des épreuves certificatives

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2022/2023	Objectifs et volume horaire 8 h	0h	8h	0h
	Objectifs et volume horaire 8h	8h	8h	8h
	Objectifs et volume horaire 8h	8h	8h	8h
	Janvier	Février	Mars	Avril
	Mai	Juin	Juillet	Août
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2023/2024	Objectifs et volume horaire			
	Objectifs et volume horaire			
	Objectifs et volume horaire			
	Janvier	Février	Mars	Avril
	Mai	Juin	Juillet	Août

Proposition de Module / (EIL pour BTS rénovés)

Établissement

LPA Le Renaudin- Route de Cognac- 17500 St Germain de Lusignan

Module :

MAP

Intitulé :

MAP Vente en ligne de produits du terroir

CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique

Objectifs évalués, modalités de déroulement

Nature de l'évaluation : orale, pratique, avec document, en situation professionnelle, ...

N°	Objectifs évalués du module (N° et libellé)	Modalités détaillées de déroulement de l'épreuve	Coefficient	Documents (transmis au jury)	Période (1ère ou 2ème année)	Lieux (centre, entreprise,...)	Enseignant(s) responsable(s) de l'évaluation	Discipline(s) enseignée(s)
exemple	2	Adapter la gestion forestière face aux risques naturels	1	Dossier individuel	2ème année	centre	Mr X Mme Y	gestion forestière ESC
5	C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Pratique (2h sur le terrain par groupe de 3) + dossier individuel (oral 5 minutes) Dossier écrit et oral de 5 minutes	0,5	Dossier individuel	2ème année	lycée	Boucherie/Demarville Gouquet/Crosland/Rouger/Delgrange	techniques commerciales génie alimentaire et TIC

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-69

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 69

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PROJET

« ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE »
LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac en dates respectives des 19/10/2022 et 20/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de **Y. Michel ABLARD,**

Début de séance

CA installé :

Quorum : 16

Présents : 24

**Absents
ou Excusés :** 6

Emet un avis favorable concernant les contenus pédagogiques des projets de lutte contre le décrochage scolaire 2022/2023.

**Vote de la
délibération**

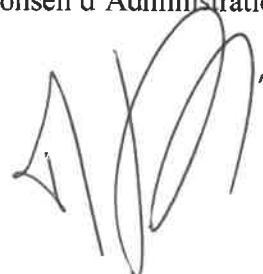
Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Pièce jointe : Descriptifs.

Le Président du Conseil d'Administration,



**Appel à projets actions de lutte contre le décrochage
scolaire et pour la persévérance scolaire 2022-2023**

**DEMANDE DE SUBVENTION
Appel à projets 2022-2023**

Avis motivé du comité d'instruction :

Date :

Nom et localisation de l'Établissement porteur du projet :

LPA Le Renaudin Route de Cognac 17500 Saint Germain De Lusignan

Nom et prénom du chef d'établissement :

Marc CHASTAGNOL

Tél : 0546480444

Adresse mail : lpa.jonzac@educagri.fr

Pôle d'Accompagnement de la Persévérance Scolaire (PAPS) de :

ou

Autre structure :

Personne en charge du projet – Nom, prénom, Tél, adresse mail :

Mme Fanny Rauch et Mme Séverine Patard

0546485673

fanny.rauch@educagri.fr ; severine.patard@educagri.fr

Personne en charge du suivi financier de l'établissement (gestionnaire, comptable)

– Nom, prénom, tél, adresse mail :

Mme Myriam Renaud

Intitulé du projet :

Lutte contre le décrochage scolaire et bien vivre ensemble

Date de début : 01 / 09 / 2022

Date de fin : 07 / 07 / 2023

Diagnostic / Analyse des besoins :

La classe bénéficiant de ce projet est la 2de Professionnelle Conseil Vente (effectif prévisionnel : 16 à 20 élèves).

Depuis quelques années, dans les classes de la filière Vente en Produits alimentaires et boissons, nous sommes confrontés à des situations d'élèves en décrochage scolaire. Certains quittent la formation (démissions en cours d'année), d'autres enregistrent un fort taux d'absentéisme et les résultats scolaires baissent, ils se démotivent.

Nous avons pu analyser au fur et à mesure des années que ce décrochage était lié à plusieurs paramètres :

- Un certain nombre d'élèves arrivent dans cette formation par défaut car c'est parfois un second voire un troisième vœu en sortant du collège. Certains sont affectés au mois de Septembre car ils n'ont pas eu d'affectation en Juin.
- Un grand nombre d'entre eux n'est pas scolaire, leurs résultats scolaires sont faibles, ils adoptent parfois des comportements qui posent problème. Tout cela entraîne une perte de confiance en eux et des relations conflictuelles avec les adultes. De nombreux conflits apparaissent également entre les élèves, ce qui entraîne des tensions au sein de la classe et donc une détérioration du climat scolaire.
- La filière Vente accueille beaucoup de jeunes issus de familles rencontrant des difficultés sociales.

Ces jeunes ont besoin d'être encadrés avec bienveillance, d'être valorisés au travers de leur formation et du système scolaire. Bien que certains viennent dans cette formation et dans l'établissement par défaut, lorsque le climat scolaire est favorable, bienveillant et valorisant, ils finissent par vouloir rester et aller jusqu'au diplôme. De plus, cette formation leur permet d'accéder facilement à un emploi puisque c'est un domaine qui est en recherche de personnes qualifiées.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, il faut donc instaurer un climat de classe serein et bienveillant. Lorsque les élèves se sentent bien et en confiance (confiance en eux, entre eux et avec les adultes encadrants), ils restent dans le système scolaire.

Objectifs :

- Renouer avec le système scolaire
- Prendre confiance en soi et aux autres (élèves et adultes)
- transmission de valeurs telles que le respect, l'entraide, l'esprit collectif...
- tenir compte des besoins de l'autre pour favoriser des relations saines
- lutter contre le décrochage scolaire

Descriptif du projet :

Comme énoncé plus haut, le projet mené cette année vise à diminuer le taux de décrochage scolaire, assez important notamment dans la filière vente, bien qu'il puisse y en avoir également dans les autres filières.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, nous souhaitons agir sur le climat de la classe et de l'établissement, afin que les jeunes s'y sentent bien, en confiance et en sécurité, en utilisant la médiation animale.

Un partenariat est mis en place avec la SPA de Cognac, afin de bénéficier du savoir faire de professionnels (éducateurs et comportementalistes canins).

Les élèves bénéficieront d'un temps de prévention lié à la sécurité, afin d'éviter tout risque de morsure, blessure mais aussi pour préserver le bien être des chiens qui y sont accueillis.

Puis ils apporteront leur aide de façon bénévole au contact des animaux (balades, jeux...).

Ils devront alors s'intéresser aux besoins des chiens et adapter leurs comportements pour le bien être des animaux et la sécurité.

Nous rechercherons alors à obtenir des interactions positives entre l'humain et l'animal.

Cet apprentissage qui sera fait auprès des animaux (maîtrise de soi, de ses émotions, prise en compte des besoins de l'autre, adapter son comportement pour une relation positive avec l'autre...) est alors transposable vis à vis des humains.

L'animal permet de favoriser le lien et la relation à l'autre.

De plus, le partenariat avec la SPA permet d'apporter aux élèves une connaissance du milieu associatif, de les sensibiliser à la question de l'abandon, au bien être animal et les impliquer dans une démarche d'entraide, de soutien, de partage.

Lorsque ces notions seront transmises, la deuxième partie du projet consiste à faire travailler les élèves de la classe sur la construction d'un projet collectif, qui aboutira sur une sortie de fin d'année.

Afin d'élargir ces notions à l'ensemble des usagers de l'établissement, le groupe Sentinelles et Référents, formé pour lutter contre toute forme de brimade et contre le harcèlement scolaire, travaille depuis un an pour pouvoir accueillir un chien d'accompagnement à la réussite scolaire au lycée.

Nombre de bénéficiaires prévu :

16 élèves de la classe de 2de Conseil Vente et élargir à l'ensemble des apprenants de l'établissement (180 jeunes)

Actions :

- Visite de la SPA de Cognac (octobre 2022) : découverte de la structure, sensibilisation risque morsures, contact avec les bénévoles, le tout en présence d'un comportementaliste canin
- Une fois par mois durant l'année scolaire, les élèves de seconde Conseil Vente se relaient pour apporter une aide bénévole au sein de la SPA (promenade des chiens, jeux...)
- Construction du projet de sortie de fin d'année : logistique, budget, actions pour financer le projet, activités. Ces séances sont encadrées par des personnels vie scolaire ou pédagogiques
- Recherche et adoption d'un chien d'accompagnement à la réussite scolaire, ayant de bonnes aptitudes pour la vie en collectivité et ne présentant pas de risque pour la sécurité de la communauté éducative.
- formation du chien avec un éducateur canin
- formation des jeunes volontaires à la prise en compte et à l'accompagnement du chien (éducateur canin)
- sortie de fin d'année sur deux jours, qui permettra d'évaluer la réussite du projet à travers l'implication de chacun, de faire un bilan avec la classe.

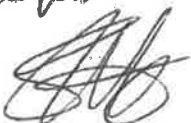
Partenariat interne : (si équipe pédagogique)
Equipe pédagogique, vie scolaire, infirmière

Partenariat externe : (si professionnels ou structures extérieures)


- SPA de Cognac
- Educateur canin

Signature du porteur de projet
(nom, prénom, qualité)

Patard Séverine
professeure documentaliste



Roux Fanny CPE



Fait à, St Germain de le, 26/09/2022.

La Provenance
Signature du chef d'établissement
(nom, prénom, qualité)

Narc CHASTAGNOL



DEMANDE DE SUBVENTION

Intitulé du projet : s'épanouir avec la nature : stage d'immersion pour retrouver l'estime de soi, la motivation, et redonner du sens à l'école

Diagnostic / Analyse des besoins : chaque année, dans les trois classes de seconde, des élèves sont en difficultés, deviennent décrocheurs et ont tendance à s'isoler. Les causes identifiées sont les suivantes :

- difficultés d'apprentissage
- manque de motivation
- manque de confiance en soi
- rejet de l'école

Analyse des besoins : une ou plusieurs actions qui permettent de remédier à cette situation / une équipe dédiée au projet, en lien avec la communauté éducative / du temps pour réaliser les actions / le financement du ou des déplacements et de l'intervenant extérieur.

Objectifs

- recréer ou créer du lien entre les élèves
- redonner confiance aux élèves
- réconcilier les élèves avec l'école via des activités loisirs
- réconcilier les élèves avec les représentants de l'autorité scolaire et créer du lien avec les personnes référentes
- incarner la théorie pour donner du sens, de l'intérêt
- proposer de l'accompagnement (soutien scolaire) avec le dispositif CADI (fusion du CDI et du Centre de ressources)

Descriptif du projet

Organiser des temps de rencontre autour de la nature pour connecter les élèves avec cet élément essentiel qui est au cœur de leurs apprentissages, qui est également un environnement privilégié pour apprendre à se connaître et à découvrir les autres. Éveiller leur conscience écologique par l'expérimentation (hébergement en éco-camping). Ces temps seront également l'occasion d'une déconnexion numérique pour une meilleure reconnexion avec la nature (pas de téléphone, nous aurons un appareil photo)

Ateliers :

- Journée 1 : initiation au bushcraft
- Journée 2 : les abris / la reconnaissance des végétaux

Nuitée : 1 - Mars 2023

Nombre de bénéficiaires prévus : 12

Actions :

- 1 Établir un programme avec l'intervenant extérieur + équipe interne (CPE, infirmière, AESH, documentaliste)
- 2 Communiquer auprès de la communauté éducative pour informer de la mise en place du projet et associer les personnels au repérage d'éventuels élèves décrocheurs.
- 3 Repérer des élèves décrocheurs et prise de contact pour présenter le projet
- 4 Réaliser des ateliers en forêt de Pons
- 5 Organiser des temps de cohésion autour de la nuitée (préparation des repas, soirée jeux de société)
- 6 CADI : mise en place de l'accompagnement dans une relation de confiance, personnalisée ou en petits groupes
- 7 Évaluer la réalisation du projet

Partenariat interne : différents personnels de l'équipe pédagogique : CPE, infirmière, AESH, documentaliste

Partenariat externe : Rupert BROWN, moniteur agréé en bushcraft

Fait à, Saintes le, 29/09/2022

Signature du porteur de projet
(nom, prénom, qualité)

**Valérie Lesage, enseignante
Proviseur**

Signature du chef d'établissement
(nom, prénom, qualité)

Stéphane BARMOY,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-70

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 70

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : BUDGET PREVISIONNEL DES PROJETS
« ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE »
LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac en dates respectives des 19/10/2022 et 20/10/2022,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ANGLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Emet un avis favorable concernant les budgets prévisionnels des projets de lutte contre le décrochage scolaire 2022/2023.

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Pièces jointes : Budgets prévisionnels.

Le Président du Conseil d'Administration,



Appel à projets actions de lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire 2022-2023

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

DEPENSES	Montant	RESSOURCES	Montant
Intervenants extérieurs	900	Etablissement	900
Matériel	200	Subvention sollicitée du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	2000
Déplacement des élèves	600		
Frais généraux		Autres -Actions des élèves	1000
Autres -Hebergement		-	
-Repas	2200	-	
-Activités		-	
-		-	
TOTAL TTC	3900	TOTAL TTC	3900

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

2000

Fait à, *St Germain de Usignau* le *26/09/2022*.

Signature du chef d'établissement
(nom, prénom, qualité)

Marc CHASTAGNOL / Principal



Appel à projets actions de lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire 2022-2023

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

DEPENSES	Montant	RESSOURCES	Montant
Intervenants extérieurs	500	Etablissement	680
Matériel	150	Subvention <u>solicitée</u> du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	600
Déplacement des élèves	380		
Frais généraux	250	Autres	
Autres		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
TOTAL TTC	1280	TOTAL TTC	1280

Montant de la subvention solicitée auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

600

Fait à,

le,

Signature du chef d'établissement
(nom, prénom, qualité)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-71

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 71

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
LPA DU RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/11/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

<p>Début de séance</p> <p>CA installé :</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents : 24</p> <p>Absents ou Excusés : 6</p>	<p>Approuve le report d'utilisation de la taxe d'apprentissage collectée en 2021 et 2022 d'un montant de 113 425.83 €</p> <p>BP 2023 :</p> <p>Investissement : 72 000.00 €</p> <p>Fonctionnement : 41 425.83 €</p>
<p>Vote de la délibération</p> <p>Votants : 23</p> <p>Pour : 23</p> <p>Contre : 0</p>	<p>Pièce jointe : -</p>

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-72

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 72

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : VENTE D'UN VEHICULE ELECTRIQUE / MIA
LPA LE RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Approuve la vente d'un véhicule électrique en l'état pour pièces
immatriculé : BX - 702 - QF

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-73

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 73

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FACTURATION DES COÛTS FORMATIONS DU CFAA17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 25 octobre 2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *M. Michel AMBLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Approuve les modalités suivantes de facturation des coûts de formation, à compter du 01/09/2022, applicables aux conventions de formation conclues avec les entreprises signant des contrats d'apprentissage.

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Code de la formation	Libellé de la formation/Libellé de la CPNE	Coût Formation A compter du 01/09/2022
50321405	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	5 985,00 €
50321130	METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPA)	6 610,00 €
56T25001	ELECTRICIEN D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES (TP)	9 300,00 €
46321406	ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	10 200,00 €
46321404	CONSTRUCTION PAYSAGERE (CSA)	8 165,00 €
46321220	CONDUITE D'UN ELEVAGE BOVIN LAIT (CSA)	6 901,00 €
45321403	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	7 620,00 €
45321007	RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP)	7 090,00 €
45321006	AGROEQUIPEMENTS CONDUITE ET MAINTENANCE DES MATERIELS (BP)	10 755,00 €
40321405	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BACPRO AG)	7 100,00 €
46T34301	TECHNICIEN(NE) DE TRAITEMENT DES EAUX (TP)	16 630,00 €
46T20101	TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE INDUSTRIEL	9 947,00 €
32321401	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	7 520,00 €
32321111	PRODUCTION HORTICOLE (BTSA)	10 160,00 €
32321013	TECHNICO-COMMERCIAL UJAC (BTSA)	8 165,00 €
32034301	ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (BTSA)	8 308,00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-74

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 74

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : FACTURATION DES PRESTATIONS D'ENREGISTREMENT
DES CONTRATS PAR LE CFAA17**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 25 octobre 2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ABLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Approuve, à compter du 01/09/2022, le montant de 30,00 € de facturation de la prestation d'enregistrement du contrat d'apprentissage et de la convention de formation auprès des OPCO, dès lors que l'entreprise signataire du contrat nous en donne la délégation.

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-75

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 75

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : EVOLUTION STRUCTURES/CARTE DES FORMATIONS
CFAA17
RENTREE SCOLAIRE 2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 25 octobre 2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve l'ouverture de la formation par apprentissage :

- BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole à la rentrée scolaire 2023.
- Durée de la formation : 2 ans
- Nombre d'heures en centre : 1365 H (39 semaines)

Pièce jointe : cf rapport de la directrice.

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-76

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 76

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : EVOLUTION STRUCTURES/CARTE DES FORMATIONS
CFAA17
RENTREE SCOLAIRE 2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 25 octobre 2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve l'ouverture de la formation par apprentissage et en formation continue :

- Titre Professionnel « Technicien de Maintenance Industriel » (niv 4) à la rentrée scolaire 2023.
- Durée de la formation : 1 an
- Nombre d'heures en centre : 560 H (16 semaines)

Pièce jointe : cf rapport de la directrice.

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-77

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 77

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : EVOLUTION STRUCTURES/CARTE DES FORMATIONS
CFAA17
RENTREE SCOLAIRE 2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 25 octobre 2022,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AMBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve l'ouverture de la formation par apprentissage :

- Titre Professionnel « Electricien d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés » (niv 3) à la rentrée scolaire 2023.
- Durée de la formation : 1 an
- Nombre d'heures en centre : 560 H (16 semaines)

Pièce jointe : cf rapport de la directrice.

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-78

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte: 78

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'EQUIPEMENT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

approuve le versement d'une indemnité d'équipement aux formateurs en situation de face à face pédagogique, si aucune attribution de matériel informatique n'a été faite par le centre.

Cette indemnité est d'un montant de 150 €, versée en une fois au mois de janvier.

L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget prévisionnel 2023.

*Impact budgétaire pour le centre 3 – CFAA : 3 150 €
Impact budgétaire pour le centre 4 – CFPPA : 2 100 €*

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-79

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 79

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CHANGEMENTS DE REMUNERATIONS
SUR LE CENTRE 03 - CFAA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code général de la fonction publique,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : 16

Présents : 24

Absents
ou Excusés : 6

**Vote de la
délibération**

Votants : 23

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 9

approuve les changements de rémunérations pour les emplois rémunérés sur budget du 03 selon le tableau ci-après :

N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire par an
03-09	Formateur	476	492	01/01/2023	1 082 €
03-12	Formateur	448	476	01/01/2023	2 272 €
03-49	Formateur	448	476	01/01/2023	2 272 €
03-50	Formateur	448	476	01/01/2023	2 272 €
03-52	Chargé de mission	461	492	01/04/2023	1 886 €
03-53	Formateur	492	519	01/01/2023	2 191 €
03-56	Formateur	476	492	01/03/2023	1 082 €
03-61	Formateur	476	492	01/03/2023	1 082 €
03-67	Formateur	476	492	01/03/2023	1 082 €
03-68	Responsable Pédagogique	673	715	01/01/2023	3 408 €
Total					18 843 €

L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget prévisionnel 2023.

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-80

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 80

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CHANGEMENTS DE REMUNERATIONS
SUR LE CENTRE 04 - CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le code général de la fonction publique,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBIARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *14*

Contre : *0*

Abstention : *9*

approuve les changements de rémunérations pour les emplois rémunérés sur budget du 04 selon le tableau ci-après :

N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire par an
04-02	Formateur	448	461	01/01/2023	1 055 €
04-06	Formateur	476	492	01/07/2022	2 191 €
04-07	Formateur	519	557	01/01/2023	2 466 €
04-27	Formateur	461	492	01/01/2023	2 515 €
04-28	Formateur	492	519	01/01/2023	2 191 €
04-30	Formateur	448	461	01/01/2023	1 055 €
04-33	Formateur	448	476	01/01/2023	2 272 €
04-35	Formateur	476	492	01/03/2023	1 298 €
04-39	Formateur	448	461	01/01/2023	1 055 €
04-40	Formateur	448	461	01/01/2023	1 055 €
Total					17 151 €

L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget prévisionnel 2023.

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-81

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 81

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : SORTIES D'INVENTAIRES
CENTRE 02 EXPLOITATION DE LA PICHONNERIE
CENTRE 03 CFA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Après récolement par les Directeurs entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique, les membres du CA approuvent la sortie d'inventaire des biens listés en annexe, pour un montant total de :

- Centre 02B Exploitation La Pichonnerie : 431 845.33€
- Centre 03A CFA : 411 606.20€

Les régularisations à porter à la balance générale des comptes feront l'objet d'une délibération spécifique.

**Vote de la
délibération**


Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Pièces jointes : 2

Le Président du Conseil d'Administration,



CENTRE 02B - EXPLOITATION LA PICHONNERIE
ETAT DES BIENS POUR SORTIE D'ACTIF

PRESENT (OUJON)	Exercice	Centre de creation	No_inventaire_physique	Nom_du_bien	Lieu_stockage	Montant_Achat	Compte_amortissement	Mode_amortissement	Compte_passif	Date_achat_detaile	Compte_Budgetaire	Date_debut_amorti	Duree_annee
N	2002 02	02	6	Location vente ééandeur	Exploitation	2 285,74 €	28154	B		18/02/2002	2154	01/01/2003	7
N	2002 02	02	133	HANGAR METALLIQUE		1 524,49 €	2813	B		31/12/1954	213	01/01/1955	50
N	2002 02	02	134	AMENAGEMENTS DIVERS		4 369,36 €	2813	B		31/12/1957	213	01/01/1958	100
N	2002 02	02	135	PROLONGEMENT HANGAR STABILATION LIB		1 832,09 €	2813	B		31/12/1962	213	01/01/1963	50
N	2002 02	02	136	AMENAGEMENTS DIVERS		3 718,06 €	2813	B		31/12/1965	213	01/01/1966	50
N	2002 02	02	137	PORCHERIE - MATERNITE - STABILATION		21 219,36 €	2813	B		31/12/1973	213	01/01/1974	10
N	2002 02	02	139	GARAGE MOTOCULTEURE		1 698,28 €	2813	B		31/12/1974	213	01/01/1975	15
N	2002 02	02	140	SILLO COULOIR POUR GENISSES		593,99 €	2813	B		31/12/1981	213	01/01/1982	20
N	2002 02	02	142	AMENAGEMENT ET PLATE-FORME A FUMIER		587,10 €	2813	B		31/12/1981	213	01/01/1982	20
N	2002 02	02	143	CONSTRUCTION SILLO-COULOIR "FOURNEAU		1 511,42 €	2813	B		31/12/1981	213	01/01/1982	20
N	2002 02	02	147	BOIS CHARPENTE 40 M2 BROTREAU		179,66 €	2813	B		29/04/1988	213	01/01/1989	15
N	2002 02	02	148	TRAVAUX EFFECTUES SILLO FONDATION		384,17 €	2813	B		29/04/1988	213	01/01/1989	15
N	2002 02	02	149	FIN CONSTRUCTION SILLO ETS LESFAG		1 490,95 €	2813	B		30/04/1988	213	01/01/1989	15
N	2002 02	02	150	BETON POUR FIN CONSTRUCTION SILLO		809,01 €	2813	B		30/05/1988	213	01/01/1989	15
N	2002 02	02	151	MADRIERS PARTICULES BATILYNX CA		176,33 €	2813	B		30/11/1988	213	01/01/1989	15
N	2002 02	02	152	HANGAR MOTOCULTEURE + TRAVAUX VERRIE		22 845,85 €	2813	B		31/12/1990	213	01/01/1991	15
N	2002 02	02	153	TRAVAUX TERRASSEMENT ETS RE		17,40 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	154	VERIFICATION INSTALLATION ELECT.		152,45 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	155	MONTAGE PIECES IRRIGATION		446,00 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	157	BATTERIE Ets MARTINEAU		98,50 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	158	RATELIER DOUBLE ETS GOUE		397,89 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	160	PROFILE OMEGA RAOULT-ALL		51,25 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	161	MATERIAUX POINT		456,67 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	163	MATERIAUX CONSTRUCTION VM LE		431,32 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	164	FOURNITURES DIVERSES RA		35,75 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	165	TRAVAUX POUR IRRIGATION ETS		329,29 €	2813	B		22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	167	REALISATION PIGNON CONSTO.METAL.		1 173,86 €	2813	B		31/12/1992	213	01/01/1993	10
N	2002 02	02	169	PERMIS CONSTRUIRE (HONORAIRES)		1 143,37 €	2813	B		17/01/1997	213	01/01/1998	15
N	2002 02	02	170	CONFECTION DES POUR HANGAR	EXPLOITATION	3 659,07 €	2813	B		28/02/1997	213	01/01/1998	15
N	2002 02	02	171	TRAVAUX COUVERTURE BAT.VACHERI	EXPLOITATION	18 214,55 €	2813	B		08/04/1997	213	01/01/1998	15
N	2002 02	02	172	PLAQUE TRANSLUC.*FATIERES	EXPLOITATION	359,78 €	2813	B		08/04/1997	213	01/01/1998	15
N	2002 02	02	173	PIECES C		457,74 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	175	1 PORTE DE SERVICE POINT P		131,62 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	176	AGGLOMERES VM E		70,96 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	177	MATERIAUX DIVERS CONSTRUCTION		89,18 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	178	MATERIAUX CONSTRUCTION VM		174,40 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	179	MATERIAUX DIVERS CONSTRUCTION		163,12 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	180	REHAUSSE DE REGARD ETS G		10,05 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	181	PAIRE PLAQUES CHAPPE		121,20 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	182	MATERIAUX DIVERS CONSTRUCTION		290,84 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	183	PIECES CEDEO		26,25 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	184	MATERIEL POUR STABILATION Et		7 491,34 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	185	RESERVE D'EAU ETS GIRARD		6 087,96 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	186	VOLLETS DE MENUISERIE PVC D		710,41 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	187	FOURNITURES DIVERSES RAOULT-		518,08 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	188	MATERIEL STABILATION		1 018,05 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	189	ADJONCTION DE CORINDON ALLI		624,80 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	190	FOURNITURES STABILATION ALLI		30,89 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	191	MATERIAUX BATIMENTS ETS		359,15 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	192	TRAVAUX TERRASSEMENT		28,69 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	193	MATERIAUX DIVERS CONSTRUCTION		72,90 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	194	MATERIAUX CONSTRUCTION VM E		656,58 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	195	FOURNITURES FRANS B		853,71 €	2813	S	131	22/10/1991	213	01/01/1992	10
N	2002 02	02	196	AMENAGEMENT ABORD STABILATION MAR				S	131				

N	2002 02	639	1 SEMOIR GASPARDO micro-grainul	EXPLOITATION	4 554,20 €	28154	B	18/04/1994	2154	7
N	2002 02	640	MATERIEL IRRIGATION	EXPLOITATION IRRIGAT	1 097,63 €	28154	B	04/07/1995	2154	5
N	2002 02	641	karcher	EXPLOITATION	452,19 €	28154	B	03/11/1996	2154	4
N	2002 02	642	CHAUFFE EAU	MOULIN DE COUMAILLE	167,70 €	28154	B	15/01/1996	2154	3
N	2002 02	644	Entouleur	exploitation	15 183,92 €	28154	B	19/11/1996	2154	5
N	2002 02	645	1 ENRUBANNEUSE + COMPTEUR BALL	EXPLOITATION	4 050,06 €	28154	B	18/11/1993	2154	4
N	2002 02	649	TUBE ROTO GALVA	EXPLOITATION	1 358,32 €	28154	B	13/01/1994	2154	7
N	2002 02	652	case imprimante station pompea	EXPLOITATION	1 518,85 €	28154	B	11/06/1996	2154	2
N	2002 02	653	REMORQUE IHT	station de pompage	571,99 €	28154	B	31/12/1964	2154	10
N	2002 02	654	INSTALLATION MANUTENTION STOCKAGE		1 496,35 €	28154	B	31/12/1968	2154	15
N	2002 02	655	CELLULE TO FERMIERE		387,46 €	28154	B	31/12/1968	2154	20
N	2002 02	656	BASCULE AUTOMATIQUE N° 219		256,78 €	28154	B	31/12/1968	2154	5
N	2002 02	657	FOURNITURE & POSE BARDAGE SUR BATIM		45,73 €	28154	B	31/12/1968	2154	20
N	2002 02	658	SEPARATEUR DENIS		1 535,40 €	28154	B	31/12/1970	2154	10
N	2002 02	659	PRESSE TYPE 286		2 874,16 €	28154	B	31/12/1972	2154	7
N	2002 02	660	HERSE PORTEE 3 POINTS 5 COMPARTIM		271,87 €	28154	B	31/12/1973	2154	10
N	2002 02	661	GENERATEUR VOLEAU OMIA /CHAUFFAGE M		1 048,45 €	28154	B	31/12/1973	2154	10
N	2002 02	662	TONNEAU MONTE SUR PNEUS 3000 LITRES		630,22 €	28154	B	31/12/1973	2154	10
N	2002 02	663	MALAJET 1001 MOTEUR O 5 CHEVAUX		324,87 €	28154	B	31/12/1973	2154	7
N	2002 02	664	CHESEL JOHN DEERE 7 DENTS		602,36 €	28154	B	31/12/1973	2154	10
N	2002 02	665	REMORQUE TYPE MONO 1000		2 486,97 €	28154	B	31/12/1974	2154	10
N	2002 02	666	ELEVATEUR GEOFFROY 11M.		628,09 €	28154	B	31/12/1974	2154	7
N	2002 02	667	CROSKILLETTE TYPE NOVEMI		470,76 €	28154	B	31/12/1974	2154	10
N	2002 02	668	VIS A GRAIN DENIS		146,68 €	28154	B	31/12/1974	2154	7
N	2002 02	670	SUPER POWER GENIE		381,12 €	28154	B	31/12/1978	2154	10
N	2002 02	671	FAUCILLEUSE-ROGNEUSE GREGOIRE TYPE		1 555,60 €	28154	B	31/12/1978	2154	7
N	2002 02	673	BARRIERES SILO GALVA DE 4 METRES		235,20 €	28154	B	31/12/1978	2154	10
N	2002 02	674	VIS A GRAIN RENAUD		209,62 €	28154	B	31/12/1978	2154	10
N	2002 02	676	ELEVATEUR A PALETTE + SORTIE REVO		1 767,65 €	28154	B	31/12/1978	2154	7
N	2002 02	677	EQUIPEMENT COMPLET TOURNESOL COUPE		842,62 €	28154	B	31/12/1978	2154	7
N	2002 02	678	POMPE A VIDE COLLECTEUR-POSTES TRAI		1 230,26 €	28154	B	31/12/1978	2154	10
N	2002 02	680	MOISSONNEUSE BATTUEUSE CLAYSSON TYPE		6 245,99 €	28154	B	31/12/1979	2154	3
N	2002 02	681	1/2 ENFONCEUSE PIEUX ETS BOUYER c		485,17 €	28154	B	31/12/1982	2154	10
N	2002 02	682	BACHE REMORQUE BOURGOIN		285,23 €	28154	B	31/12/1982	2154	10
N	2002 02	683	GYRO-BROYEUR GARD 150 SOCIETE CHARE		1 879,85 €	28154	B	31/12/1982	2154	7
N	2002 02	684	PULVERISATEUR THOMAS		4 560,67 €	28154	B	31/12/1984	2154	7
N	2002 02	685	ROBOT A LISIER TYPE CADET DESVOYS		280,22 €	28154	B	31/12/1984	2154	10
N	2002 02	686	TRACTEUR IH TYPE 7465 STE CHARENTAI		21 909,62 €	28154	B	31/12/1985	2154	8
N	2002 02	687	CAGE DE CONTENTION MARCCHALLE PESA		829,32 €	28154	B	31/12/1985	2154	10
N	2002 02	688	POMPE A GRAISSE PNEUMATIQUE UNIPLEX		582,49 €	28154	B	31/12/1985	2154	10
N	2002 02	689	JEU REHAUSSE REMORQUE OCCASION ETS		182,94 €	28154	B	31/12/1986	2154	5
N	2002 02	690	CHARGEUR DEMARREUR VAD25 SICA SAIN		311,00 €	28154	B	31/12/1986	2154	7
N	2002 02	691	DISTRIBUTEUR ENGRAIS VICON PS 602 S		1 152,49 €	28154	B	31/12/1987	2154	7
N	2002 02	694	ENSEMBLE JUMELAGE 16.8.34.PNEUS-SER		2 285,82 €	28154	B	31/12/1987	2154	7
N	2002 02	695	1 MECABENE ETS DAGNAUD A MONTILS 17		908,60 €	28154	B	31/12/1988	2154	5
N	2002 02	698	CLUVE BLANCHARD 800 litres + chassis		150,26 €	28154	B	31/12/1988	2154	7
N	2002 02	700	VERIN 68-98-107 C 1300 REF 312B		3 503,28 €	28154	B	25/04/1989	2154	7
N	2002 02	701	VERIN 2 ETAGES 88-107 C390 REF 204I		640,29 €	28154	B	06/04/1990	2154	10
N	2002 02	702	COMPRESSTAR+PROLONGATEUR+FICHE		223,64 €	28154	B	01/01/1991	2154	7
N	2002 02	703	MATERIAUX POUR CONSTRUCTION REMORQU		201,08 €	28154	B	01/01/1991	2154	7
N	2002 02	704	Peste a souder TRIARC 208 SO		499,25 €	28154	B	19/06/1990	2154	5
N	2002 02	706	CONSTRUCTION REMORQUE		310,60 €	28154	B	30/06/1990	2154	7
N	2002 02	707	HERSE KUHN HRB301M RC SEC LIM COU		838,47 €	28154	B	03/07/1990	2154	7
N	2002 02	708	TOMBREAU A VENDANGER+FOULO-COMPLE O		979,34 €	28154	B	31/12/1990	2154	7
N	2002 02	709	14 HECTARES COUVERTEUR INTEGRALE		5 874,04 €	28154	B	01/01/1991	2154	10
N	2002 02	710	CANON GAZ A QUARTZ X873 SICA SAI		7 041,49 €	28154	B	23/05/1991	2154	7
N	2002 02	711	2 POMPES JEUMONT 80 FP 60 CV+BALLON		251,04 €	28154	B	01/01/1992	2154	7
N	2002 02	712	FOURNITURES TUBES POUR INSTALLATION		14 482,66 €	28154	B	26/06/1991	2154	4
N	2002 02	713	COUVERTEUR INTEGRALE FRANSBONHOM		668,43 €	28154	B	02/07/1991	2154	7
N	2002 02	716	REMORQUE BETAILLIER G40 DAGNA		4 246,11 €	28154	B	16/09/1991	2154	10
N	2002 02	720	ANDANEUR KUHN GA 290 SP ETS		1 966,69 €	28154	B	27/03/1992	2154	7
N	2002 02	721	FABRICATION FERTILISATEUR LAS FICH		762,25 €	28154	B	30/12/1992	2154	5
N	2002 02				1 600,00 €	28154	B	31/12/1992	2154	10

CENTRE 03A - CFA
ETAT DES BIENS POUR SORTIE D'ACTIF

PRESENT (OUJNON)	OBSERVATIONS SUR RECHERCHE EFFECTUEE	centre_amorti	PRESENT (OUJNON)	Exercice	No_Inventaire_physique	Nom_du_bien	Lieu_stockage	Montant_Achat	Compte_amortissement	Mode_amort	Compte_amort	Compte_passeif	Date_achat	Compte_Budgetaire	Date_debut_amorti	Duree_an
non		03	non	2002	1075	MACHINE A GREFFER STAR PNEUMATIQUE		679,14 € 2818	S	S	131	131	31/12/1977	218	01/01/1978	8
non		03	non	2002	1076	MAGNETOSCOPE PHILIPS N 150209		1 020,96 € 2818	S	S	131	131	31/12/1977	218	01/01/1978	10
non		03	non	2002	1077	DIVERS CAMP		1 019,17 € 2818	S	S	131	131	10/10/1990	218	01/01/1991	7
non		03	non	2002	1078	BUREAU RETROUVEUR CLASSEUR 4 TR		1 211,21 € 2818	S	S	131	131	14/12/1990	218	01/01/1991	10
non		03	non	2002	1079	BUREAU BUREAU BUREAU SET + 1		1 687,61 € 2818	S	S	131	131	14/12/1990	218	01/01/1991	10
non		03	non	2002	1080	CLASSEUR TROIS FUSILLES D		1 474,94 € 2818	S	S	131	131	14/12/1990	218	01/01/1991	10
non		03	non	2002	1081	PARQUET SERRISSE (ST EYROS		2 017,33 € 2818	S	S	131	131	04/10/1993	218	01/01/1994	7
non		03	non	2002	1082	15 CHaises SCELLEL CENTRE		1 524,54 € 2818	S	S	131	131	29/10/1993	218	01/01/1994	10
non		03	non	2002	1083	15 CHaises ADIFORM CD 3 SAYOIE ROUG		2 267,29 € 2818	S	S	131	131	15/11/1993	218	01/01/1994	10
non		03	non	2002	1212	VEHICULE XSARA	SAINTEES	9 856,43 € 28192	B	B	1312	1312	04/12/1998	2182	01/01/1999	4
non		03	non	2002	1213	VEHICULE 206 XT PREMIUM HDI	SAINTEES	9 065,38 € 28192	B	B	1312	1312	30/11/2000	2182	01/01/2001	4
non		03	non	2002	1214	VEHICULE XSARA	SAINTEES	4 929,13 € 28192	B	B	1312	1312	04/12/1998	2182	01/01/1999	4
non		03	non	2002	1215	VEHICULE 206 XT PREMIUM HDI	SAINTEES	6 097,96 € 28192	B	B	1312	1312	30/11/2000	2182	01/01/2001	4
non		03	non	2002	1223	PC MULTIMEDIA LONZAC	LONZAC	1 692,91 € 28193	B	B	1312	1312	12/01/1999	2183	01/01/1999	4
non		03	non	2002	1225	Ordinateur ACTOR	SAINTEES	3 048,98 € 28193	S	S	1312	1312	09/01/1997	2183	01/01/1997	4
non		03	non	2002	1226	Ordinateur	SAINTEES	1 661,59 € 28193	S	S	1312	1312	15/07/1997	2183	01/01/2000	4
non		03	non	2004	1764	Vidéo-Projecteur	Saintes	1 284,93 € 28193	S	S	1312	1312	12/01/2000	2183	01/01/2000	4
non		03	non	2004	1916	Véhicule de service	Saintes	2 265,00 € 28193	S	S	1312	1312	31/12/2004	2183	01/01/2005	3
non		03	non	2005	2050	Véhicule de service	Saintes	2 265,00 € 28193	S	S	1312	1312	31/12/2004	2183	01/01/2005	3
non		03	non	2006	2051	Ordinateur portable	Saintes	1 782,04 € 28192	B	B	1312	1312	13/12/2005	2182	01/01/2006	4
non		03	non	2007	2174	Portables	Saintes	15 513,54 € 28192	B	B	1312	1312	29/12/2005	2182	01/01/2007	4
non		03	non	2007	2175	Vidéo-projecteurs	Saintes	18 082,13 € 28192	B	B	1312	1312	29/12/2005	2182	01/01/2007	4
non		03	non	2007	2176	Micro ordinateur	Saintes	1 194,80 € 28193	B	B	1312	1312	29/12/2005	2182	01/01/2007	4
non		03	non	2007	2177	Vidéo-projecteur	Saintes	7 849,00 € 28193	B	B	1312	1312	31/12/2007	2183	01/01/2008	3
non		03	non	2007	2178	Micro ordinateur	Saintes	899,00 € 28193	B	B	1312	1312	31/12/2007	2183	01/01/2008	3
non		03	non	2007	2179	Micro ordinateur	Saintes	899,00 € 28193	B	B	1312	1312	31/12/2007	2183	01/01/2008	3
non		03	non	2008	2272	Ordinateurs ACER	Jonzac	5 422,21 € 28193	B	B	1312	1312	29/05/2008	2183	01/01/2008	4
							SOUS TOTAL	108 347,23 €								

411 606,20 €

TOTAL GENERAL

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-82

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 82

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : REMISE GRACIEUSE
LEGTA GEORGES DESCLAUDE

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008,

Vu l'instruction comptable DGER/SDEDC/2017-1038 du 27/12/2017 (notamment Titre II §4.6.3.5.3),

Vu l'acte de création de la régie d'avance temporaire et de nomination de M. B. en qualité de régisseur en date du 27/06/2022,

Vu le procès-verbal de dépôt de plainte pour vol dressé le 19/09/2022,

Vu la demande de reversement adressée à M. B. régisseur, par l'Ordonnateur de l'EPLFPA de SAINTONGE,

Vu la demande de remise gracieuse formulée par M. B. régisseur d'avance temporaire,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ABLARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse de M. B. et autorise l'imputation des sommes allouées au titre de la constatation de la remise gracieuse sur le budget de l'Etablissement, comme suit :

- Budget du centre 01 Division A Lycée Georges DESCLAUDE
- Montant imputé 223.14€
- Compte d'imputation budgétaire 6584 « Déficit ou débet admis en décharge ou remise gracieuse »

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-83

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 83

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n° 3 de l'exercice 2022

Vu le Livre VIII du Code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel AUBARD,*

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

**Vote de la
délibération**

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2022 présentée de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Produits - 363 661 € soit total après DM 3 : 8 442 306 €
 - Charges +223.697 € soit total après DM 2 : 9 036 206 €
- Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM 3 :
Déficit de fonctionnement 593 900 €

Insuffisance d'autofinancement après DM 3 : 346 761€

Section des opérations en capital

- Recettes : - 472 560 € soit total après DM 3 : 468 831 €
- Dépenses : - 528 328 € soit total après DM3 : 1 001 505 €

Variation attendue du fonds de roulement après DM 3 (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements – reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés) : - **853 434 €**

Montant prévisionnel du Fonds de roulement net après DM 3 : 2 307 995 €, soit l'équivalent de 94 jours de fonctionnement

Pièces jointes : DM (édition du CA issue de Cocw inelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-84

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 84

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : BUDGET PRIMITIF Année 2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition de Mme la directrice de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire
le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ANGLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Vote de la
délibération

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve le budget de l'année 2023 arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Produits : 9 585 867 €
- Charges : 9 431 242 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : +154 625 €

Section des opérations en capital

- Recettes : 604 068 €
- Dépenses : 883 628 €

Résultat prévisionnel de la section d'investissement - 279 560 €

Variation attendue du fonds de roulement : +122 436€

Montant prévisionnel du Fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2023 : 2 430 431 €, soit l'équivalent de 95 jours de fonctionnement

Pièces jointes : B.P. année 2023 (édition du CA issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-85

Année : 2022

n° du CA : 3

n° de l'acte : 85

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 19/10/2022, réuni en séance ordinaire le 14/11/2022, sous la présidence de *Y. Michel ANBLARD*,

Début de séance

CA installé :

Quorum : *16*

Présents : *24*

Absents
ou Excusés : *6*

Vote de la délibération

Votants : *23*

Pour : *23*

Contre : *0*

Approuve le rapport annuel de la Directrice.

Pièces jointes : dossier préparatoire.

Le Président du Conseil d'Administration,

